RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

DE 2009 A 2020
ET PRÉVISIONS POUR 2021

Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré – Enregistrée à la Préfecture de Charente-Maritime – RNA : W173000802
Siège social : 8, route de la Patache 17880 LES PORTES-EN-RE
Adresse de correspondance : Boîte Postale n°90003 17880 LES PORTES-EN-RE
Adresse électronique : contact.adcnordiledere@gmail.com
Site Internet : www.adc-nordiledere.com

TABLE DES MATIERES

I. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES 5

II. GENERALITES 5

III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT 5

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement 5

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière 7

III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement 8

III.4 Commentaires 9

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 9

IV.1 Graphiques 9

IV.2 Commentaires 11

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE 11

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021 11

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune 11

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière 12

V.4 Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées 12

V.5 Impôts et taxes 13

V.5.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes 13

V.5.2 Evolution des recettes des contributions directes 13

V.5.2.1 Taxe d'Habitation 13

V.5.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 16

V.5.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties 18

V.5.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 20

V.5.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) 22

V.5.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises 23

V.5.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises 26

V.5.3 Taxe de séjour 27

V.5.4 Attributions de compensation 27

V.5.5 Analyse 28

V.5.6 Commentaires 29

V.5.6.1 Fiscalité des particuliers 29

V.5.6.2 Fiscalité des professionnels 29

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE 30

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune 30

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière 30

VI.3 Charges de personnel 31

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel 31

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel 31

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière 33

VI.3.4 Commentaires 33

VI.4 Autres charges courantes de fonctionnement 34

VI.5 Subventions aux associations 34

VI.5.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement 34

VI.5.2 Liste des bénéficiaires des subventions 35

VII. EMPRUNTS 35

VII.1 Emprunts bancaires 35

VII.2 Crédit de trésorerie 36

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS 36

VIII.1 Endettement non-consolidé 36

VIII.2 Endettement consolidé 37
VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré 37
VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Saint-Clément-des-Baleines 38
VIII.2.3 Contrôle 39
VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé 39

IX. INVESTISSEMENTS 40
IX.1 Réalisation des budgets d'investissement 40
IX.2 Opérations d'équipement 41
IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels 41
IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants 42
IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants 42
IX.4.2 Soldes de trésorerie 43

X. DISPONIBILITES 43
X.1.1 Fonds de roulement 43
X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général 43
X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé 44
X.1.1.3 Fonds de roulement par Unité Foncière 45
X.1.2 Besoin en fonds de roulement 46
X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453 46
X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers 47
X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée 48

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021 49

XI. METHODOLOGIE 50
XI.1 Avertissement 50
XI.2 Avant-propos 50
XI.3 Quelques définitions de base 50
XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées 50
XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement 51
XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement 51
XI.3.4 Marge brute d'autofinancement 51
XI.3.5 Marge nette d'autofinancement 51
XI.3.6 Unités Foncières 51
XI.4 Méthodologie retenue 51
XI.5 Transparence financière 52

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES 52
XII.1 Généralités 52
XII.2 Budget Général ou Budget Principal 52
XII.3 Budget Annexe « Aire de Camping-Car » 52
XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe » 52
XII.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) » 53
XII.6 Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières » 53
XII.7 Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge » 53

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET 2021 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020 53
XIII.1 Budget Général ou Budget Principal 53
XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 53
XIII.1.1.1 Section de fonctionnement 53
XIII.1.1.2 Section d'investissement 53
XIII.1.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 54
XIII.1.2.1 Section de fonctionnement 54
XIII.1.2.2 Section d'investissement 54

XIII.2 Budget Annexe « Aire de Camping-Car » 55
XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 55
XIII.2.1.1 Section d'exploitation 55
XIII.2.1.2 Section d'investissement 55
XIII.2.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 55
XIII.2.2.1 Section d'exploitation 55
XIII.2.2.2 Section d'investissement 55
XIII.3 Budget Annexe « Ecotaxe » 56
XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 56
XIII.3.1.1 Section de fonctionnement 56
XIII.3.1.2 Section d'investissement 56
XIII.3.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 56
XIII.3.2.1 Section de fonctionnement 56
XIII.3.2.2 Section d'investissement 56

I. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

Nous vous rappelions, dans la « Radioscopie 2018 », que l'ancien Maire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines déclarait, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2018, comme le rapportait l'édition du 18 avril 2018 du « Phare de Ré » : « 2018 va être une année de pauvreté car on doit réduire les investissements de façon notable pour retrouver une situation confortable ». Et Thierry BREAL, Conseiller Municipal Délégué, de rajouter que le budget de 2018 permettrait de « redonner un équilibre aux finances de la commune ».
C'est donc sans surprise que l'année 2018 a été une année de vaches maigres, notamment en matière de dépenses d'investissement, permettant d'initier le rétablissement de finances communales très dégradées en 2017. 2018 a donc vu certains indicateurs s'améliorer, mais parfois artificiellement comme nous l'expliciterons.
En 2019, si certains indicateurs se sont améliorés (marge brute d'autofinancement, recettes réelles de fonctionnement consolidées…), grâce notamment aux effets bénéfiques du passage en station de tourisme, d'autres se sont dégradés, parfois très fortement, comme la marge nette d'autofinancement.
Pour 2020, année particulière de crise sanitaire et de changement d'équipe municipale, la prudence s'impose et les variations ou les tendances observées devront être revues à la lumière des réalisations des années suivantes.

Une attention particulière nous semble cependant devoir être portée sur l'évolution des marges d'autofinancement et des charges courantes de fonctionnement.
Par ailleurs, l'endettement reste conséquent et les disponibilités sont en baisse ; les capacités d'investissement, bien que réelles, nous semblent donc relativement contraintes.

Comme l'année dernière nous devons constater que l'équipe municipale, élue en 2020, ne disposera pas, à elle seule, au moins durant les premiers temps de son mandat, des moyens financiers pour lancer les projets stratégiques pour les Villageoises et les Villageois à même de maintenir une vie à l'année (commerces, école…), de faciliter les installations professionnelles (jeunes artisans du secteur du bâtiment, commerces…) et de faciliter le logement de nouveaux résidents permanents, notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées… même si elle en a la volonté forte.
Une gestion rigoureuse, mais pas forcément frugale, pourrait être une des clefs de sa réussite.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :
- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2021 et des Comptes Administratifs 2019 et 2020.

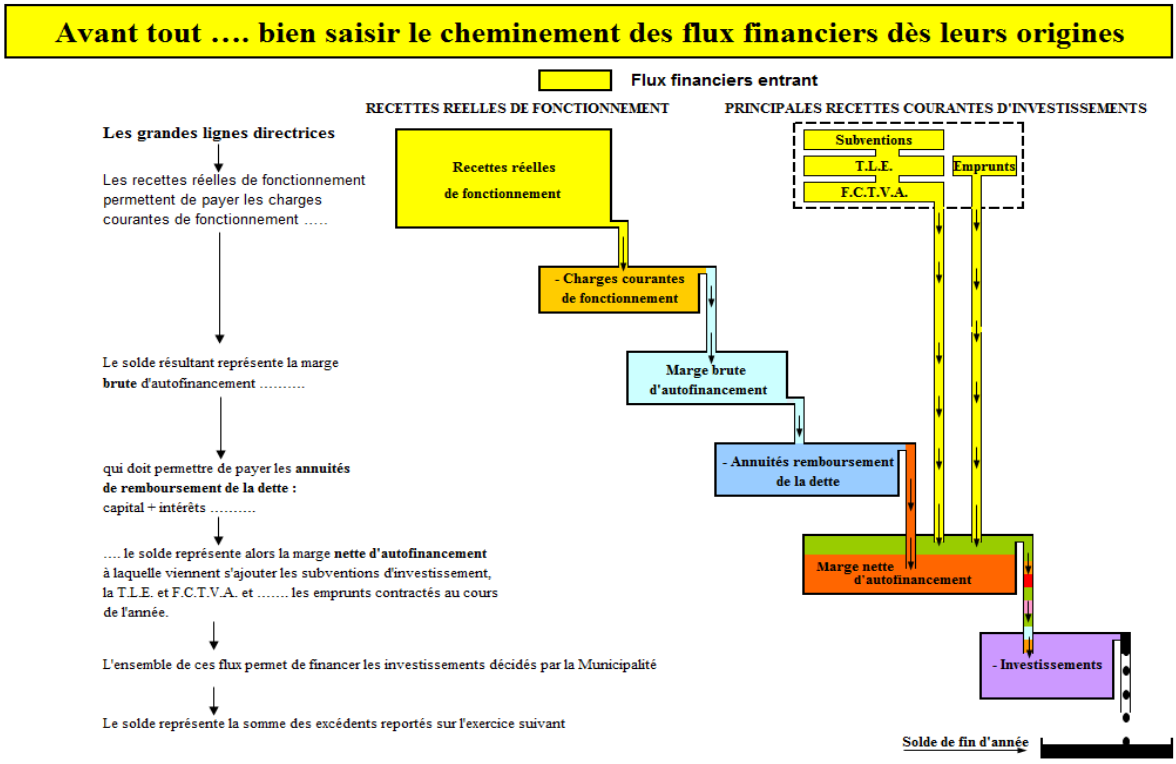

III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Pour mémoire le Budget Général de la commune et le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car » sont consolidés, par nos soins, dans les éléments qui suivent.

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2020 et des Budgets Primitifs de 2021, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport de son aire de camping-car,
- de l'aire de camping-car seule,
- de la commune et de l'aire de camping-car de façon consolidée.

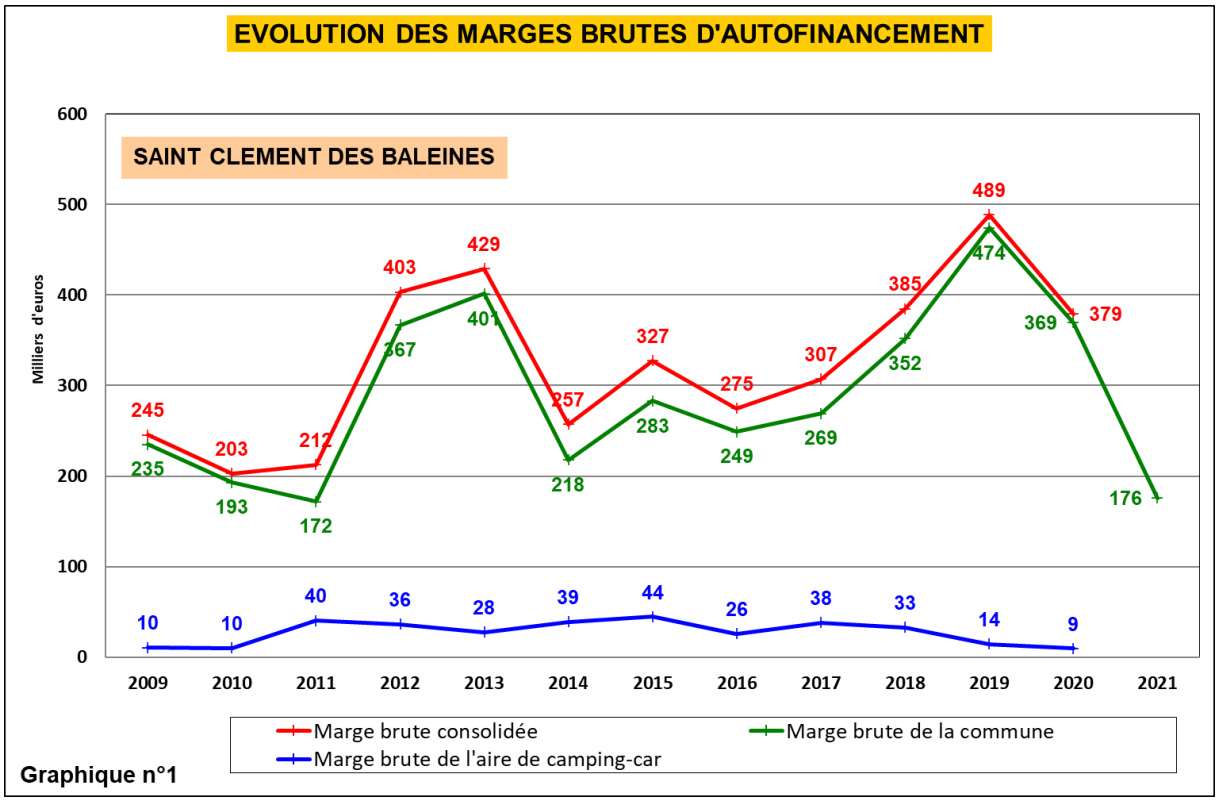

Graphique n°1

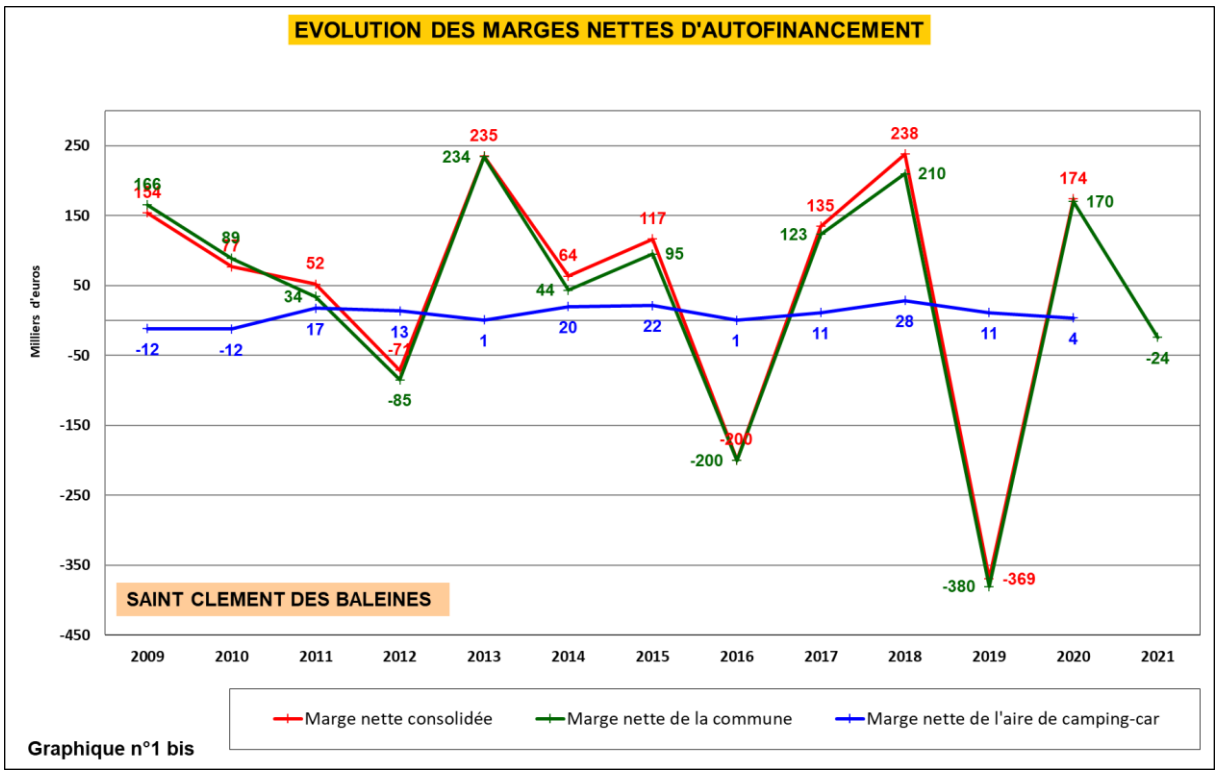

Graphique n°1 bis

Pour l'aire de camping-car, dont le Budget Annexe a été pour mémoire fusionné avec le Budget Général de la commune au 1er janvier 2021 :

- la marge brute d'autofinancement reste positive et comprise entre 9 et 44 k€ sur toute la période étudiée,
- la marge nette d'autofinancement, positive depuis 2011, reste inférieure ou égale à 28 k€ sur toute la période étudiée.

Pour la commune les évolutions sont plus contrastées :

- pour la marge brute d'autofinancement :
  - la tendance haussière initiée depuis 2016,
  - s'est inversée en 2020 et la baisse devrait se confirmer si les prévisions budgétaires de 2021 étaient réalisées,

- pour la marge nette d'autofinancement :
    - les phases de hausse et de baisse alternent,
    - le remboursement en 2019 des 700 k€ de capital de l'emprunt *in fine* contracté pour l'opération dite du « Moulin Rouge » fait, sans surprise, plonger la marge nette d'autofinancement à son plus bas historique,
    - 2020 marque le rétablissement de cet indicateur,
    - 2021 pourrait de nouveau voir cet indicateur passer en territoire négatif.

Quant aux marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées, l'importance du Budget Annexe « Aire de Camping-Car » étant faible par rapport à l'importance du Budget Principal, elles suivent l'évolution des marges brutes et nettes d'autofinancement de la commune.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières (définies au point XI.3.6 ci-dessous), les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

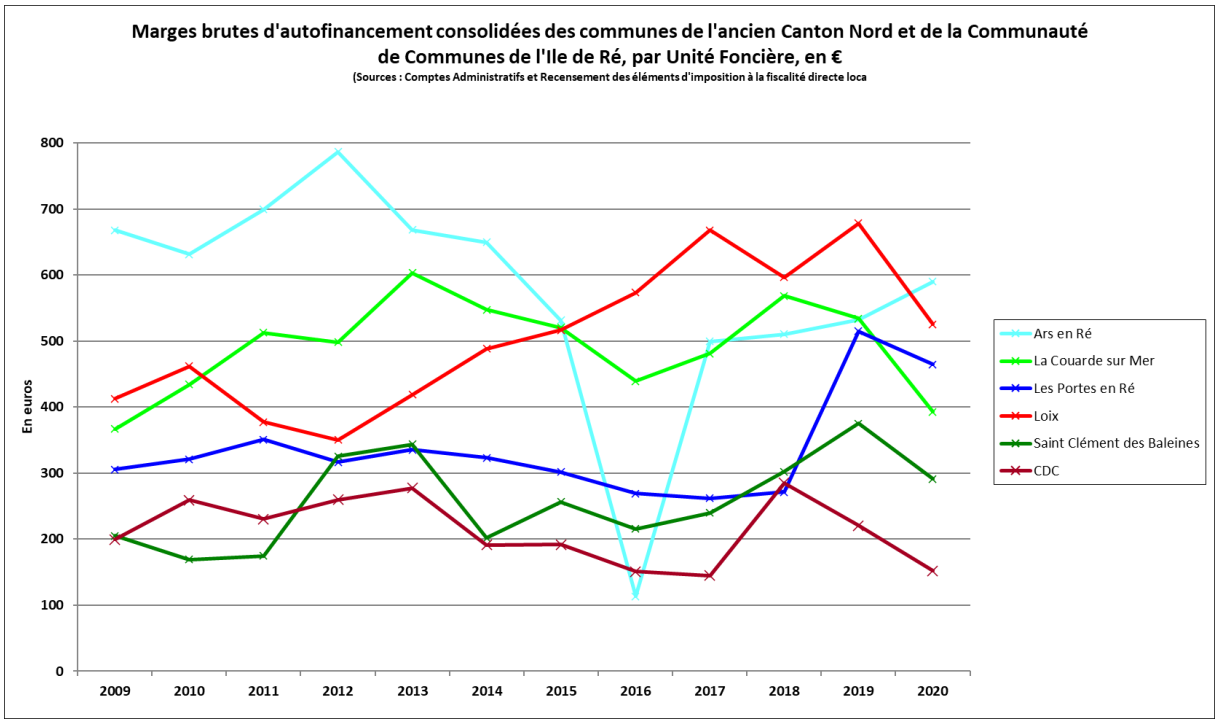

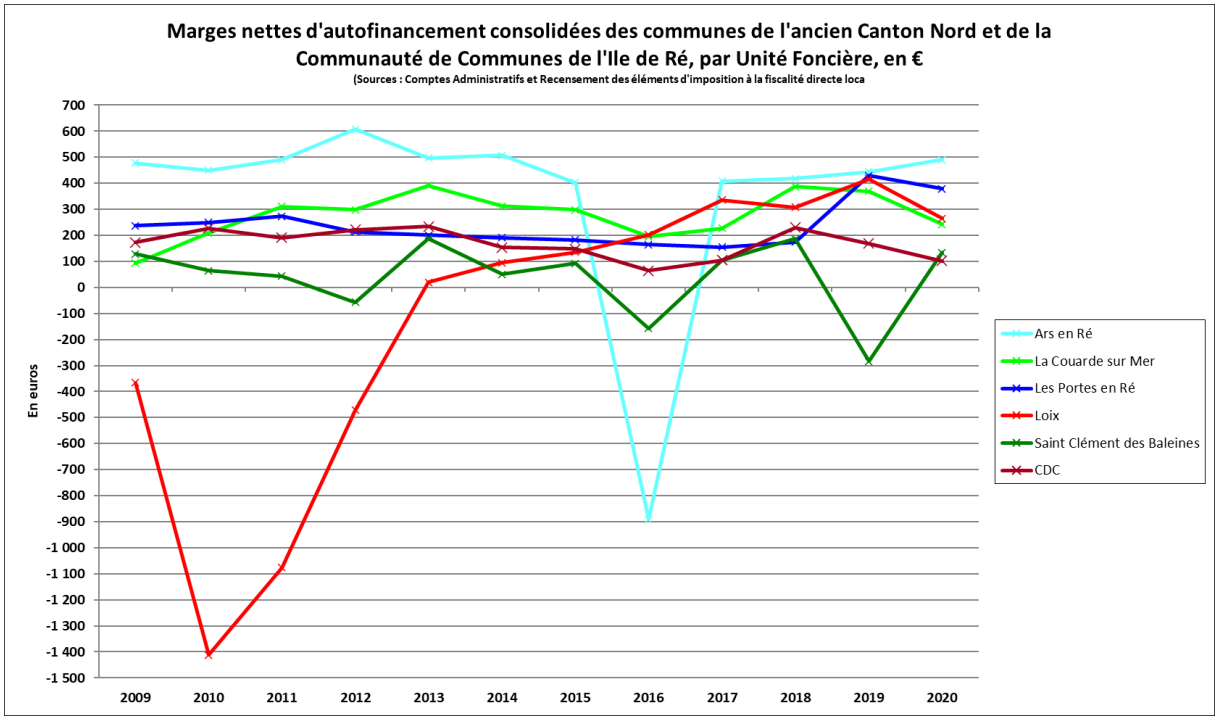

Les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement par Unité Foncière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont contrastées sur la période étudiée, alternant des phases de hausse et de baisse.

De plus, par rapport à ceux des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, ces deux indicateurs s'inscrivent à des niveaux plutôt bas.

III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, sur la période de 2010 à 2020, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 %, meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :

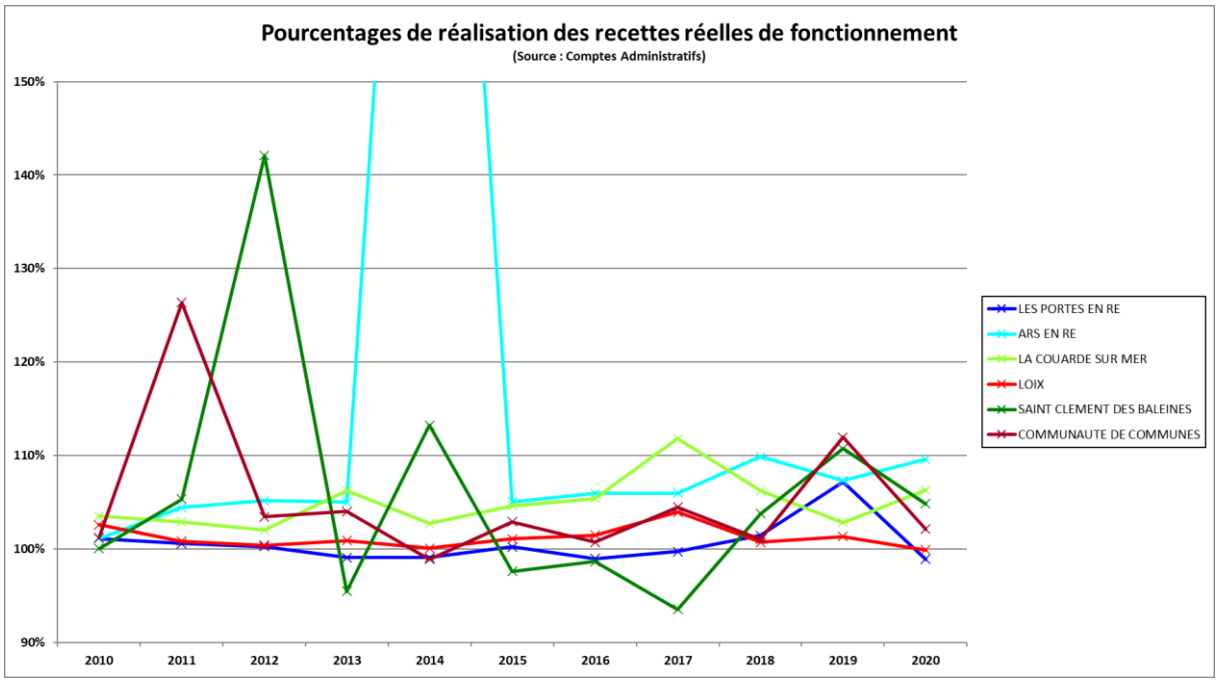

Nous constatons que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées dans les Comptes Administratifs sont parfois significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille ainsi entre 93,5 % en 2017 et 142,1 % en 2012,
- et la moyenne s'établie à 105,9 % sur la période étudiée.

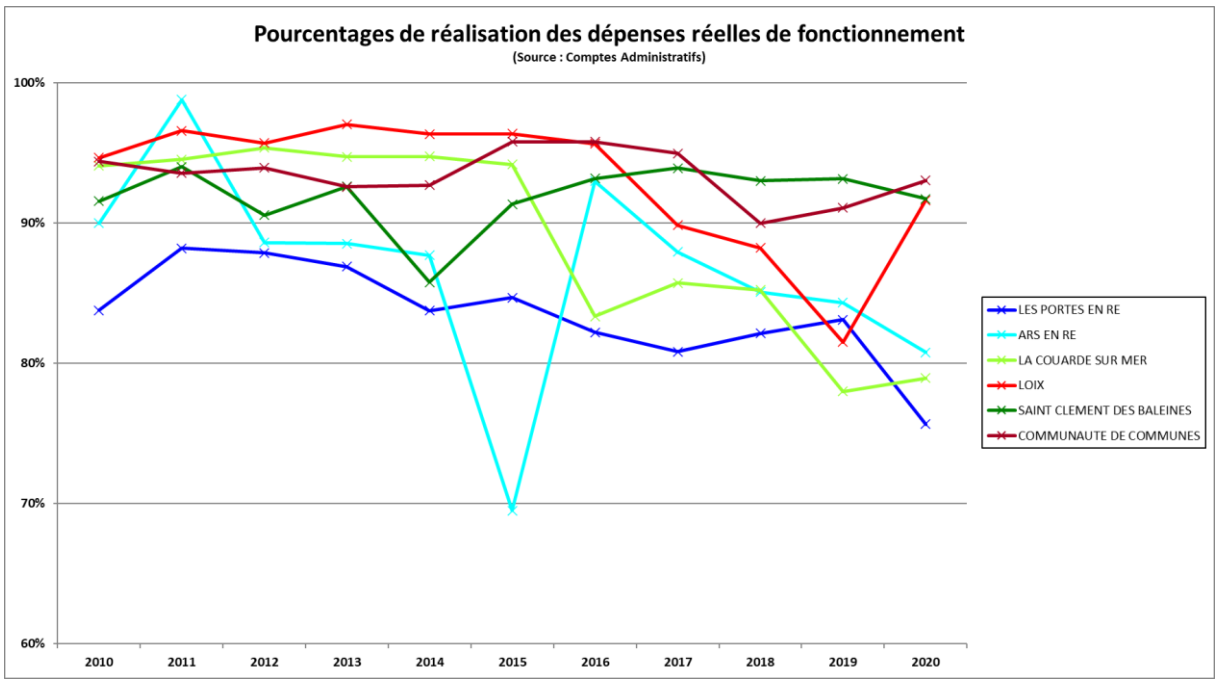

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement on constate que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs restent encore significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 85,8 % (en 2014) et 94 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 91,9 % sur la période étudiée.

On notera cependant que l'amélioration initiée à partir de 2015 permettait à la commune de Saint-Clément-des-Baleines d'avoir les meilleurs taux de réalisation des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré en 2018 et 2019.

III.4 Commentaires

Aire de camping-car :

Pour l'aire de camping-car, il ressort de l'étude de ces critères financiers que la gestion par la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines de cet équipement est globalement saine et équilibrée.
Ainsi, s'il n'apporte pas de ressources substantielles à la commune, il ne lui coûte rien.

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées peut rendre délicate l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.
Cependant, les bons chiffres depuis 2018 (sauf pour les recettes réelles en 2019) sont à porter au crédit des équipes municipales et nous semblent signer leurs efforts en la matière ; efforts qu'il conviendrait de poursuivre.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Pour la commune proprement dite, en données consolidées, on notera le passage en territoire négatif de la marge nette d'autofinancement en 2012, 2016 et 2019, ainsi que dans les prévisions de 2021.
Le plongeon de cette marge nette d'autofinancement en 2019 est dû au remboursement de 700 k€ de capital de l'emprunt *in fine* contracté en 2009 pour l'opération dite du « Moulin Rouge ».
Il en était de même en 2012 et 2016 avec des remboursements anticipés d'emprunts bancaires.
Ainsi, retraitées de ces évènements exceptionnels, ces marges nettes sont en territoire positif ce qui permet de relativiser ces signaux très inquiétants pour les finances d'une commune.
En 2021, la hausse prévisionnelle importante des charges courantes de fonctionnement, qui ferait passer marge nette d'autofinancement en territoire négatif, serait plus problématique pour les finances de la commune.

Conclusion :

Il nous semble donc qu'il serait souhaitable que :

- l'effort dans la qualité de production des Budgets Primitifs se poursuive,
- d'autre part, si cela n'est pas déjà fait, que les marges nettes d'autofinancement soient évaluées sans tenir compte des remboursements par anticipation d'emprunts bancaires,
- afin de permettre aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (*cf*. point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement sont celles définies au point XI.3.3 ci-dessous.

IV.1 Graphiques

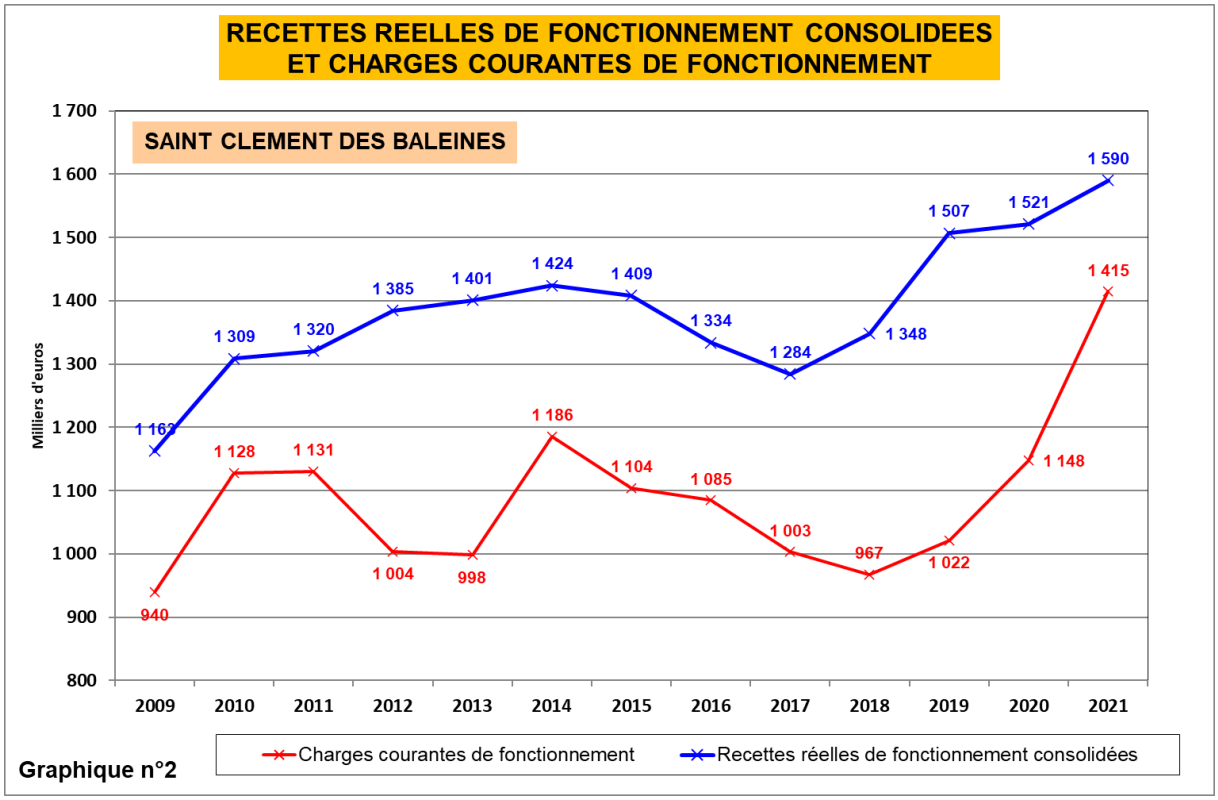

Graphique n°2

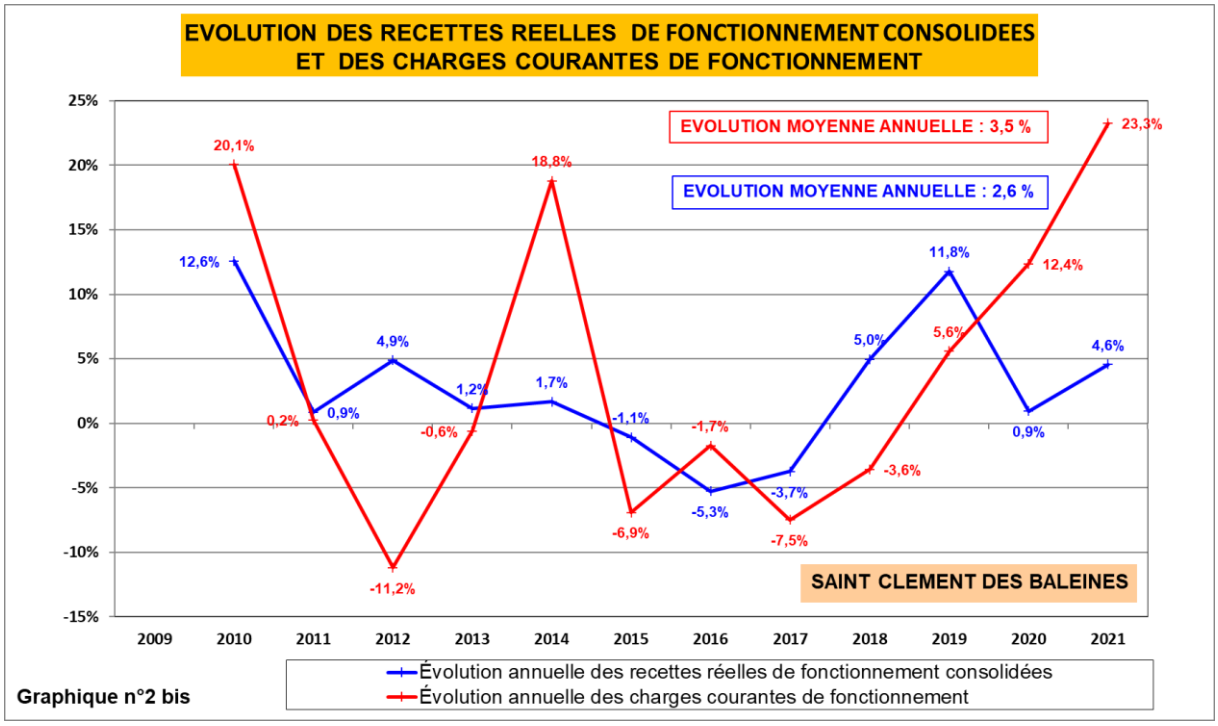

Graphique n°2 bis

On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
  - progressent régulièrement de 2009 à 2014,
  - elles décroissent à partir de 2015,
  - l'inversion de cette tendance, constatée entre 2018 et 2020, pourrait se confirmer si les prévisions budgétaires de 2021 se réalisaient,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement :
  - est plus contrastée, alternant les phases de hausse et de baisse ;
  - la tendance générale à la baisse, initiée depuis 2015, s'est inversée à partir de 2019,
  - les (généreuses !?) prévisions budgétaires de 2021, si elles se réalisaient, feraient converger dangereusement ces charges vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Ainsi, sur la période 2009 à 2021, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 2,6 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 3,5 %.

IV.2 Commentaires

La nette hausse des recettes réelles de fonctionnement consolidées constatée en 2019 est notamment due au passage de la commune en « Station de tourisme » (au cours de l'année 2018) : Saint-Clément-des-Baleines bénéficie ainsi d'une part des droits d'enregistrement (improprement appelé « frais de notaire ») auparavant versée au Département (178,5 k€ en 2019, première année pleine et 175,9 k€ en 2020).
On constatera qu'en 2020, malgré la crise sanitaire, ces recettes réelles de fonctionnement consolidées se sont maintenues.

En matière de charges courantes de fonctionnement, on ne peut que regretter que la baisse initiée en 2015 ne se soit pas poursuivie en 2019.
Une partie de la hausse constatée en 2020 doit pouvoir être imputée aux conséquences de la crise sanitaire.
Quant à leur hausse prévisionnelle de 23,3 % en 2021, elle nous semble peu compatible avec l'économie générale de la commune ! Espérons que les réalisations de 2021 nous réserveront une bonne surprise.

Par ailleurs, jusqu'en 2020, l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement était inférieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, ce qui constituait un indicateur favorable des finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines. L'inversion de cette tendance, avec les prévisions budgétaires de 2021, si elle était confirmée, devrait constituer un signal d'alerte pour l'équipe municipale.

Quoi qu'il en soit, il nous semble, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, que l'équipe municipale :
- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréler l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- devra poursuivre ses efforts dans le processus de production des Budgets Primitifs de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021

Pour le Budget Principal de la commune :
- la principale hausse est celle du poste « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » pour + 19,8 k€ (+ 3 % par rapport à 2019),
- les principales baisses sont celles des postes :
  - « 70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal » pour – 5,6 k€ (- 31 % par rapport à 2019),
  - et « 7336 – Droits de place » pour – 5,0 k€ (- 33 % par rapport à 2019).

Dans les prévisions budgétaires pour 2021 :
- les « Dotations, subventions et participations » seraient en baisse de 42,1 k€ environ (soit + 15 % par rapport à 2020),
- les « Impôts et taxes » seraient en hausse de 33,7 k€ (soit + 3 % par rapport à 2020),
- et les « Produits des services, du domaine et des ventes diverses » seraient en hausse de 33,0 k€ (soit + 143 % par rapport à 2020).

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Saint-Clément-des-Baleines et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	28	*2%*	*96%*
73	IMPOTS ET TAXES	917	*67%*	*59%*
	dont contributions directes	*817*	*60%*	*38%*
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	370	*27%*	*-26%*
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57	*4%*	*66%*
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-14	*-1%*	*1948%*
	APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	9	*1%*	*-132%*
76	PRODUITS FINANCIERS	1	*0%*	*-100%*
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES		**1 367**	***100%***	***31%***

Ainsi, sur cette période, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :
- a vu se développer significativement ses revenus et produits de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :
- la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

devrait inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2020 aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

		2020 réel		2020 calculé avec inflation	
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	23	2%	13	1%
73	IMPOTS ET TAXES	1 147	75%	808	62%
	dont contributions directes	*928*	*61%*	*752*	*58%*
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	282	19%	428	33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88	6%	60	5%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-23	-2%	-1	0%
	APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	4	0%	-13	-1%
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0%	7	1%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES		**1 521**	**100%**	**1 302**	**100%**

Globalement la hausse des postes principaux de recettes réelles de fonctionnement consolidées sur cette période a été significativement supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

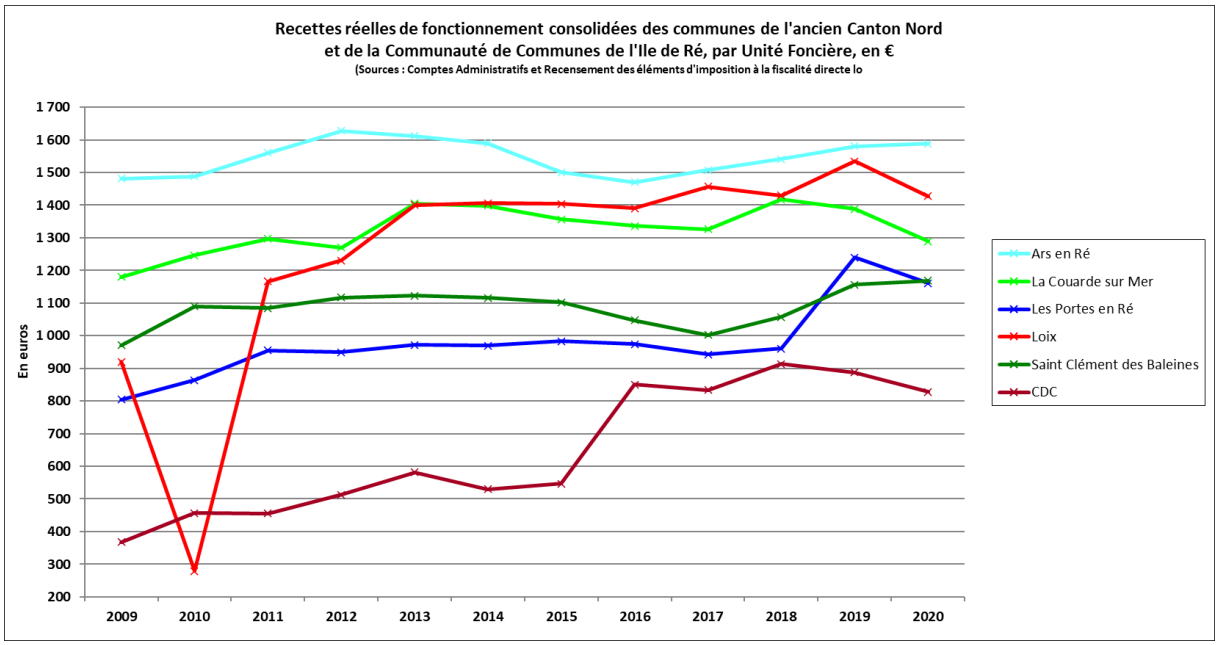

Entre 2009 et 2018, les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont relativement stables et se situent entre 1 000 et 1 100 € environ. Le passage en station de tourisme, comme évoqué précédemment, a, sans surprise, un effet bénéfique sur cet indicateur à partir de 2019.
Enfin, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, elles se situent à un niveau plutôt bas.

V.4 Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées

L'évolution des autres recettes de fonctionnement consolidées (donc hors « Impôts et taxes ») de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est illustrée par le graphique suivant :

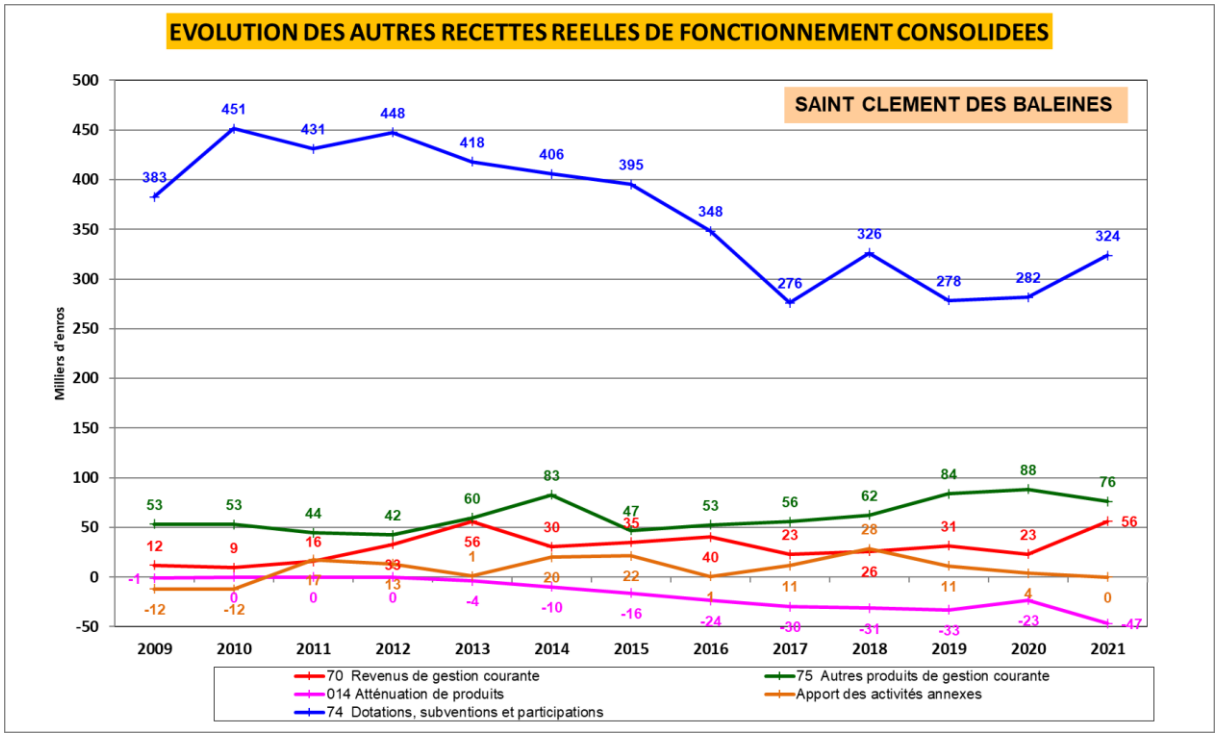

Ce graphique illustre notamment la décroissance régulière, jusqu'en 2017, des dotations de l'Etat aux finances de la commune (courbe bleue).

V.5 Impôts et taxes

V.5.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les « Impôts et taxes » représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 67 % en moyenne sur la période de 2009 à 2020,
- dont 60 % pour les seules « Contributions directes locales » c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (0,6 % en 2020).

V.5.2 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2020,
- concernent les dix communes de l'Ile de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes.

V.5.2.1 Taxe d'Habitation

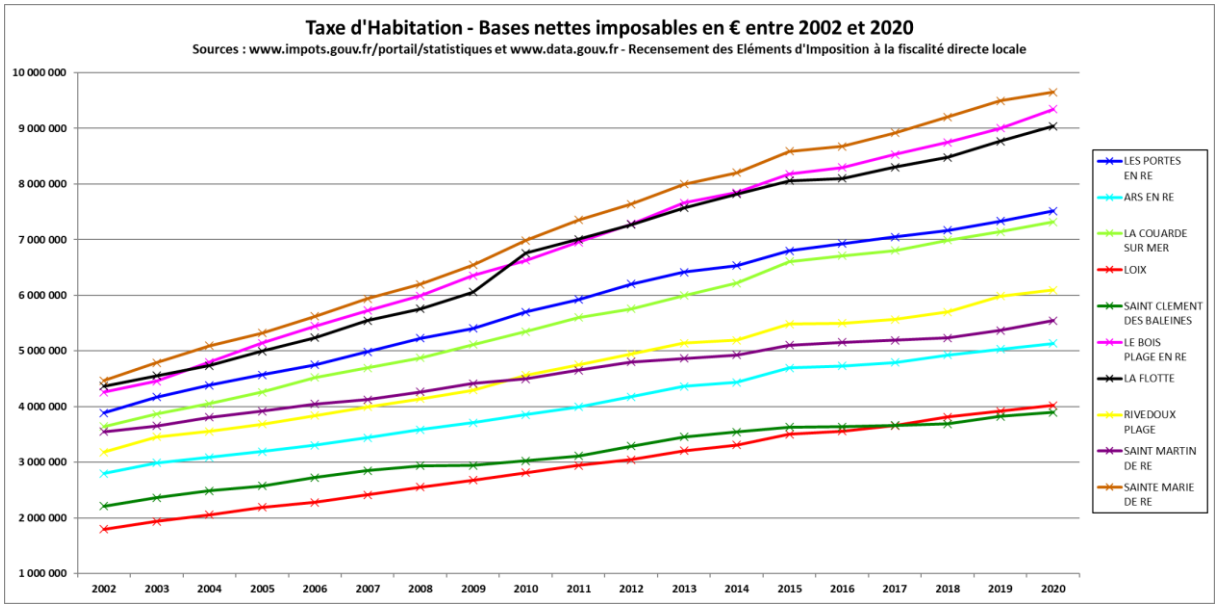
Taxe d'Habitation - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
10 000 000
9 000 000
8 000 000
7 000 000
6 000 000
5 000 000
4 000 000
3 000 000
2 000 000
1 000 000
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

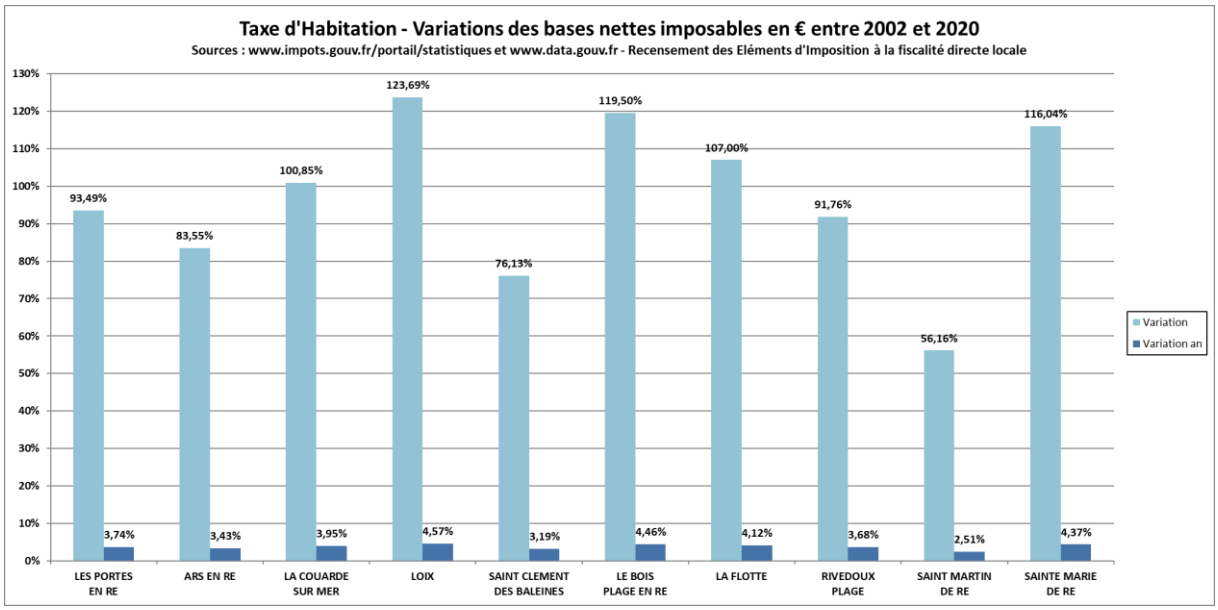
Taxe d'Habitation - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
130%
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
93,49%
3,74%
83,55%
3,43%
100,85%
3,95%
123,69%
4,57%
76,13%
3,19%
119,50%
4,46%
107,00%
4,12%
91,76%
3,68%
56,16%
2,51%
116,04%
4,37%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

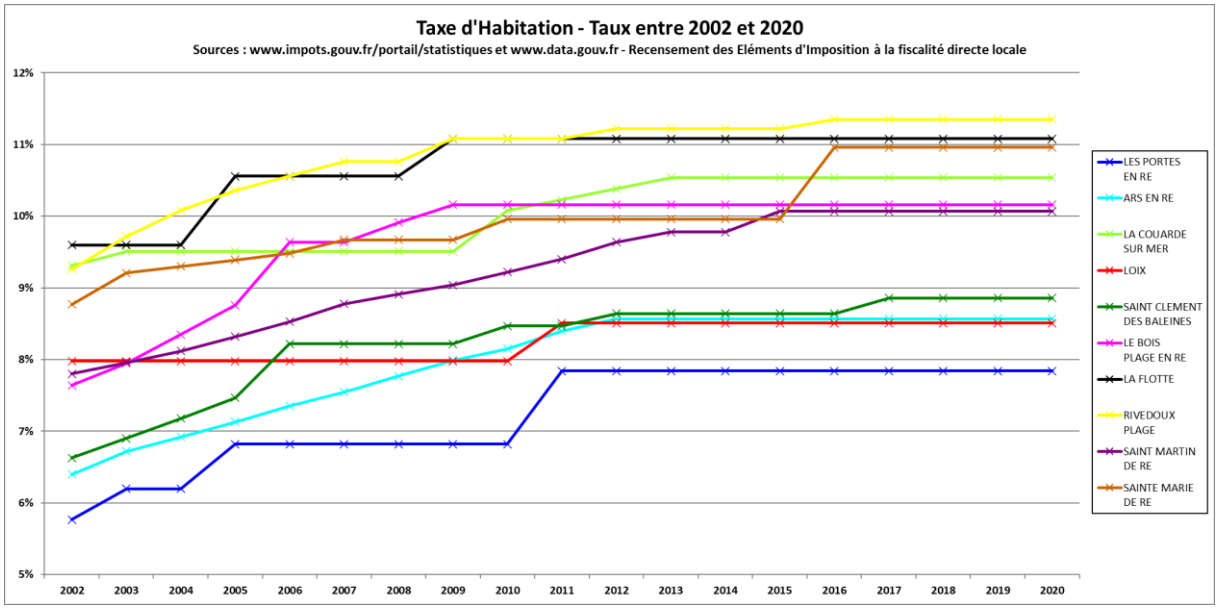
Taxe d'Habitation - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
12%
11%
10%
9%
8%
7%
6%
5%
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

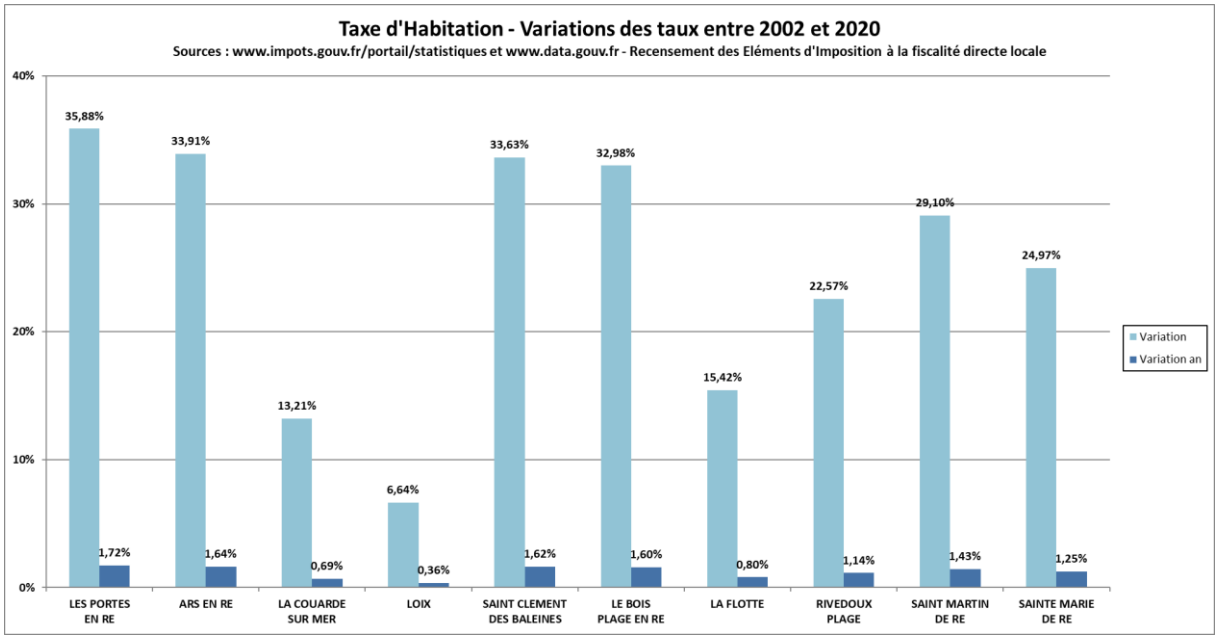

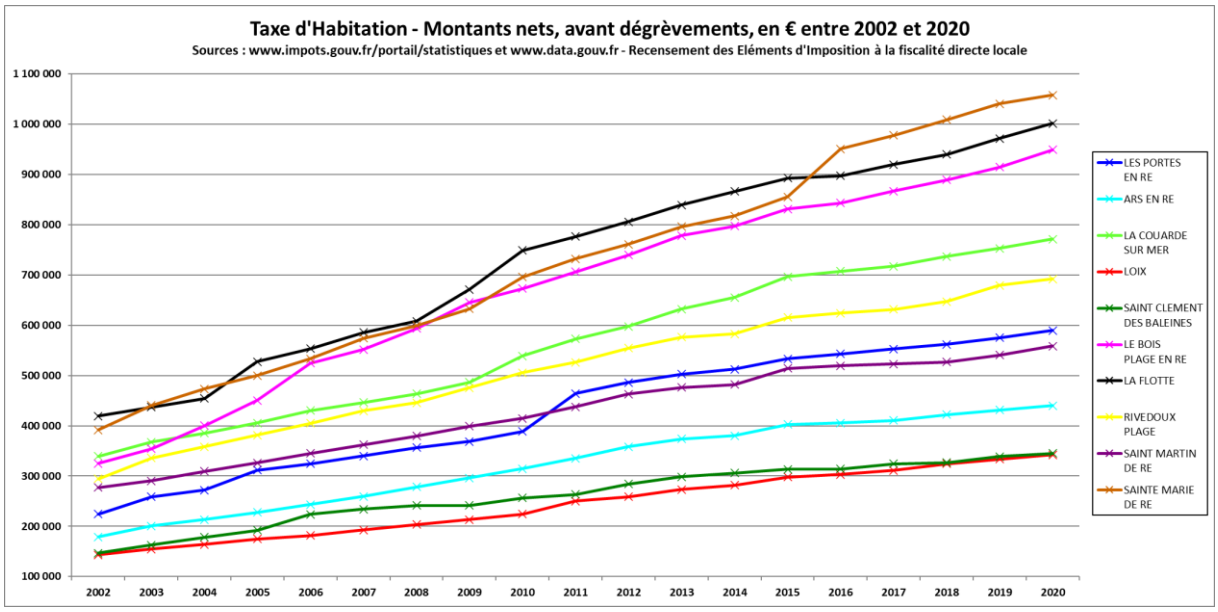

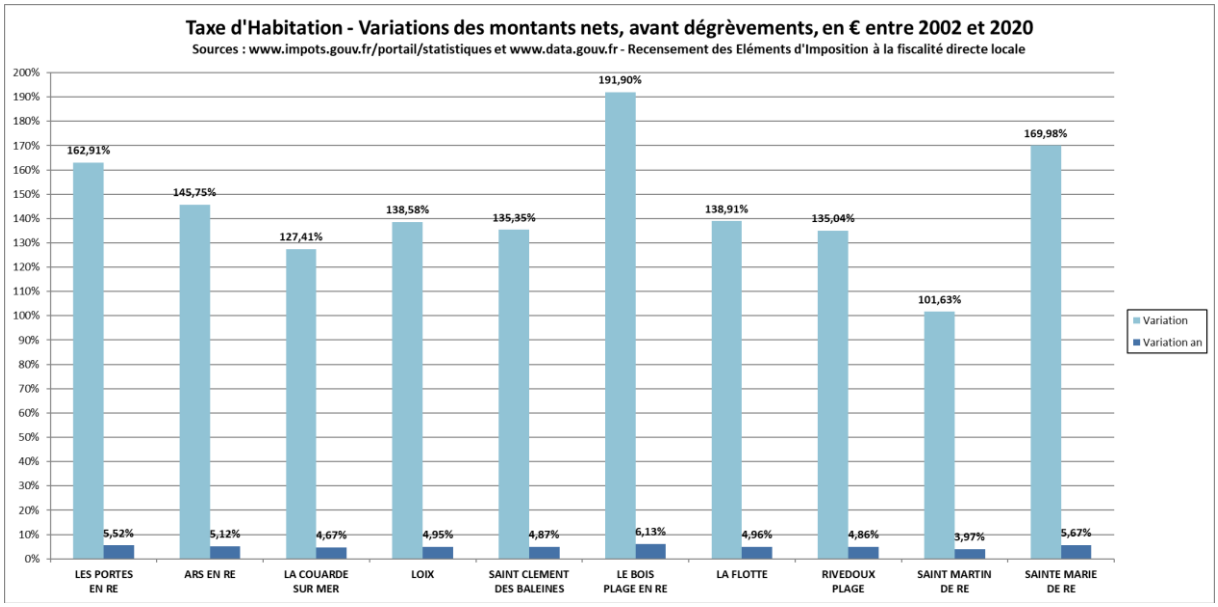

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'Ile de Ré : 76,13 % soit 3,19 % par an,
- concernant les taux d'imposition :

- a des taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
- mais a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,63 % au total soit 1,62 % par an,

- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
  - perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 138,58 % soit 4,95 % par an.

Une étude plus complète de la Taxe d'Habitation et de la réforme en cours (dite « Réforme Macron ») est disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf.

V.5.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

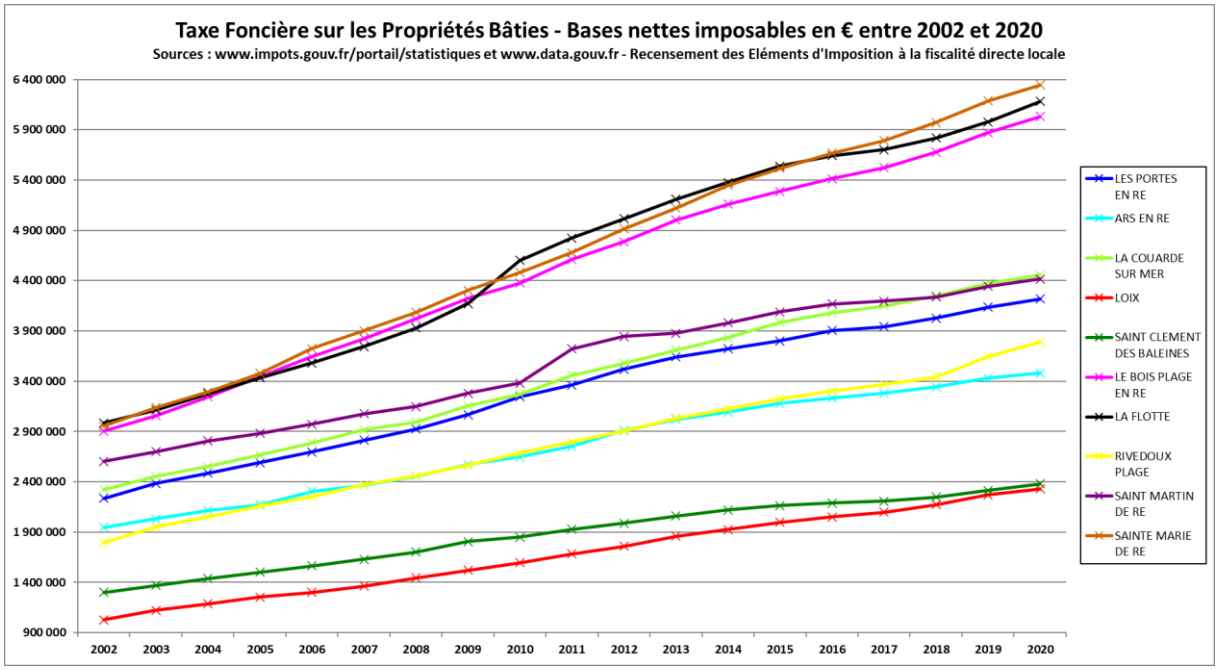

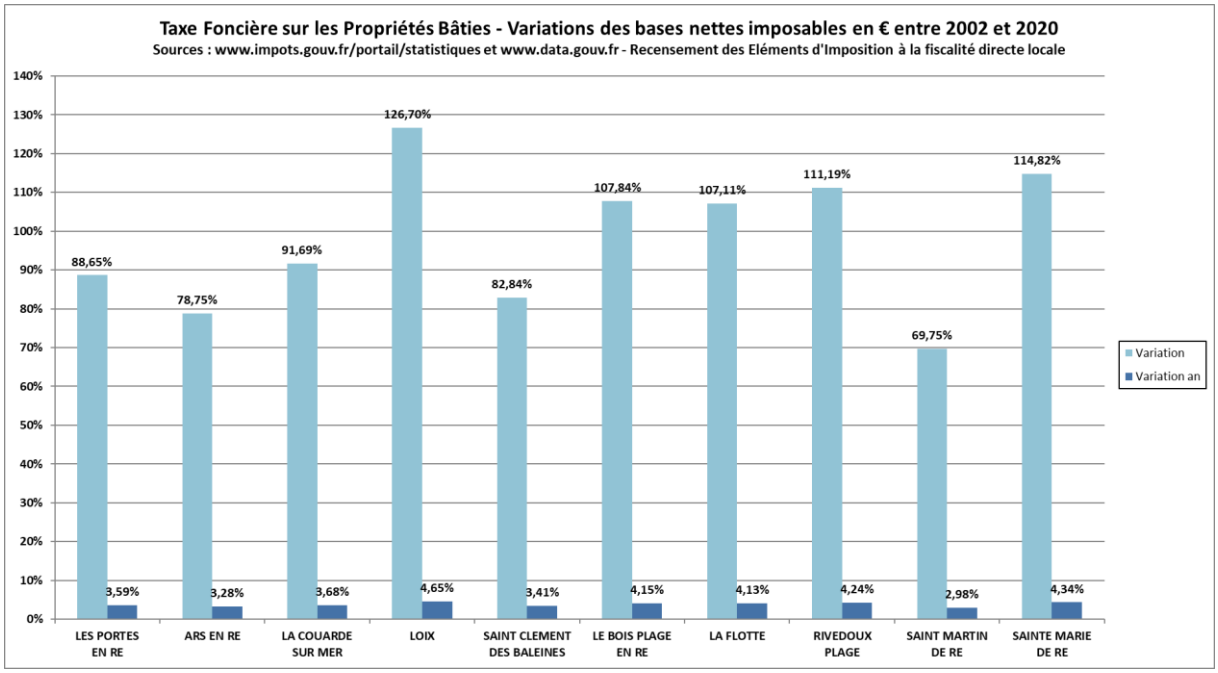

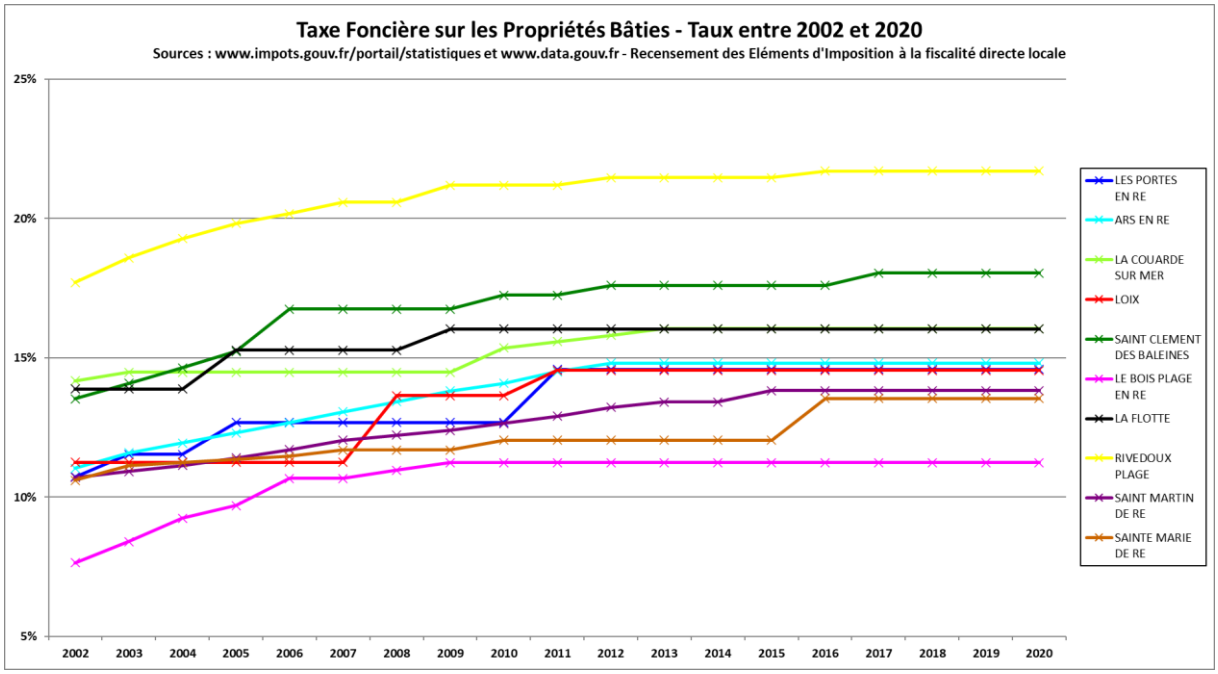
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25%
20%
15%
10%
5%
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

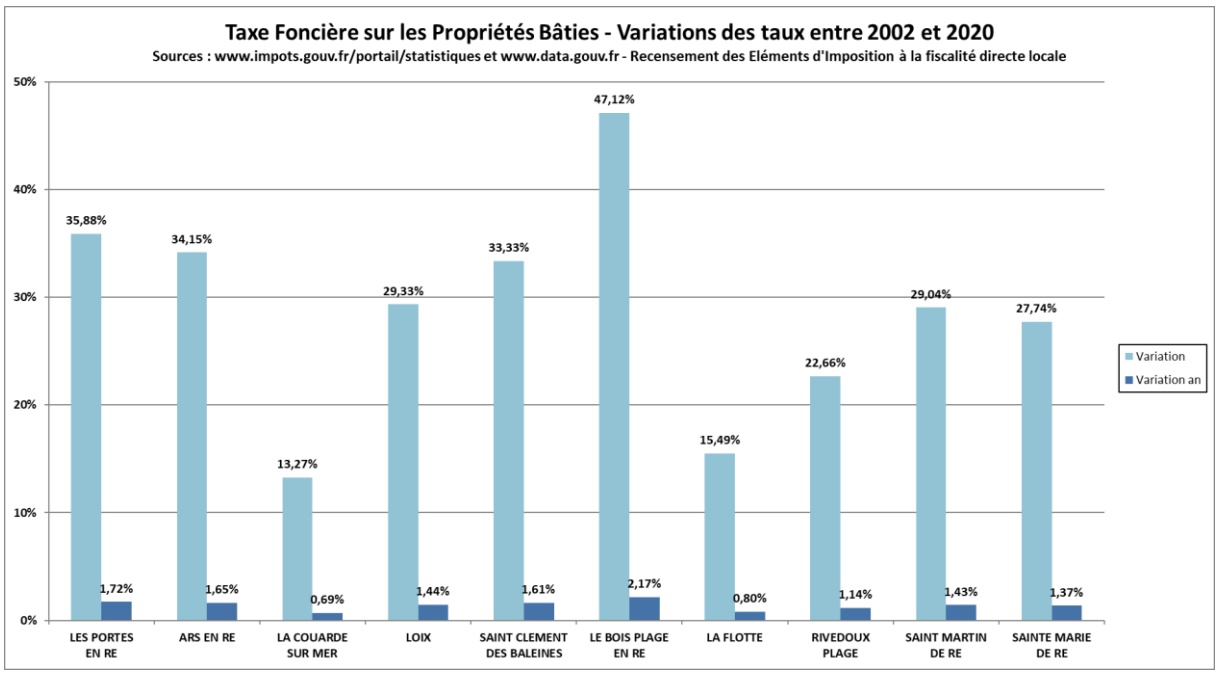
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
50%
40%
30%
20%
10%
0%
35,88%
1,72%
34,15%
1,65%
13,27%
0,69%
29,33%
1,44%
33,33%
1,61%
47,12%
2,17%
15,49%
0,80%
22,66%
1,14%
29,04%
1,43%
27,74%
1,37%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

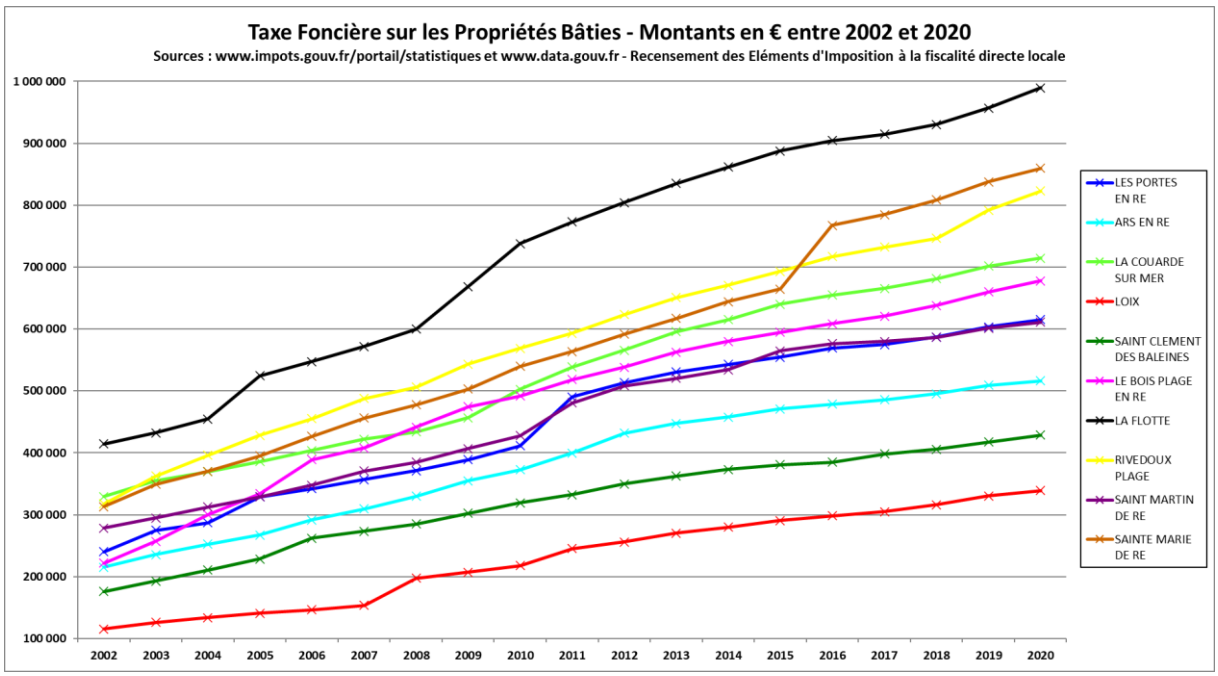
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Montants en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

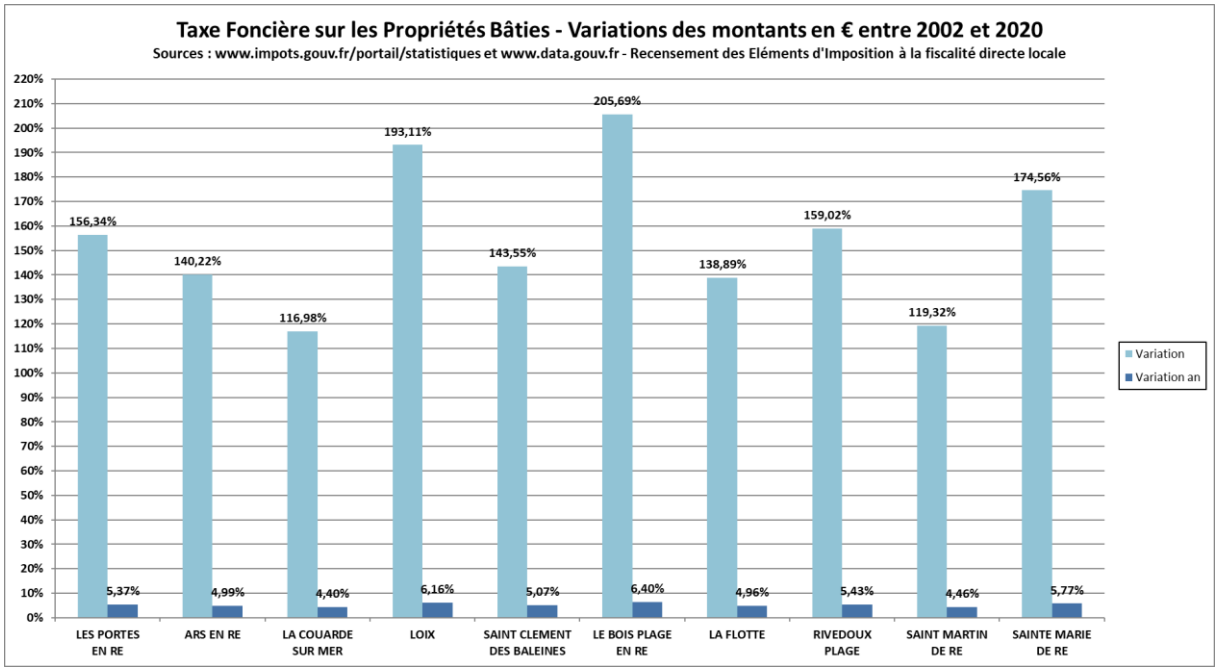

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'Ile de Ré : 82,84 % soit 3,41 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a les 2ème taux d'imposition les plus élevés de l'Ile de Ré,
  - et a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,33 % au total soit 1,61 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 143,55 % soit 5,07 % par an.

V.5.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

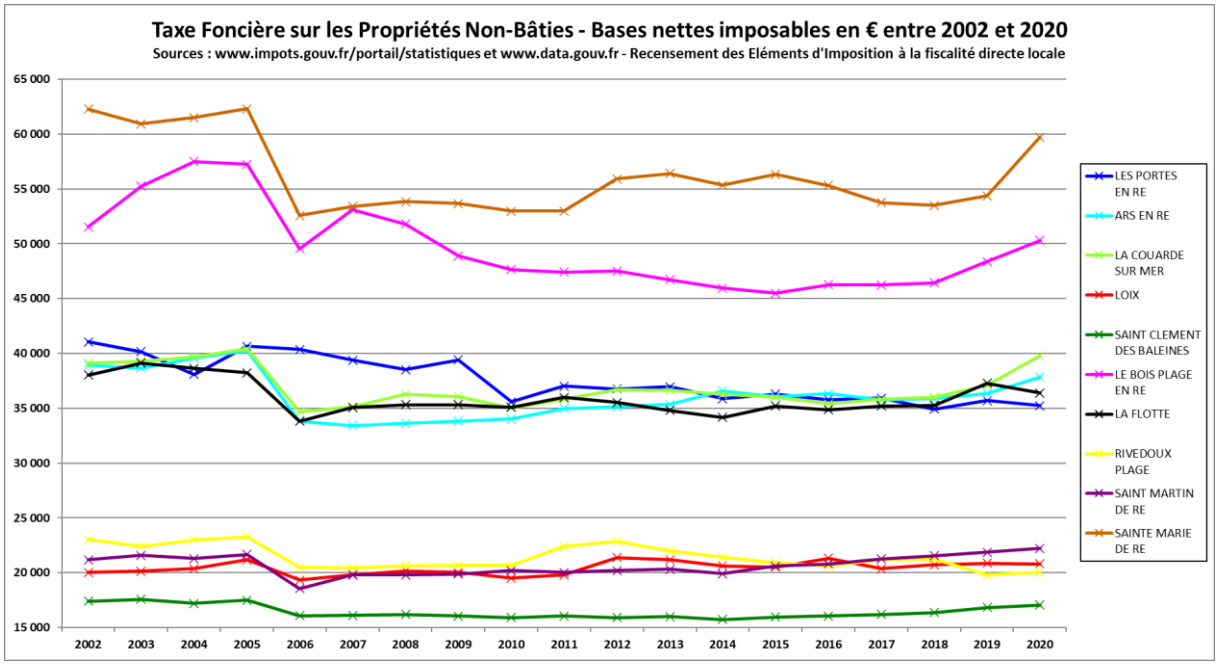

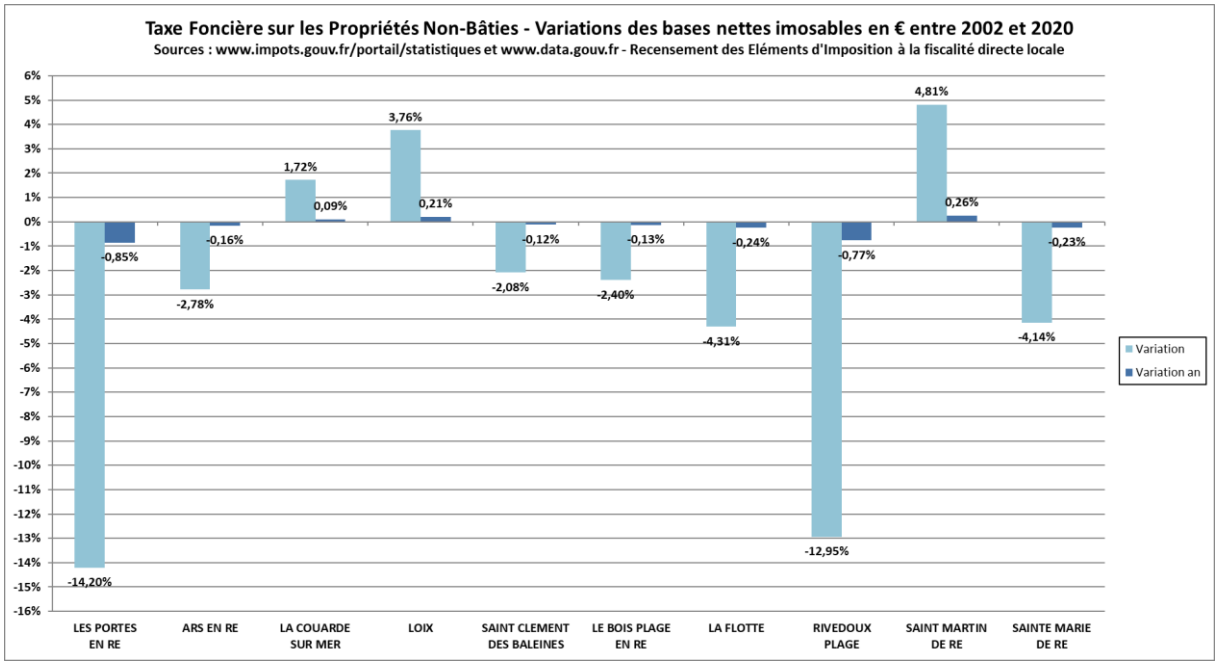
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des bases nettes imosables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
6%
5%
4%
3%
2%
1%
0%
-1%
-2%
-3%
-4%
-5%
-6%
-7%
-8%
-9%
-10%
-11%
-12%
-13%
-14%
-15%
-16%
-14,20%
-0,85%
-2,78%
-0,16%
1,72%
0,09%
3,76%
0,21%
-2,08%
-0,12%
-2,40%
-0,13%
-4,31%
-0,24%
-12,95%
-0,77%
4,81%
0,26%
-4,14%
-0,23%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

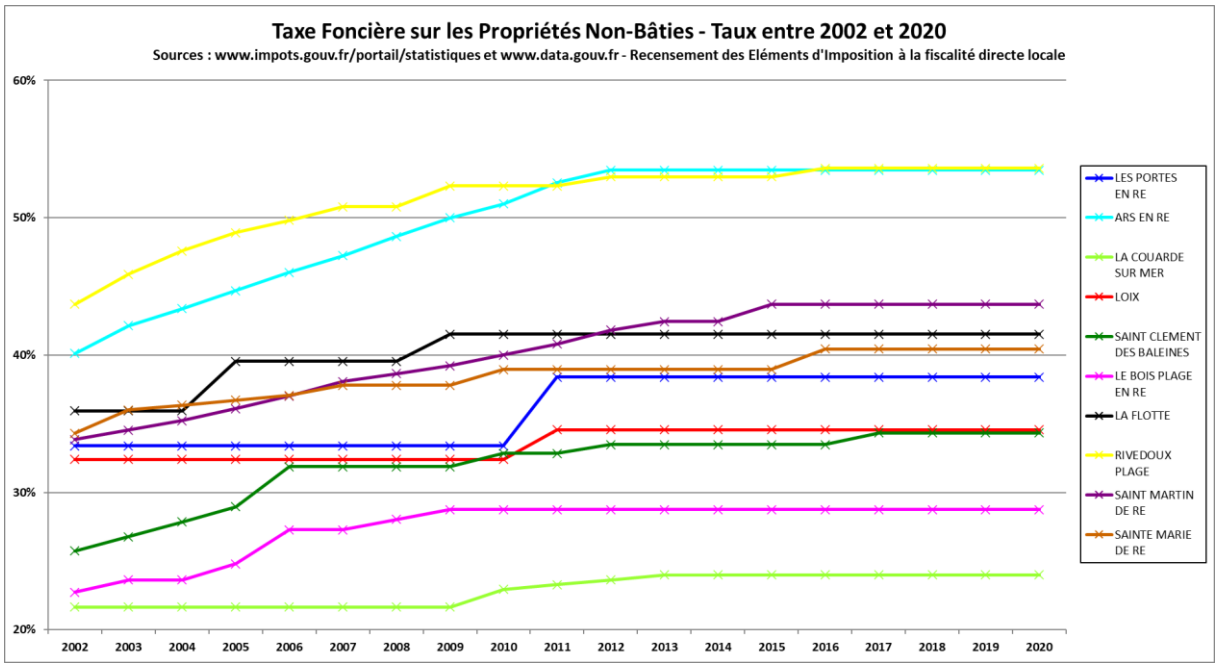
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
60%
50%
40%
30%
20%
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

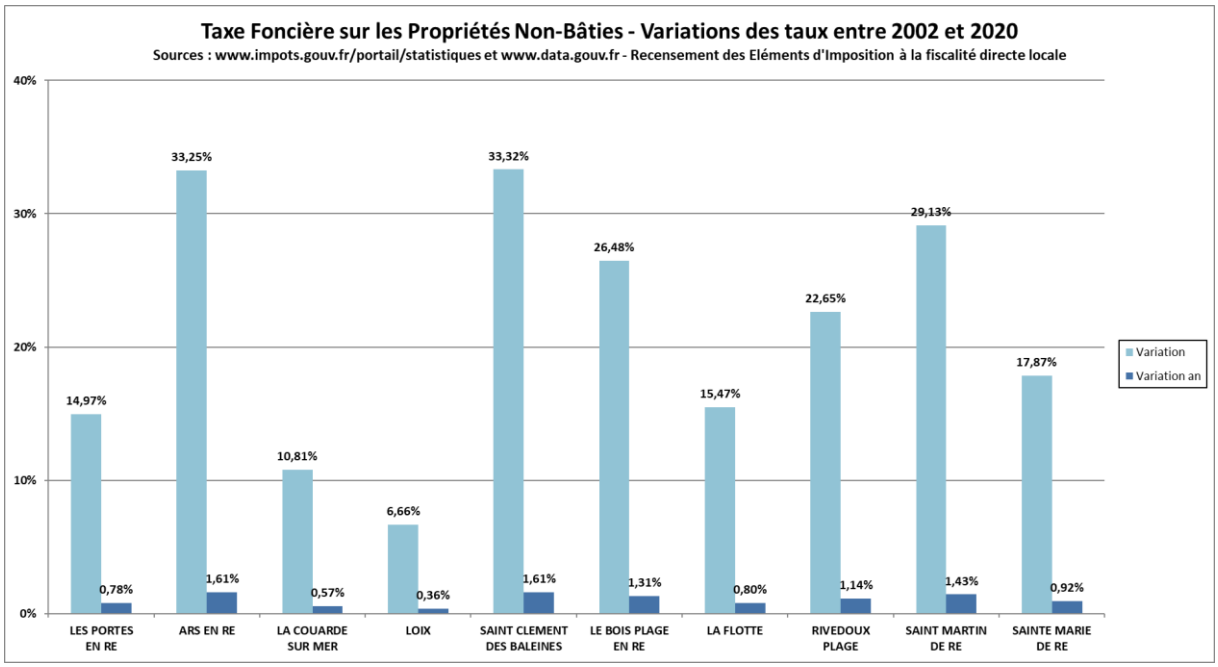
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
30%
20%
10%
0%
14,97%
0,78%
33,25%
1,61%
10,81%
0,57%
6,66%
0,36%
33,32%
1,61%
26,48%
1,31%
15,47%
0,80%
22,65%
1,14%
29,13%
1,43%
17,87%
0,92%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

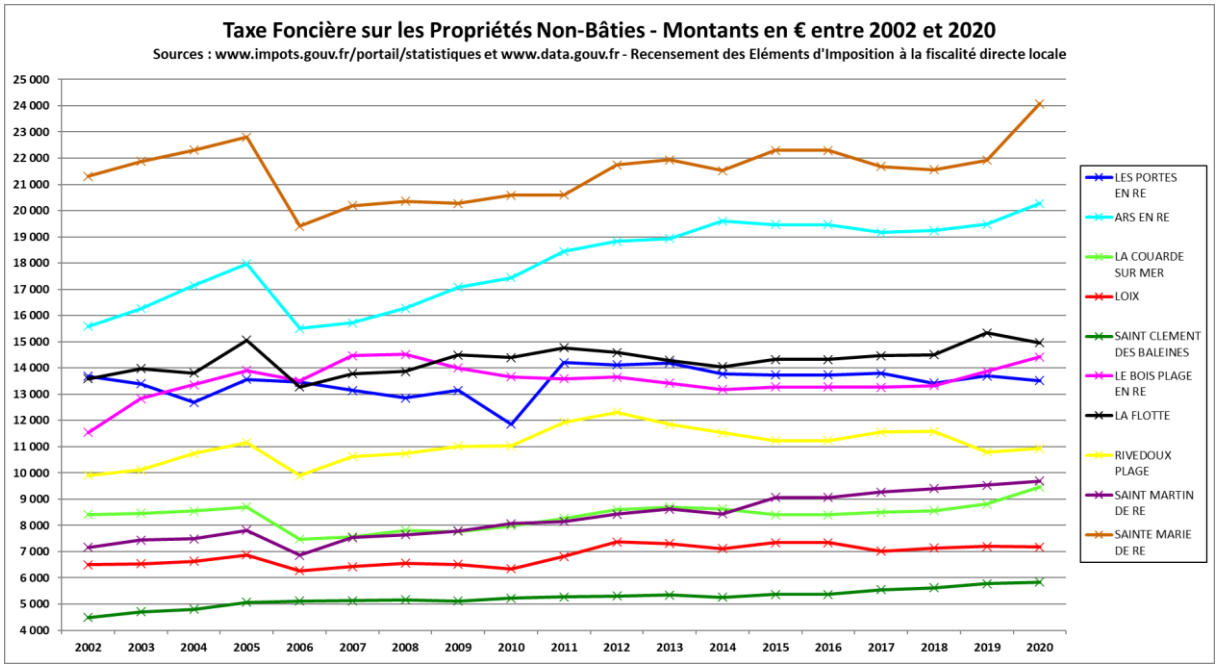

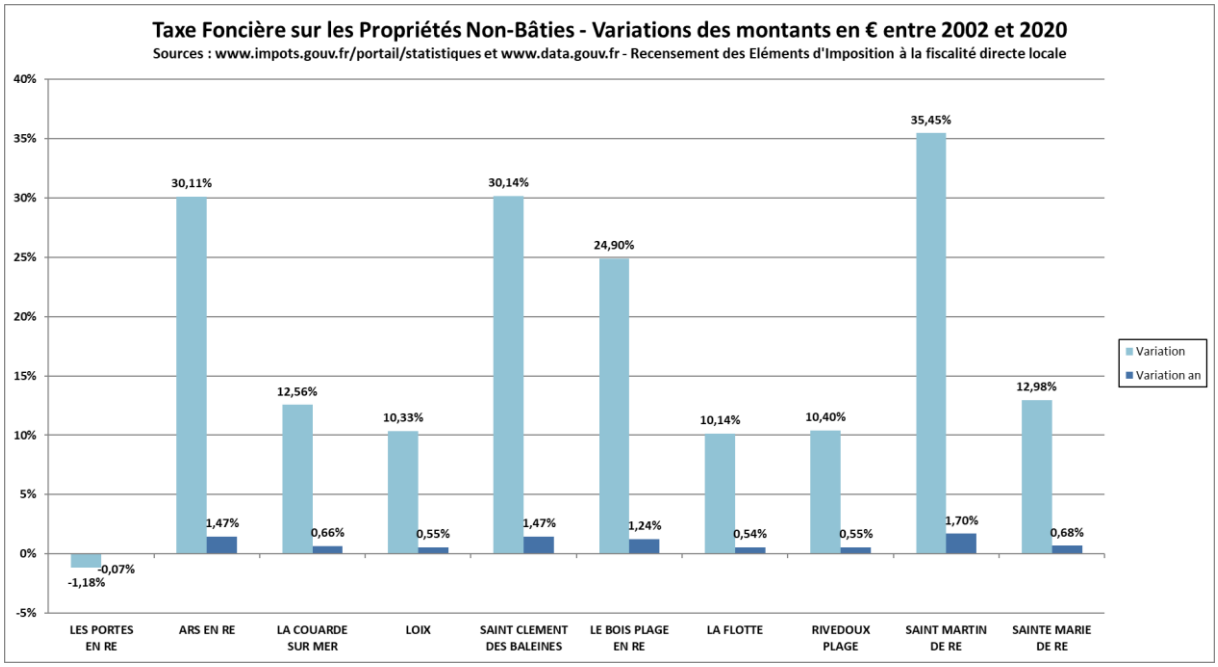

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : - 2,08 % soit - 0,12 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a des taux d'imposition dans la moyenne basse de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - et a connu l'augmentation la plus forte : 33,32 % au total soit 1,61 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - montants en augmentation notable par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 30,14 % soit 1,47 % par an.

V.5.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

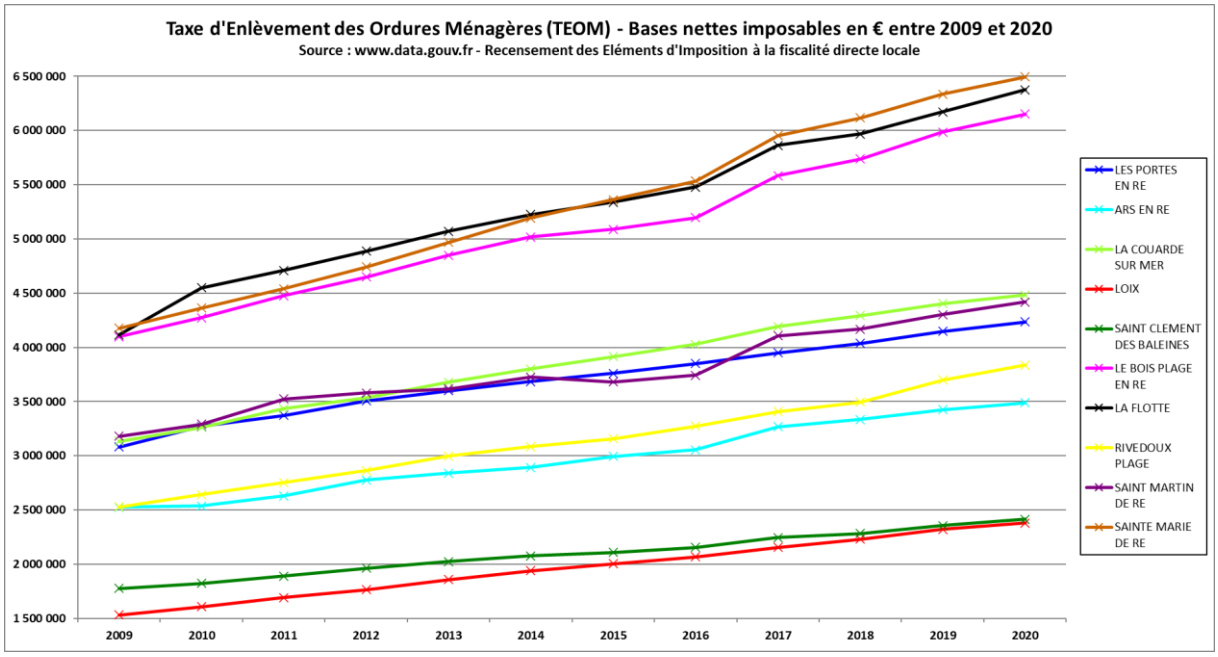
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Bases nettes imposables en € entre 2009 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
6 500 000
6 000 000
5 500 000
5 000 000
4 500 000
4 000 000
3 500 000
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

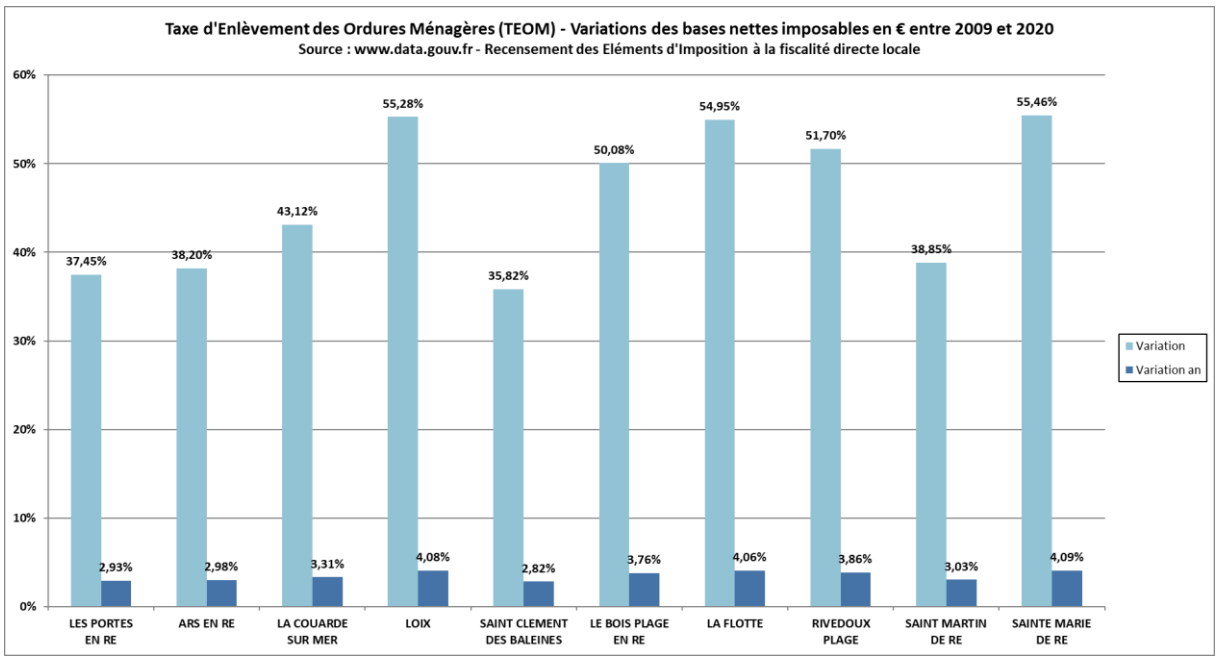
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Variations des bases nettes imposables en € entre 2009 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
37,45%
38,20%
43,12%
55,28%
35,82%
50,08%
54,95%
51,70%
38,85%
55,46%
2,93%
2,98%
3,31%
4,08%
2,82%
3,76%
4,06%
3,86%
3,03%
4,09%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

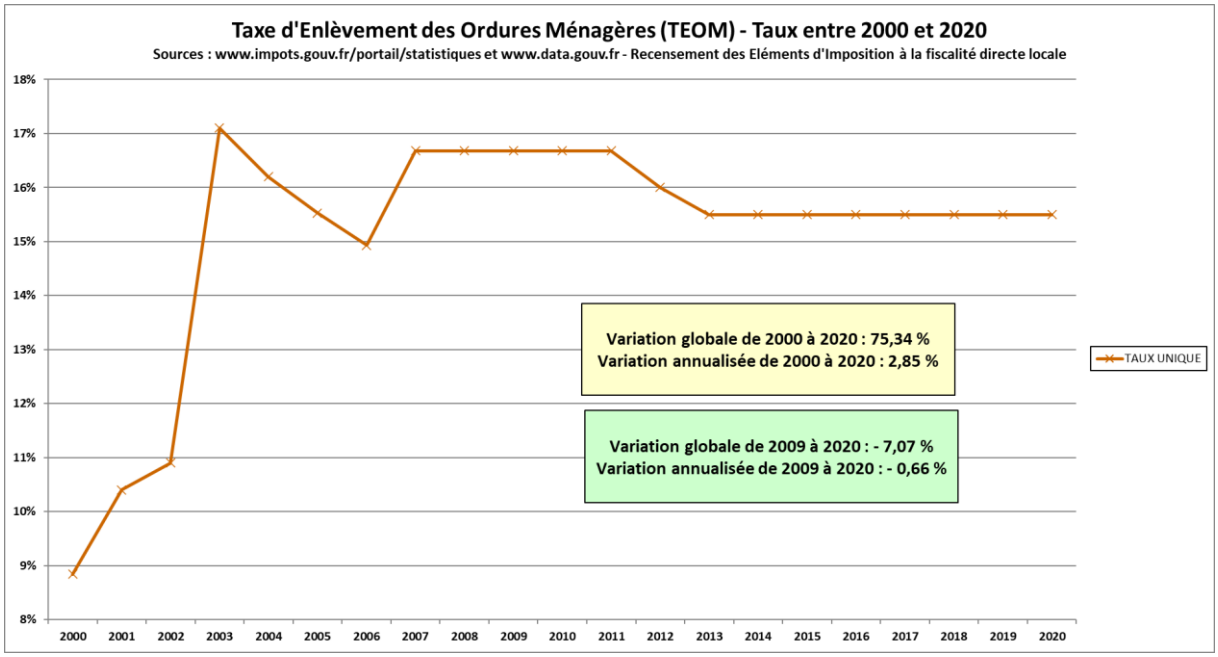
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Taux entre 2000 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
18%
17%
16%
15%
14%
13%
12%
11%
10%
9%
8%
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Variation globale de 2000 à 2020 : 75,34 %
Variation annualisée de 2000 à 2020 : 2,85 %
Variation globale de 2009 à 2020 : - 7,07 %
Variation annualisée de 2009 à 2020 : - 0,66 %
TAUX UNIQUE

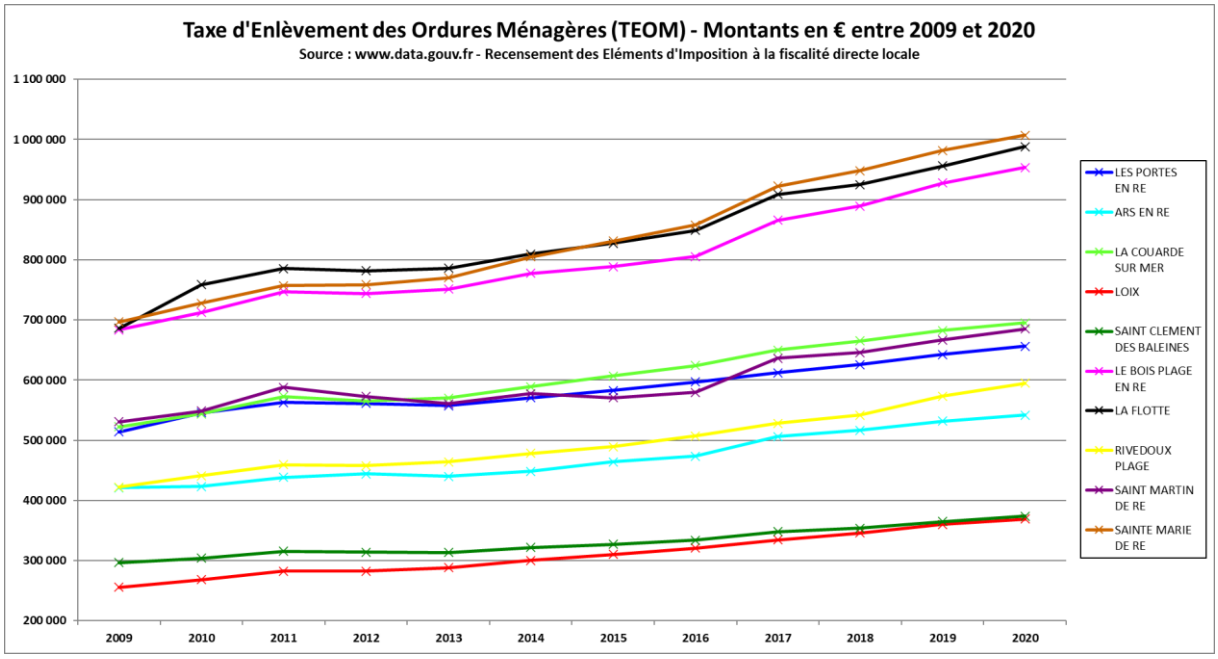

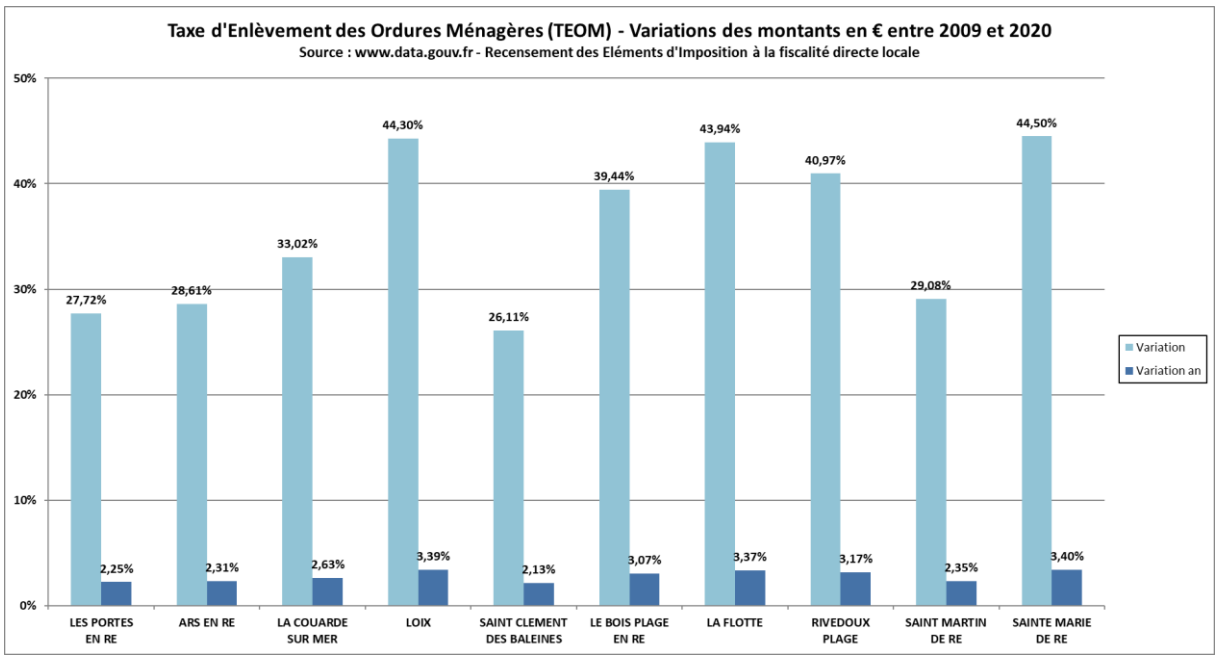

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
  - a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - bases avec le plus faible taux d'augmentation : 35,82 % soit 2,82 % par an,
- concernant le taux d'imposition, unique pour toutes les communes de l'Ile de Ré : il est en baisse régulière sur la période de – 7,07 % soit – 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
  - a des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
  - et a enregistré la plus faible hausse : 26,11 % soit 2,13 % par an.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.
Un avocat est saisi et il étudie actuellement les modalités d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

V.5.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1er janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf.

Elle n'a été appelée ni en 2019, ni en 2020. Elle sera de nouveau appelée en 2021.

Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.4.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de l'association, et une étude actualisée est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2021.pdf.

V.5.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.

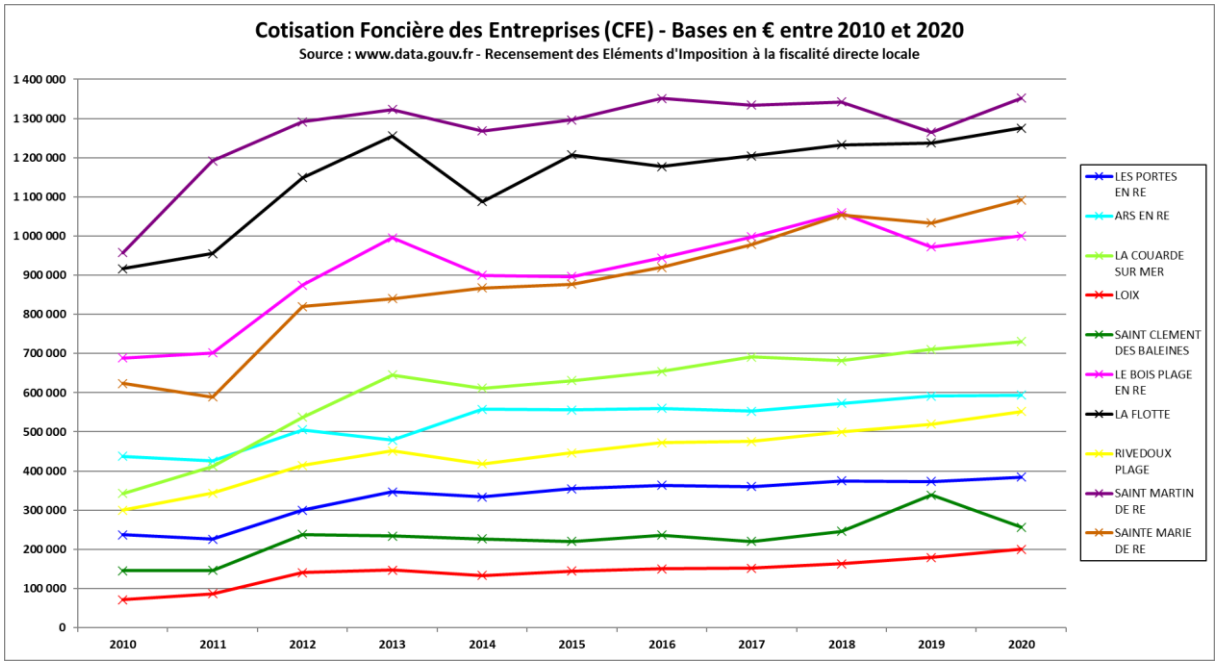

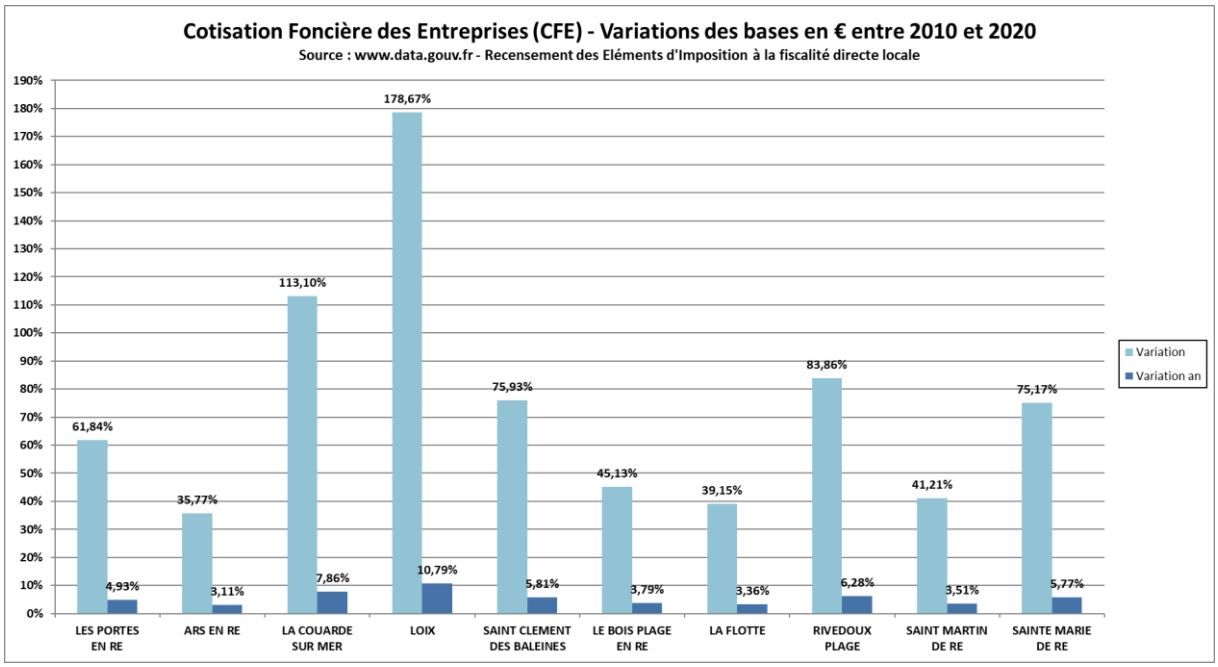

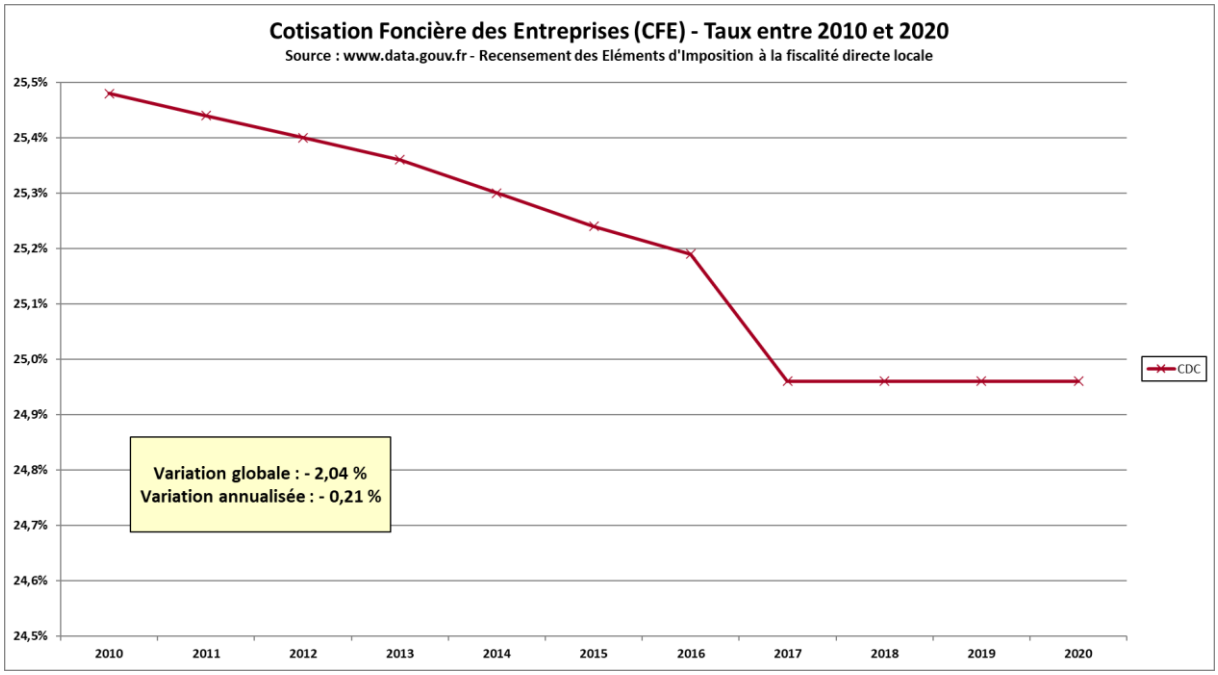

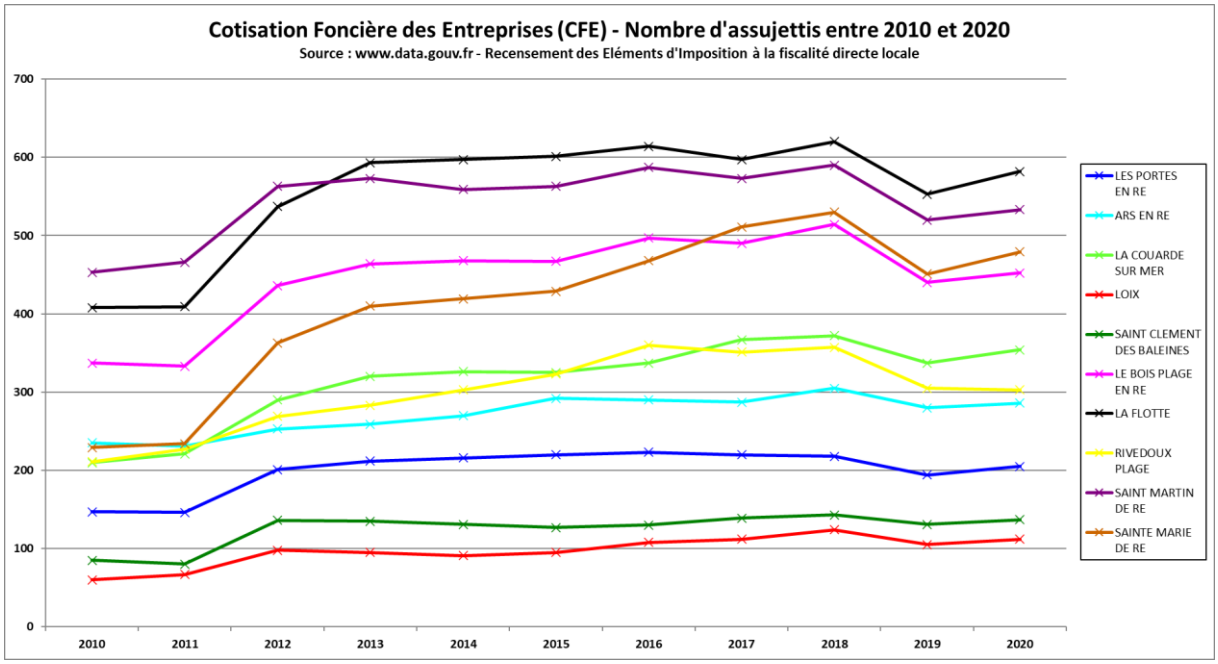

La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.

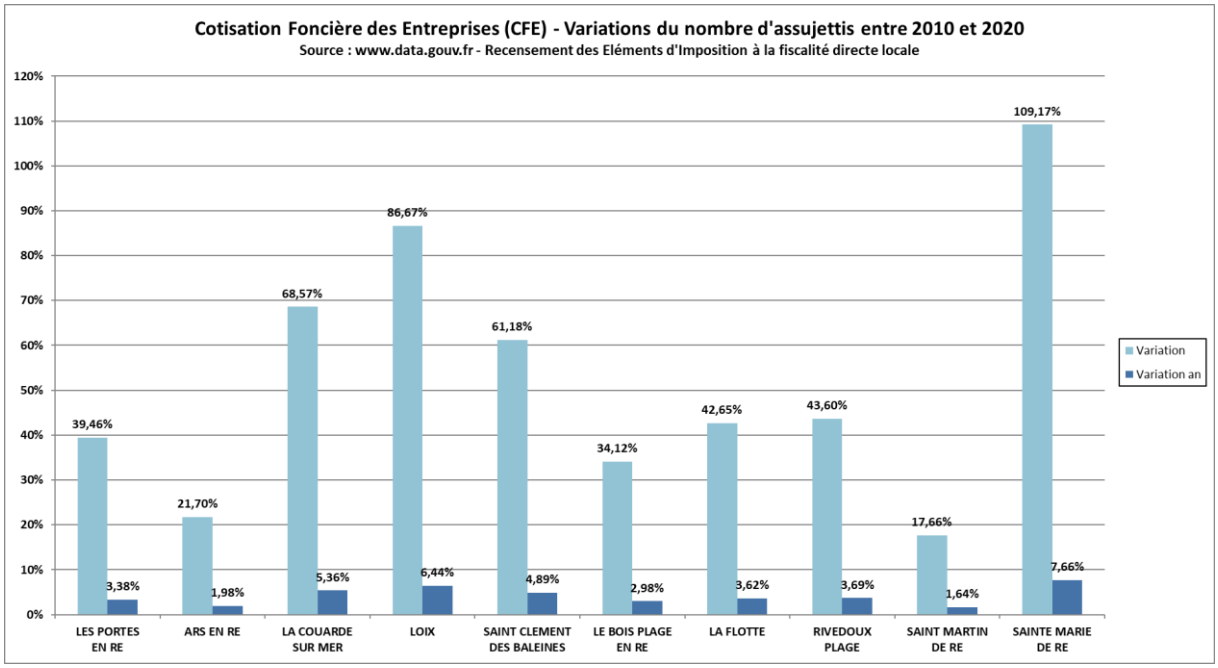
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations du nombre d'assujettis entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
39,46%
3,38%
21,70%
1,98%
68,57%
5,36%
86,67%
6,44%
61,18%
4,89%
34,12%
2,98%
42,65%
3,62%
43,60%
3,69%
17,66%
1,64%
109,17%
7,66%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

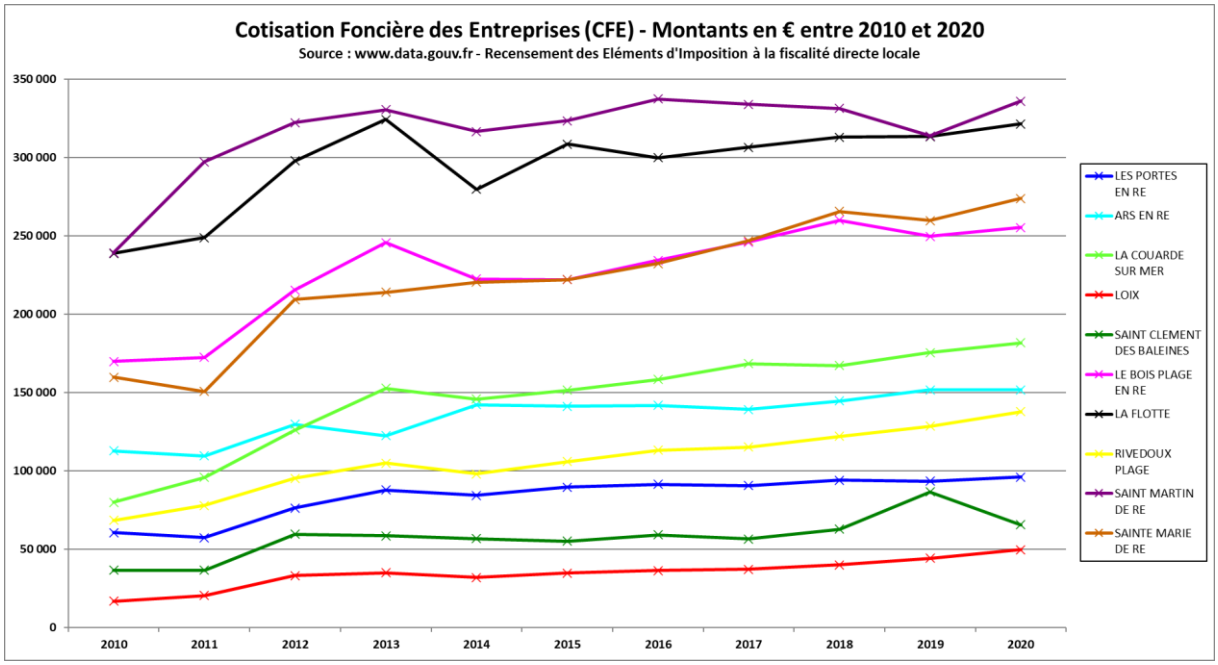
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Montants en € entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
350 000
300 000
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
0
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

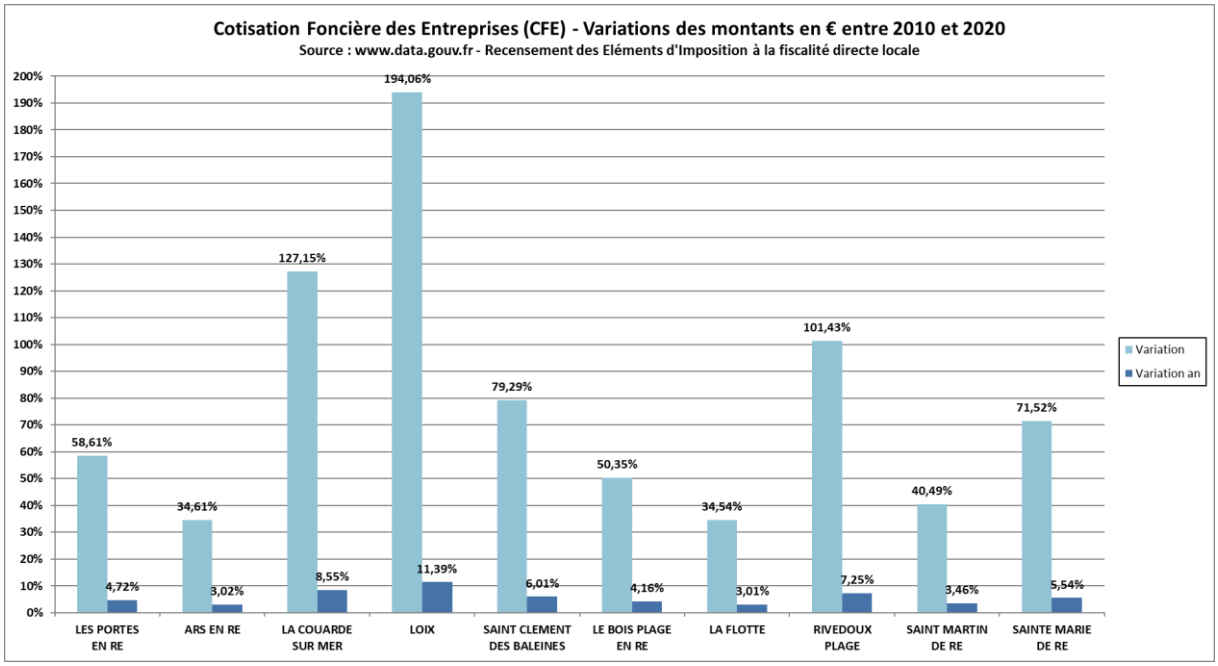
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations des montants en € entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
200%
190%
180%
170%
160%
150%
140%
130%
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
58,61%
4,72%
34,61%
3,02%
127,15%
8,55%
194,06%
11,39%
79,29%
6,01%
50,35%
4,16%
34,54%
3,01%
101,43%
7,25%
40,49%
3,46%
71,52%
5,54%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
  - a les bases imposables les plus faibles avec la commune de Loix,
  - et a enregistré la 4ème plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 75,93 % soit 5,81 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 2,04 % soit – 0,21 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
  - a les nombres d'assujettis les plus faibles avec la commune de Loix,
  - et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 61,18 % soit 4,89 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
  - a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Loix,
  - et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 79,29 % soit 6,01 % par an.

V.5.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

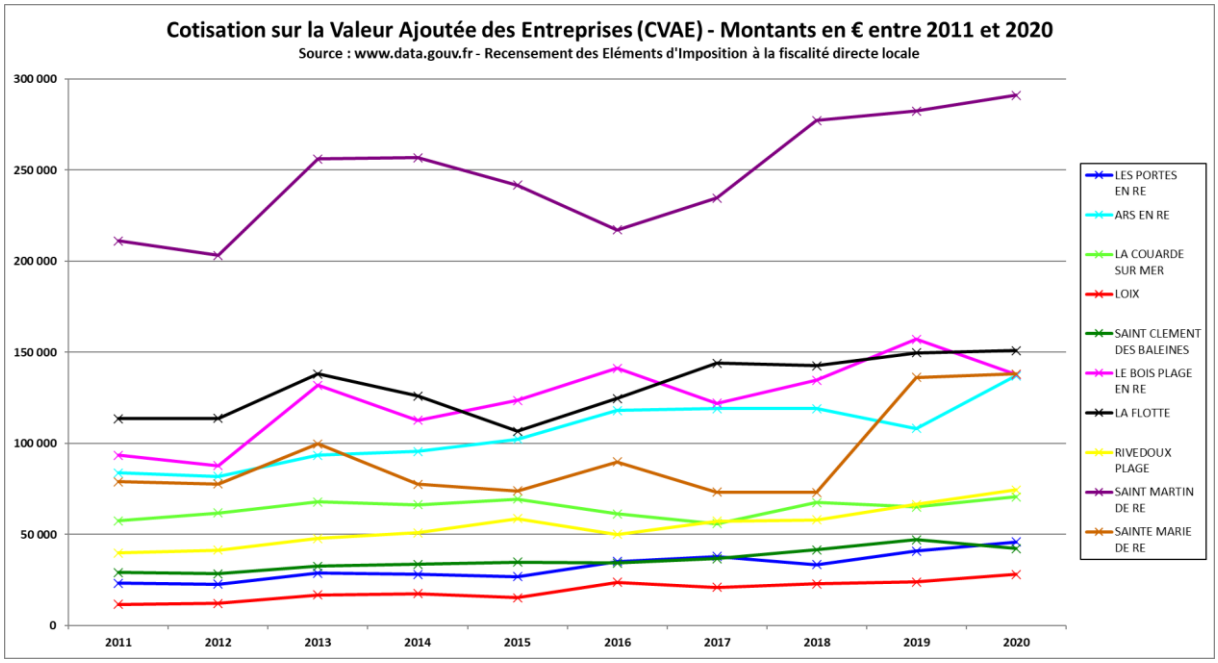

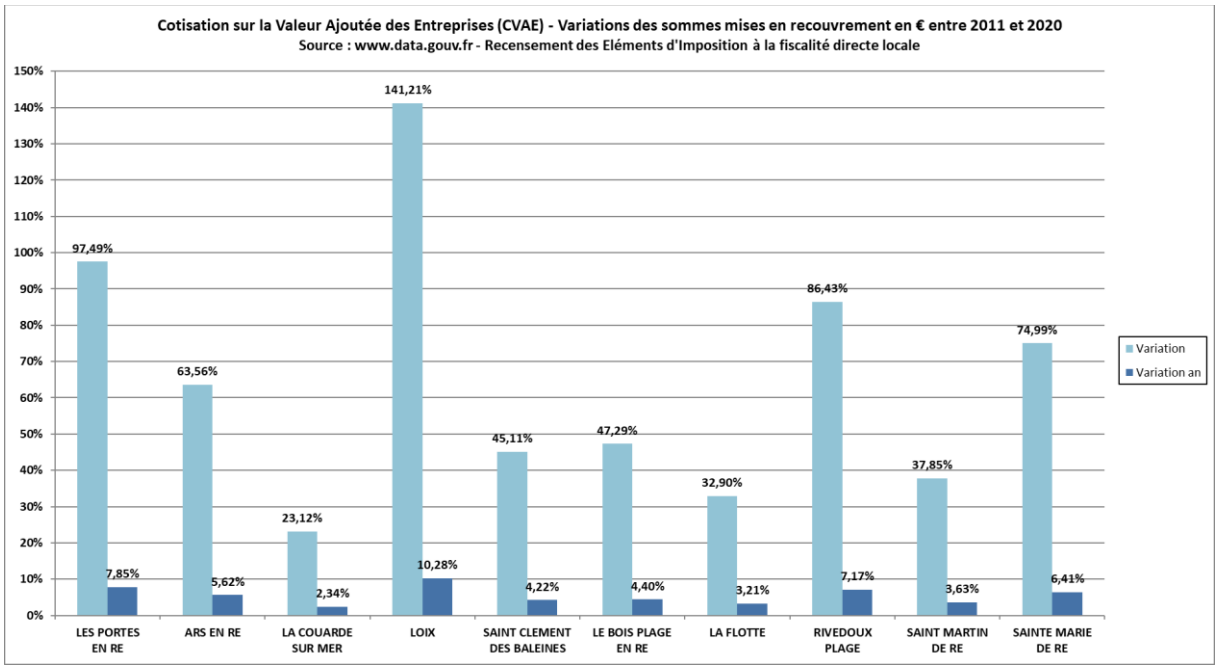

Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes des Portes-en-Ré et de Loix,
- et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 45,11 % soit 4,22 % par an.

V.5.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables villageois.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré avait institué, à compter du 1er janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.
Au 1er janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxe-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (1,643 M€ en 2020, année de crise sanitaire), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Ile de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2020 : *cf.* tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1er janvier 2020, au profit du mode réel.
Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1er janvier 2021.
Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.5.4 Attributions de compensation

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :

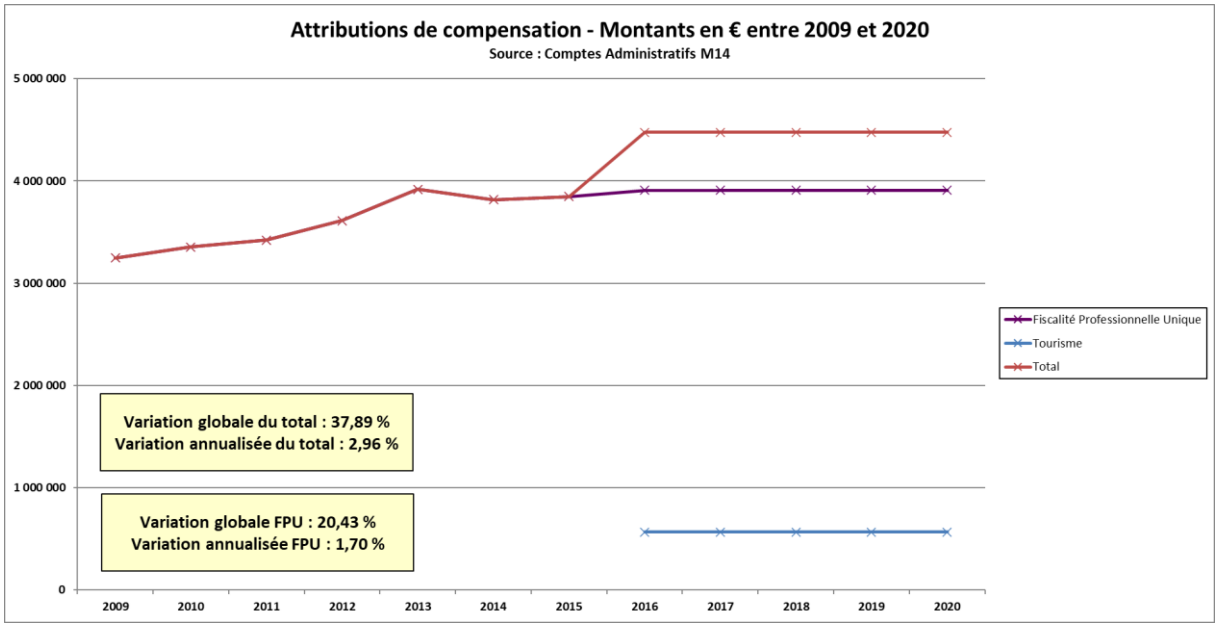

V.5.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.

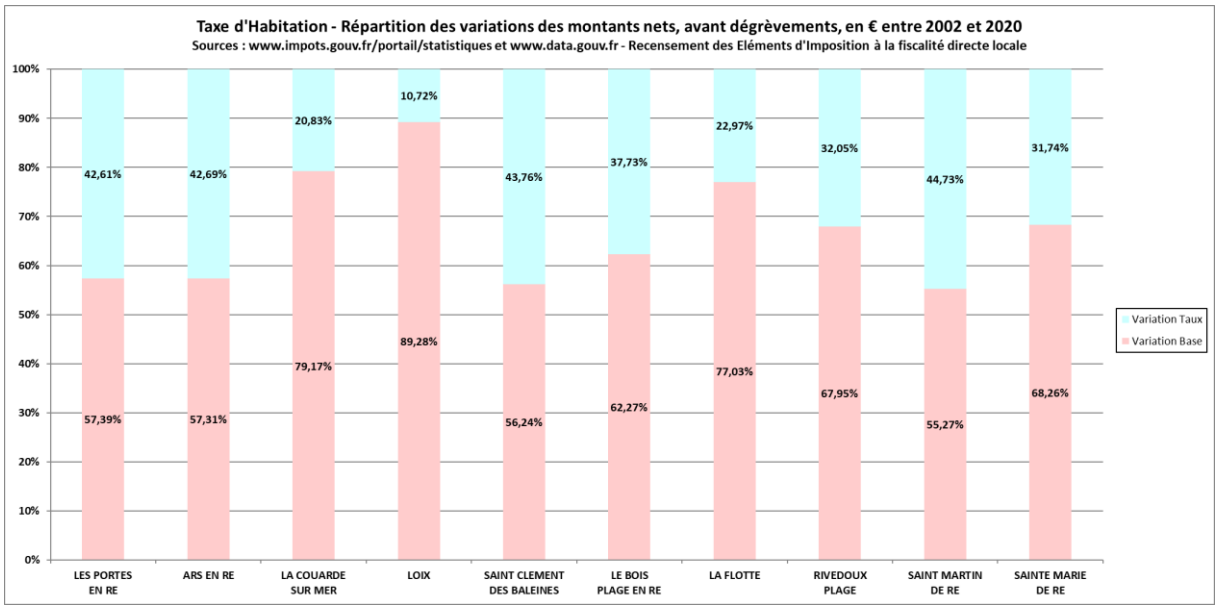

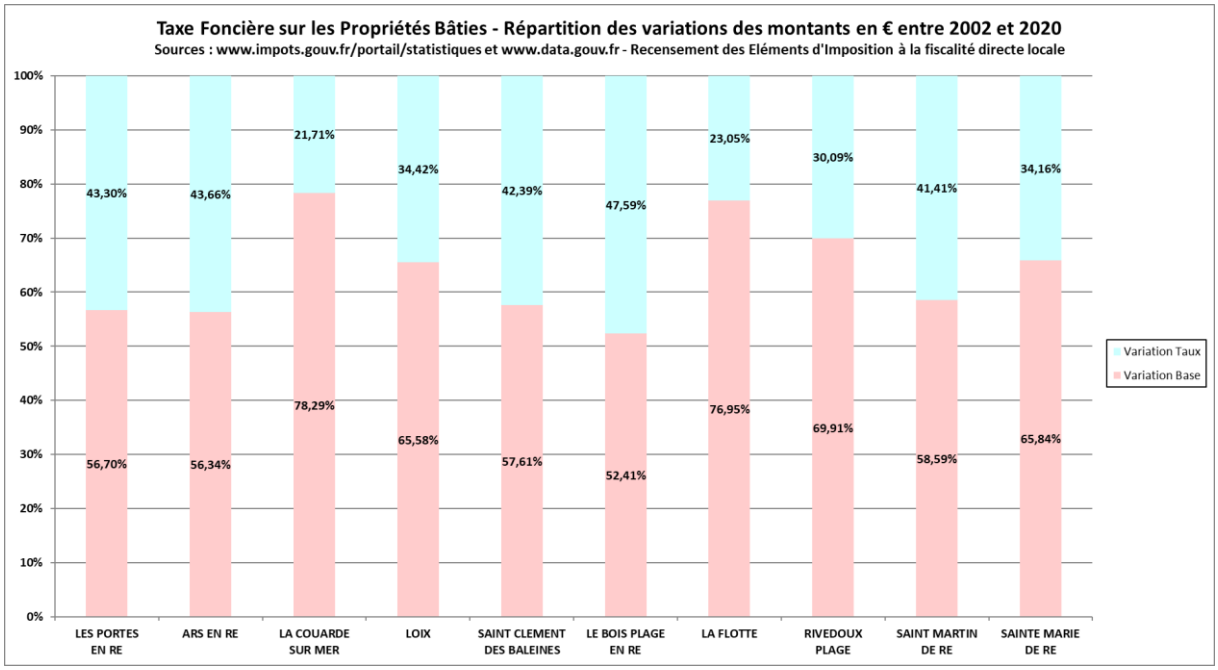

On constate que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les répartitions sont équilibrées :

- avec 57 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 43 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

Donc, en ce domaine, les finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines n'ont pas plus bénéficié du développement de l'urbanisation que d'une politique fiscale « agressive » des équipes municipales.

V.5.6 Commentaires

V.5.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Saint-Clément-des-baleines.
Ainsi dans le Compte Administratif de 2020 du Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- l'article « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » représente 50,0 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1,147 M€) :
    - l'article « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » représente 68,3 %,
    - l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
    - l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 15,5 % dont 12,6 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 2,9 % au titre du Tourisme,
    - l'article « 7336 – Droits de place » représente 0,9 %,
    - l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 15,3 % ; pour mémoire, après son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune de Saint-Clément-des-Baleines bénéficie du versement de la fraction de cette taxe additionnelle auparavant versée au département de la Charente-Maritime (soit 175,9 k€ en 2020).

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2020 :
    - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
    - et 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.
Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.
Votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf

V.5.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2020 :

- 12,6 % de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 9,2 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines.
En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.
Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car) et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419 et 6479)	492	*46%*	*21%*
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	226	*21%*	*-4%*
61	SERVICES EXTERIEURS	170	*16%*	*64%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES	95	*9%*	*41%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	71	*7%*	*-16%*
63	IMPOTS ET TAXES	5	*0%*	*50%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	*0%*	*-100%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**1 060**	***100%***	***22%***

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent le poste le plus important des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, de 2009 à 2020, environ 46 %.

D'autre part, si on compare ces mêmes charges, enregistrées dans le Compte Administratif 2020 de la commune, aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

		2020 réel		2020 calculé avec inflation	
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419 et 6479)	522	*45%*	484	*46%*
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	195	*17%*	228	*22%*
61	SERVICES EXTERIEURS	265	*23%*	181	*17%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES	108	*9%*	86	*8%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49	*4%*	65	*6%*
63	IMPOTS ET TAXES	8	*1%*	6	*1%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	*0%*	1	*0%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	0	*0%*
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**1 148**	***100%***	**1 052**	***100%***

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses.
Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'Ile de Ré.

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

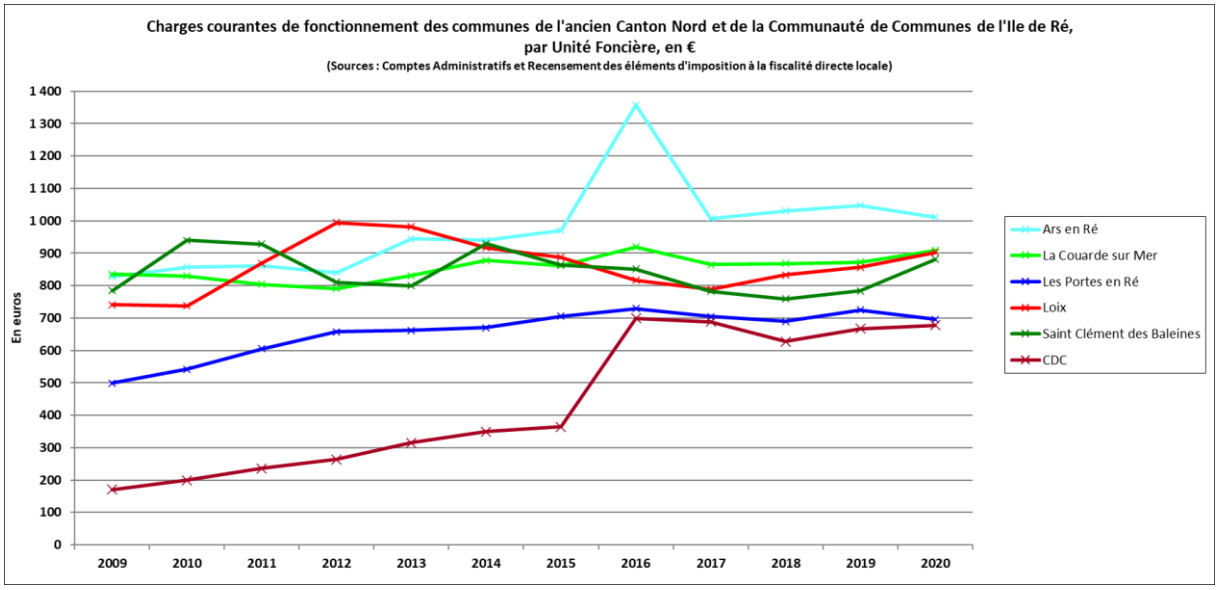

Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines étaient sur une tendance baissière depuis 2014 tendant vers les plus bas niveaux constatés pour les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.
Cette tendance s'est cependant inversée à partir de 2019.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel

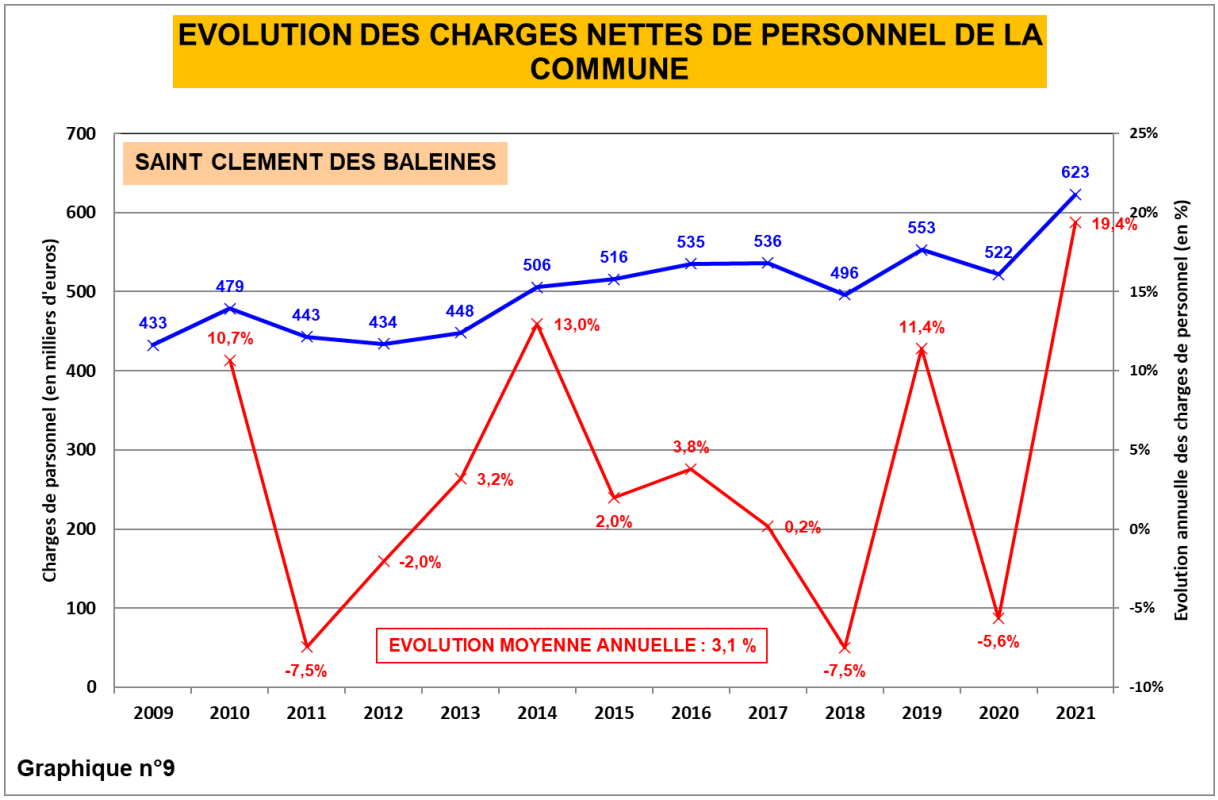

Graphique n°9

La hausse des charges nettes de personnel était plutôt contenue dans la commune de Saint-Clément-des-Baleines entre 2009 et 2020, ressortant à 1,7 % en moyenne annuelle.
Cependant, la très forte hausse de 19,4 % prévue en 2021, pourrait affecter significativement cet indicateur faisant passer la hausse moyenne annuelle à 3,1 %.
Nous verrons l'année prochaine, avec les réalisations de 2021, sur quelle tendance s'inscrit réellement cet indicateur.

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées, qui était en décroissance régulière jusqu'en 2012, a connu une période de croissance continue qui s'est inversée en 2018 ; les prévisions du Budget Primitif 2021, si elles se réalisent, pourraient signer une inversion très significative de cet indicateur,

- l'évolution du rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée : baisse jusqu'en 2011, puis croissance jusqu'en 2013, puis baisse en 2014, puis de nouveau croissance jusqu'en 2017, puis baisse en 2018, puis nouvelle hausse en 2019, puis très forte baisse en 2020 ; la baisse de cet indicateur en 2021 est liée aux prévisions budgétaires dont nous avons déjà signalé qu'elles nous semblaient particulièrement élevées.

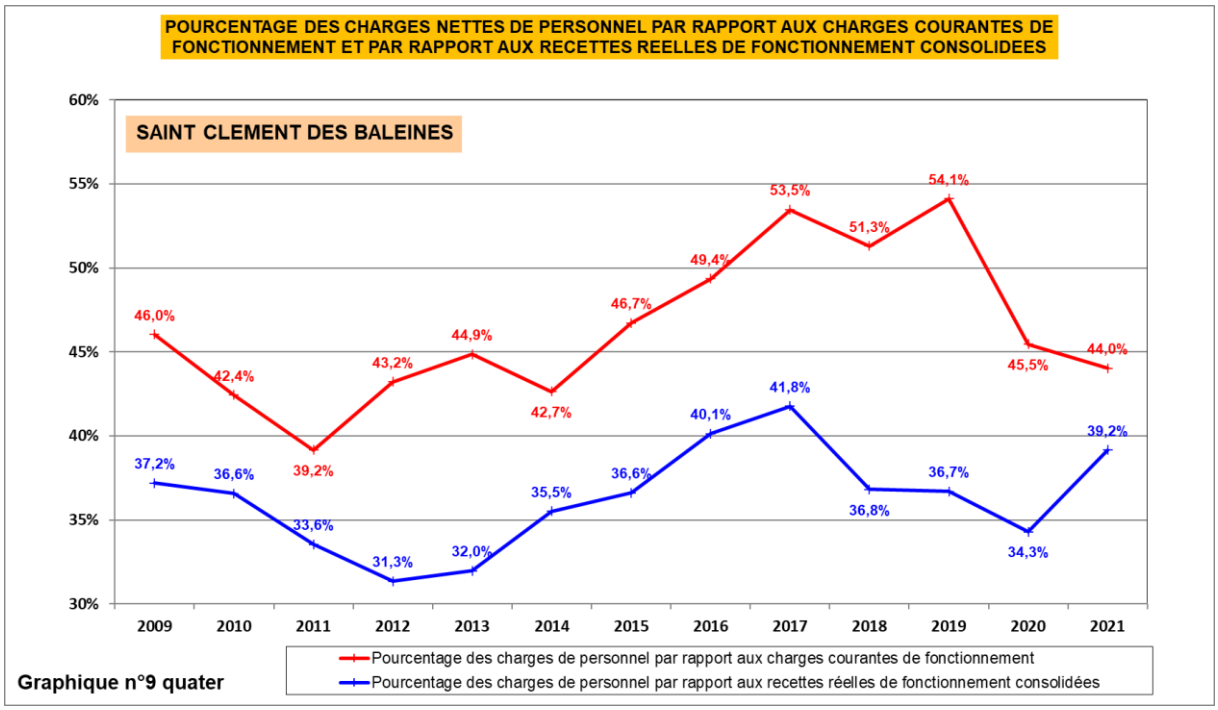

Graphique n°9 quater

Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, les données de la commune de Saint-Clément-des-Baleines ressortent comme suit :

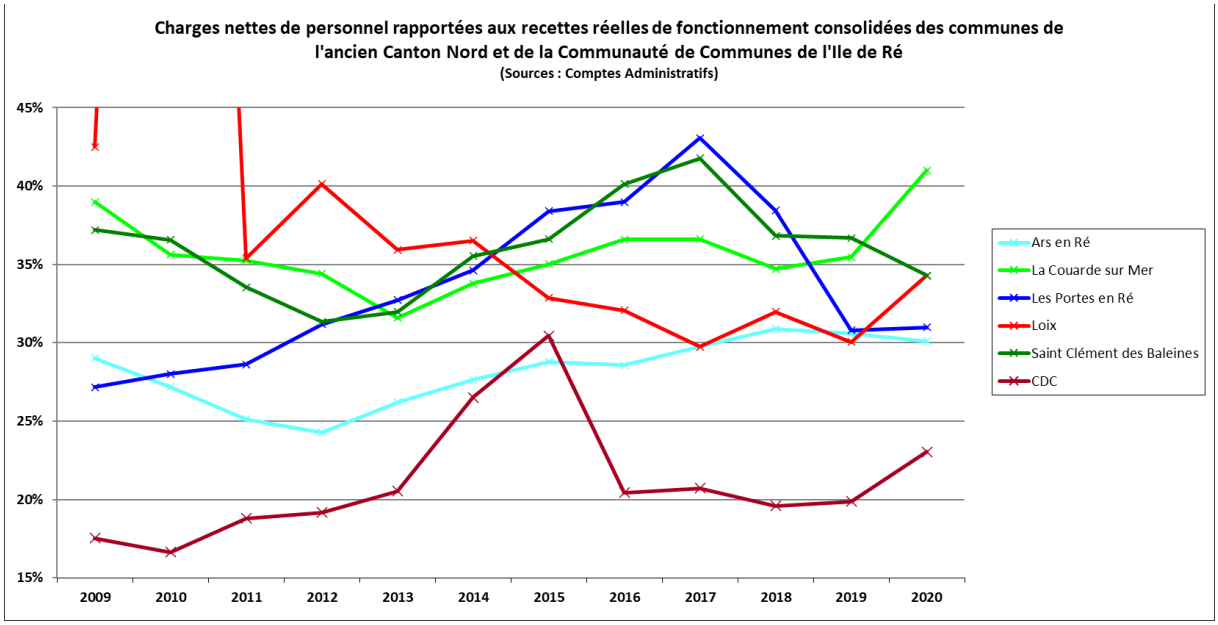

Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont plutôt élevées par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.
La tendance baissière de cet indicateur, initiée en 2018, pourrait cependant modifier cette constatation.

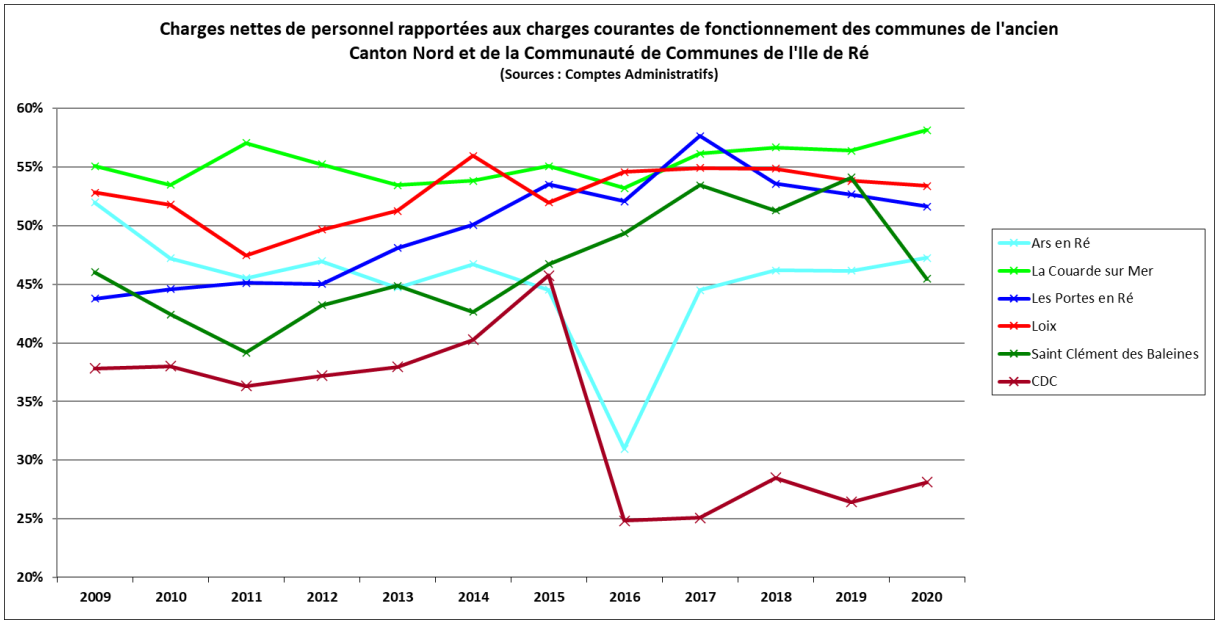

En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait des autres communes de l'ancien Canton Nord, jusqu'en 2014, par des niveaux relativement bas. La tendance haussière constatée depuis cette date l'a amenée, en 2019, à des niveaux comparables (exception faite de la commune d'Ars-en-Ré). L'année 2020 marque cependant un retournement significatif de cette tendance.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

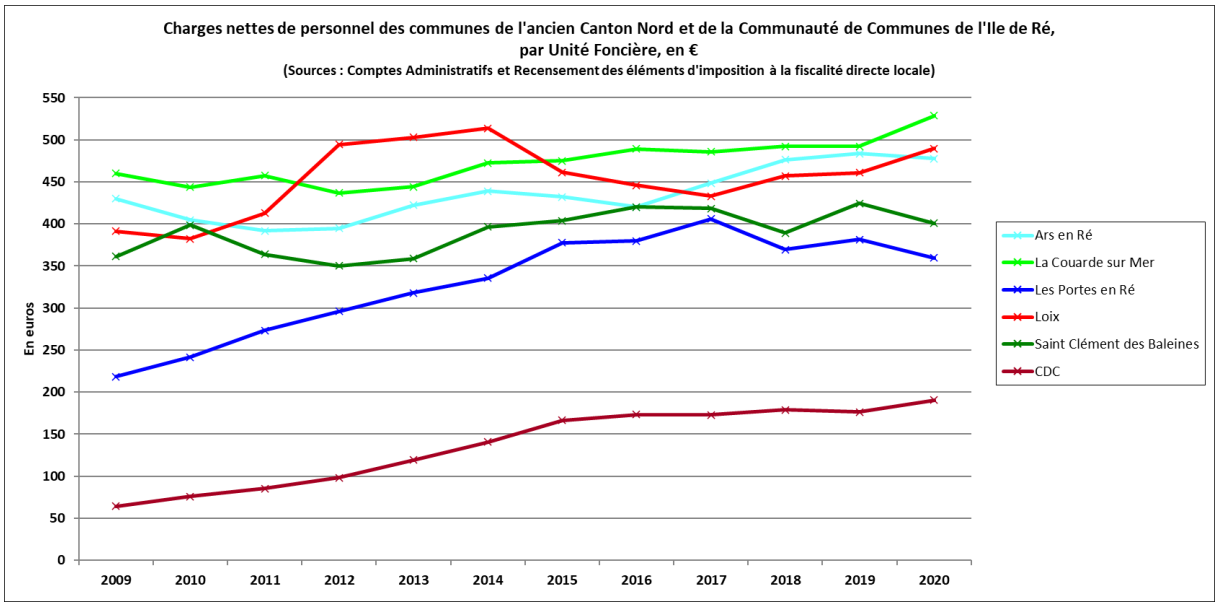

Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines sont plutôt basses par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord sur la période étudiée.

VI.3.4 Commentaires

En conclusion :

- nous retenons l'évolution favorable montrant que les charges nettes de personnel « consomment » depuis quelques années une proportion décroissante des recettes de la commune,
- et nous réservons notre diagnostic en matière de « consommation » des charges courantes de fonctionnement, le décalage entre les réalisations de 2020 et les prévisions de 2021 étant trop important.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges nettes de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 10,8 % ; on est donc en droit de se demander :
    - pourquoi les charges nettes de personnel de la commune de Saint-Clément-des Baleines n'ont pas diminué en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connu une hausse moyenne annuelle plus faible,

- et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges nettes de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale…) ?

VI.4 Autres charges courantes de fonctionnement

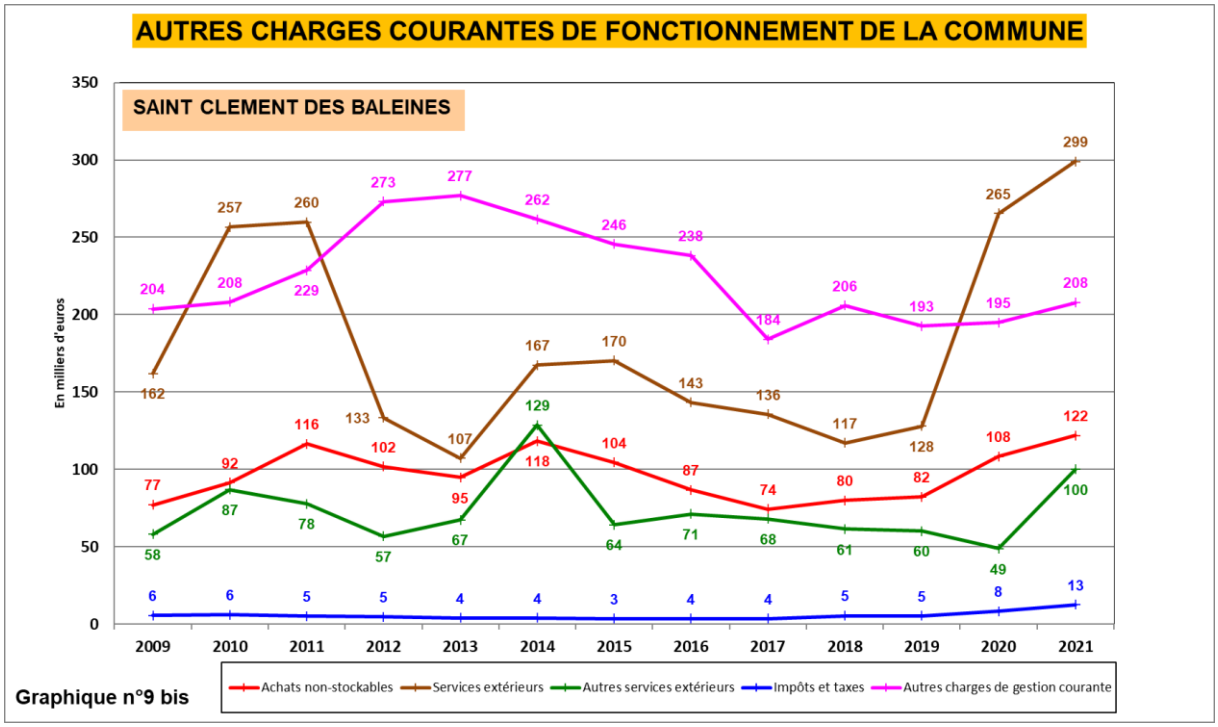

Graphique n°9 bis

On notera :

- entre 2019 et 2020 :
  - la baisse des « Autres services extérieurs » avec notamment la baisse des dépenses sur le poste « 6232 – Fêtes et cérémonies » (- 10,5 k€ soit – 44 %),
  - la hausse très importante des « Services extérieurs » (+ 137,3 k€ soit + 107 %) due notamment à la hausse des postes :
    - « 611 – Prestations de services » (+ 38,3 k€ soit + 102 %),
    - « 61521 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Terrains » (+ 30,2 k€ ; rien en 2019),
    - « 6168 – Autres primes d'assurance » (+ 29,0 k€ soit + 2 160 %)
  - la hausse des « Achats non stockables » (+ 26,3 k€ soit + 32 %) due notamment à la hausse des postes :
    - « 60633 – Fournitures de voirie » (+ 10,1 k€ soit + 765 %),
    - « 60636 – Vêtements de travail » (+ 10,9 k€ soit + 1 059 %),
- entre 2020 et 2021, la hausse prévisionnelle de toutes les catégories de dépenses :
  - + 51,3 k€ (soit + 105 %) pour les « Autres services extérieurs » avec notamment :
    - l'introduction du poste « 6283 – Frais de nettoyage des locaux » pour 30 k€,
    - et une hausse des dépenses du poste « 6232 – Fêtes et cérémonies » (+ 16,7 k€ soit + 126 %),
  - + 33,7 k€ (soit + 13 %) pour les « Services extérieurs ».

VI.5 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.5.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2021 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivants :

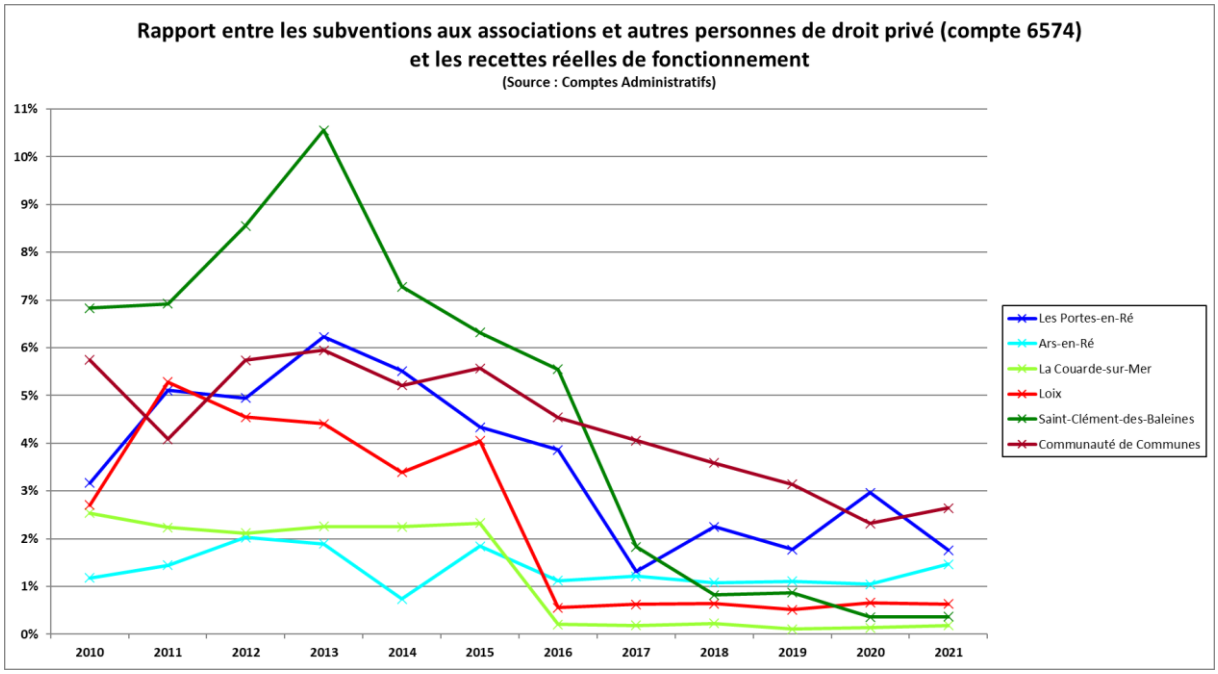

Dans une tendance générale à la modération, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait, jusqu'en 2016, par les pourcentages les plus élevés.
Pour mémoire ces pourcentages très élevés étaient dus au soutien financier qu'apportait la commune à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.
Le financier y a probablement gagné ce que le sportif y a perdu !

Par ailleurs on notera, dans le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er mars 2021, que les critères d'attribution des subventions municipales aux associations sont désormais appliqués avec une certaine rigueur.

VI.5.2 Liste des bénéficiaires des subventions

La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2020	BP 2021
Personnes de droit privé	5 639,00	6 200,00
Associations	5 639,00	6 200,00
Amicale des Pompiers d'Ars-en-Ré	*500,00*	*500,00*
Bibliothèque La Baleine	*2 000,00*	*2 000,00*
IAVNANA	*275,00*	
Les Marcambelles	*100,00*	*200,00*
Ré Création	*250,00*	
Société Nationale de Sauvetage en Mer		*500,00*
Saint-Clément Basket 17	*2 264,00*	*3 000,00*
Tennis Club du Bout de l'Ile	*250,00*	
Personnes de droit public	43,00	97 500,00
Communes	0,00	30 000,00
Les Portes en Ré (ALSH Les Moussaillons du Perthuis)		*30 000,00*
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC…)	0,00	67 500,00
SIVOS Saint-Clément Les Portes (RPI Ecole Cantine)		*67 500,00*
Autres	43,00	0,00
Chambre des Métiers 17	*43,00*	
TOTAL GENERAL	**5 682,00**	**103 700,00**

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2020, et prévisionnel pour l'année 2021, par la commune pour son Budget Principal et son Budget Annexe « Aire de Camping-Car », sont les suivants :

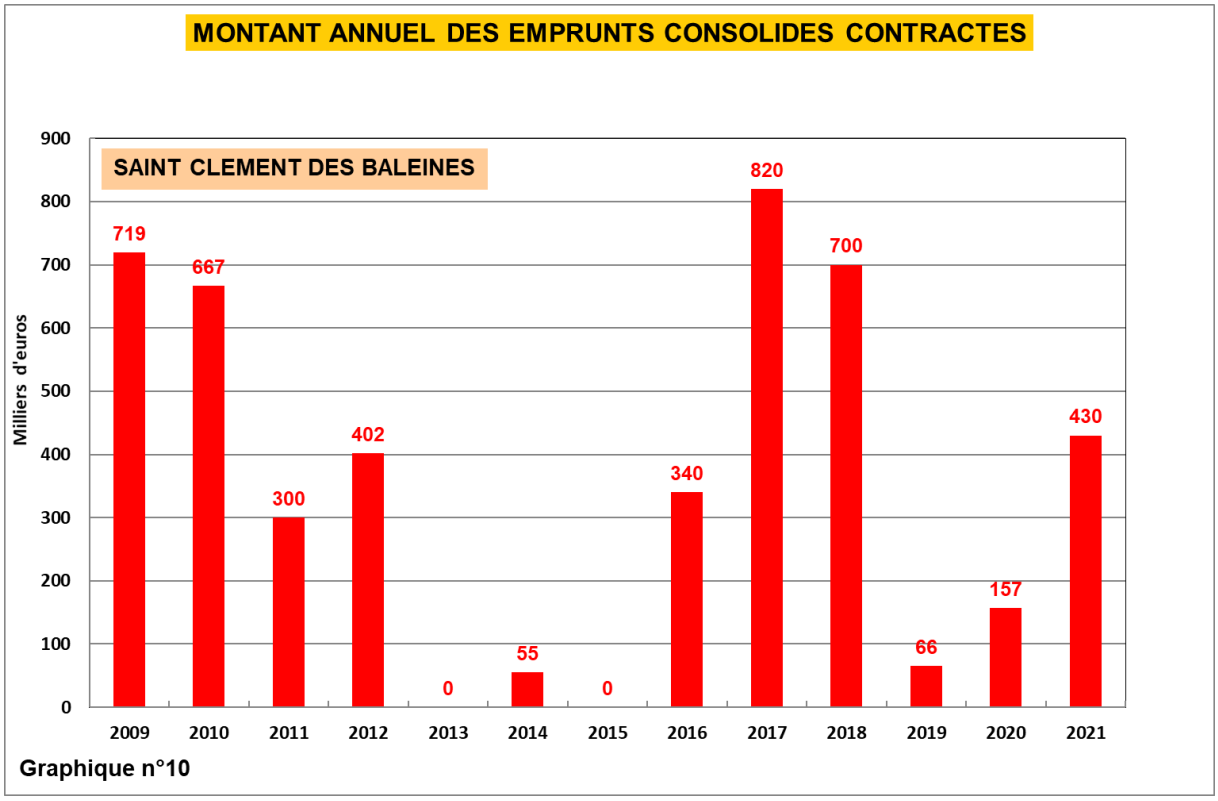

Graphique n°10

Les 700 000 € de 2018 correspondent à un unique emprunt ayant pour objet de « *financer le refinancement* », comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2018.
Dans ce même procès-verbal, il est indiqué : « *Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer l'acquisition foncière du terrain du Moulin Rouge, la commune avait contracté un emprunt de 700 000.00 euros en mars 2009. Le foncier devant être cédé à la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation des logements, l'emprunt contracté répondait aux caractéristiques d'un emprunt pour portage foncier à court terme, soit un remboursement des intérêts sur une durée de 10 ans et un remboursement du capital «* in fine *». L'échéance de remboursement du capital emprunté étant fixée au 1er mai 2019, Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 700 000.00 euros pour honorer ce remboursement.* »

Le Conseil d'Administration de votre Association s'est posé certaines questions sur cet emprunt :

- manifestement l'équipe municipale précédente, face aux incertitudes entourant l'opération dite du « Moulin Rouge » suite à la tempête Xynthia, n'a provisionné aucune somme pour le remboursement des 700 000 € de capital du prêt de mars 2019,
- le nouvel emprunt de 700 000 € :
    - a été réalisé à la fin de l'année 2018, pour une utilisation au 1er mai 2019, *a priori* pour un refinancement, sans qu'il n'apparaisse comme tel dans le Compte Administratif 2018 de la commune,
    - ne semble pas respecter un des principes du recours à l'emprunt dans une collectivité locale, à savoir, qu'en aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (*cf.* www.collectivites-locales.gouv.fr/principes-recours-a-lemprunt).

Nous aurions aimé interroger le précédent Maire de Saint-Clément-des-Baleines à ce sujet mais, comme il nous le rappelait dans son courrier daté du 9 août 2018, dont vous trouverez une copie sur le site Internet de l'Association à l'adresse http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/LE-SCDB-20180809-Radioscopie_2018-Reponse_du_Maire.pdf, il pratiquait la politique du « *circulez, il n'y a rien à voir* ».
Nous nous sommes donc retournés vers les Services Préfectoraux. Leur réponse nous étant apparue particulièrement insatisfaisante, nous avons adressé à Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine un « porter à connaissance ». Par courrier, daté du 22 juillet 2020, il nous a informés que notre signalement était porté au dossier permanent de la commune à la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine et qu'une copie était adressée au Pôle Inter-régional d'Apurement Administratif de la Direction Générale des Finances Publiques pour information.

En 2020, l'emprunt de 157 k€ est à rapprocher de l'acquisition par voie de préemption d'un local commercial situé rue de la Boulangerie « *destiné à être loué à l'année pour une activité de service pérenne* » (*cf.* compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er septembre 2020).

VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur une ligne de trésorerie en 2020.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

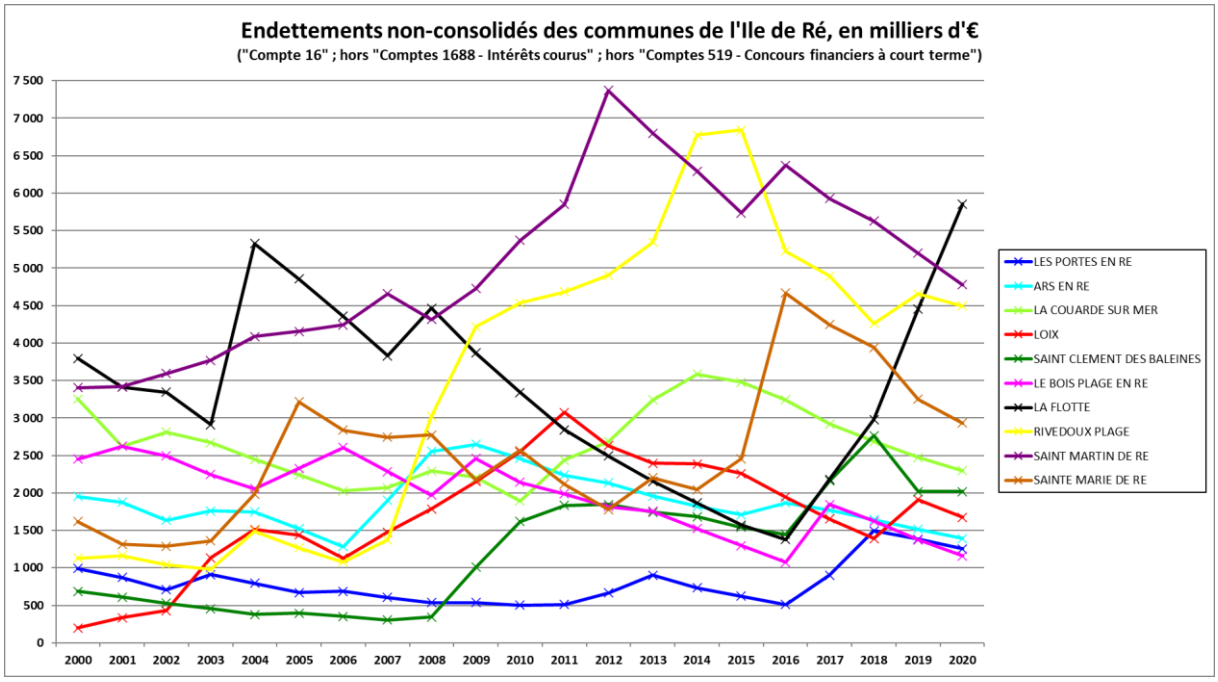

Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s).
Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préfèrera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

L'endettement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est une parfaite illustration de ces propos puisqu'en 2008, par exemple, l'endettement porté par le Budget Annexe Aire de Camping-Car représentait 32 % de l'endettement total.
Depuis 2017, les endettements consolidés et non-consolidés sont proches du fait que la dette portée par le Budget Annexe de l'Aire de Camping-Car est faible (moins de 1 %).

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré

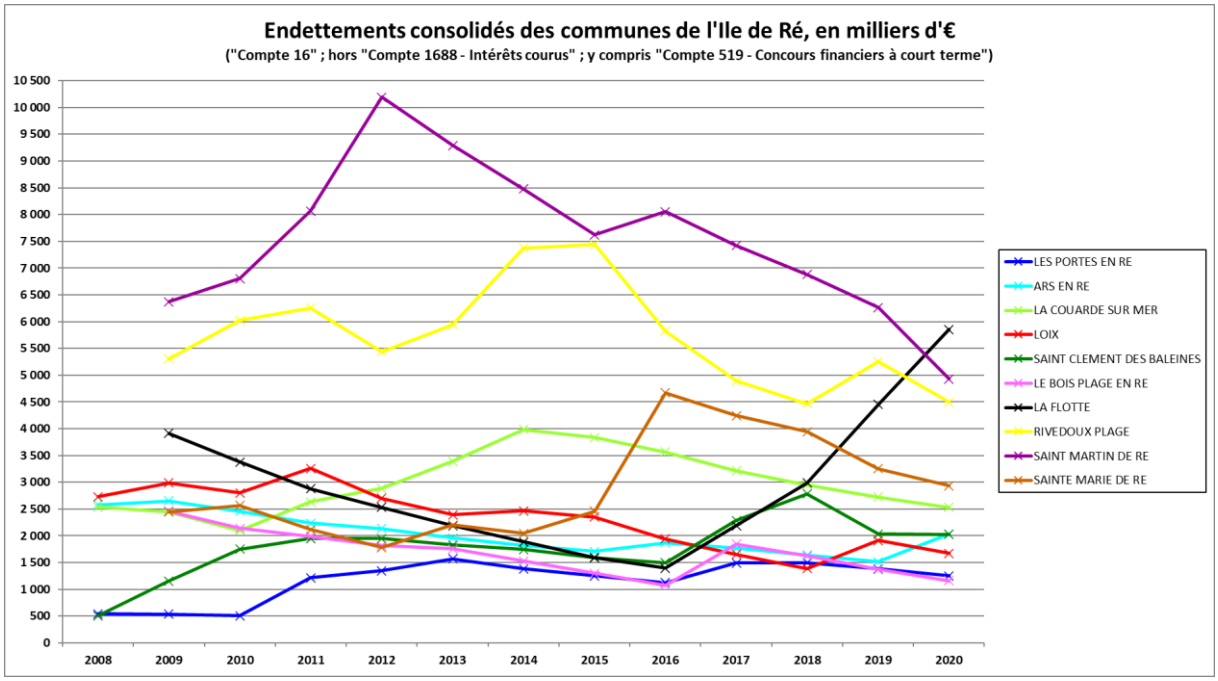

Pour mémoire, le niveau élevé constaté à la fin de l'année 2018 pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines faisait suite à la souscription du nouvel emprunt de 700 k€ mentionné précédemment et donc au cumul, à cette date, de deux emprunts de ce montant.
Le remboursement en 2019 du premier de ces deux emprunts a fait, bien évidement, baisser l'endettement constaté en fin d'année.

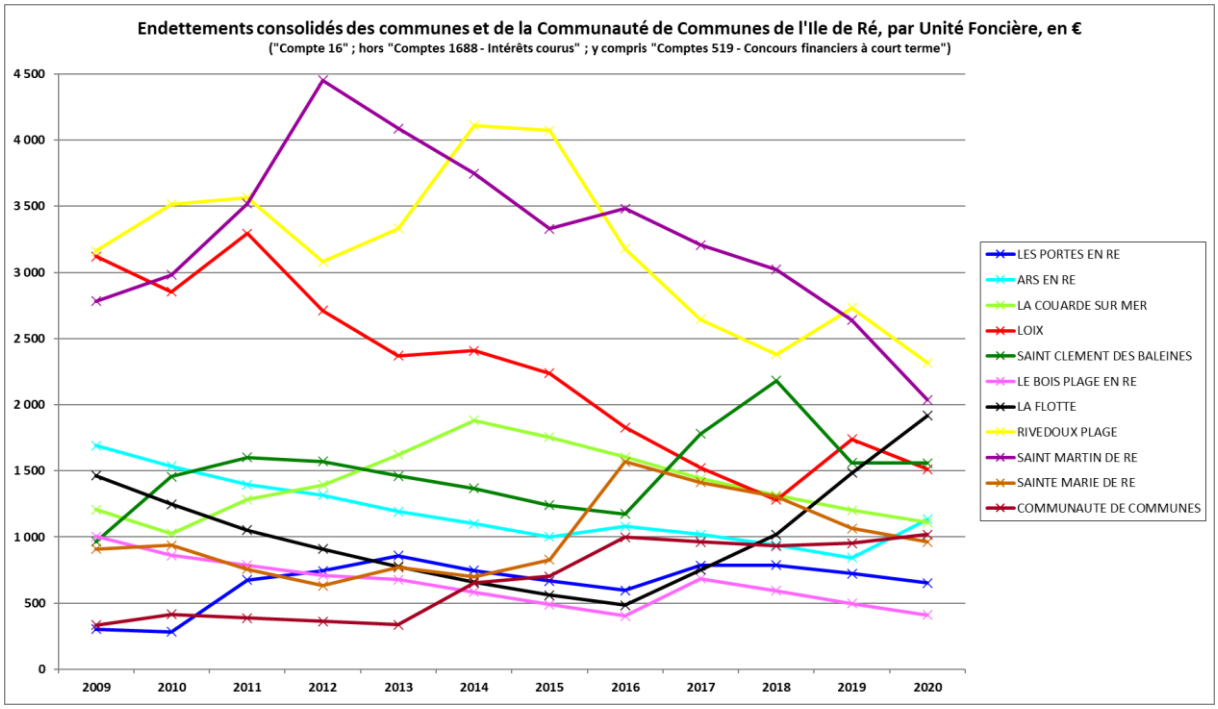

Pour les comparaisons entre les communes de l'Ile de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière nous semble plus probant : sans atteindre les niveaux particulièrement élevés de certaines communes (Rivedoux-Plage, Saint-Martin-de-Ré et Loix au début des années 2010), les valeurs de cet indicateur se révèlent plutôt hautes pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines sur la période étudiée.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Saint-Clément-des-Baleines

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs, indique l'évolution, de façon consolidée :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.

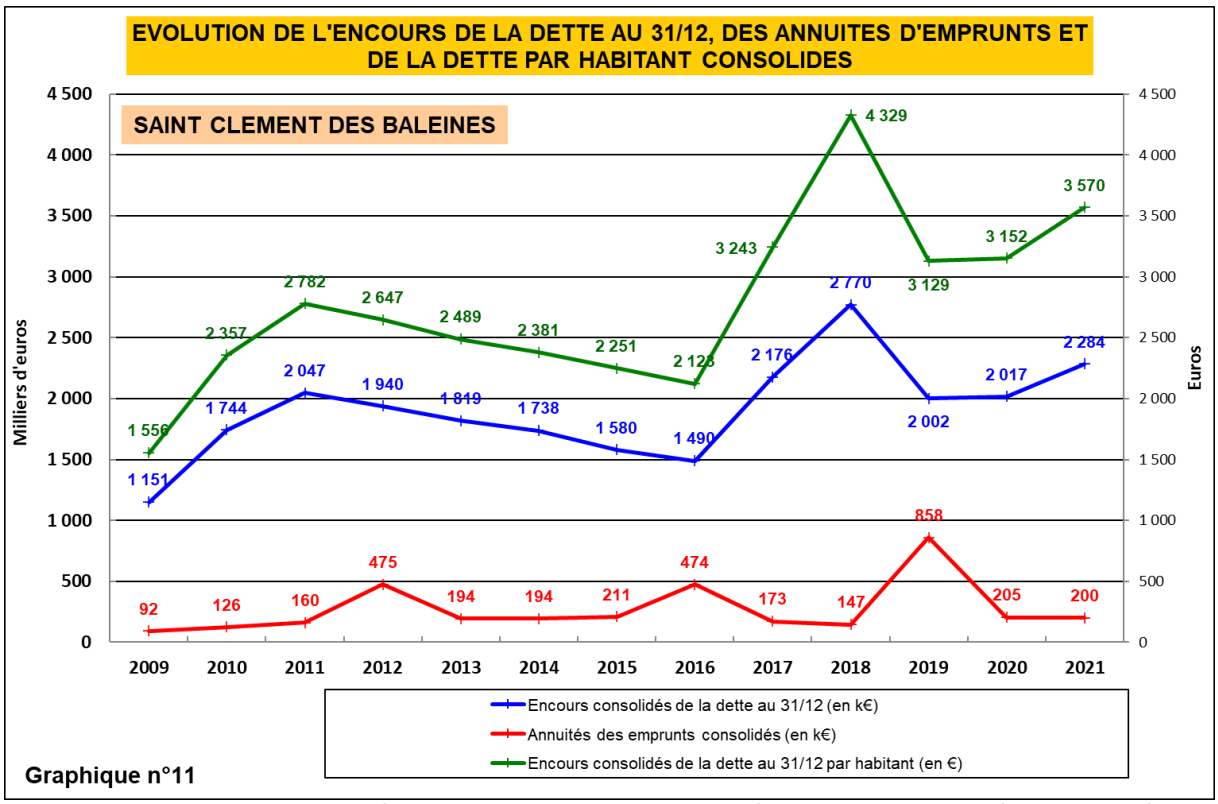

Graphique n°11

La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuités des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour ce qui est des annuités on retrouve, en 2012, 2016 et 2019, les hausses évoquées précédemment, consécutives à des remboursements de capital d'emprunts bancaires.

Concernant les encours, on distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse jusqu'en 2016,
- puis une hausse très importante en 2017 et en 2018,
- l'année 2019 marquant une baisse notable du fait de l'opération sur le capital de l'emprunt *in fine* de Mars 2009 évoqué précédemment,
- en 2021, un emprunt de 430 k€ a été inscrit au Budget Principal de la commune.

On remarquera que l'encours par habitant est relativement élevé et cet indicateur fait de Saint-Clément-des-Baleines une commune plutôt endettée.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :
Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

Si le premier type de contrôle est plutôt concordant, il existe des décalages systématiques pour le second.

Ainsi, par exemple, pour le Budget Annexe « Aire de Camping-Car » nous constatons un étonnant décalage entre les informations portées à l'annexe « IV A1.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » et les éléments comptabilisés par ailleurs dans le Compte Administratif au titre du remboursement en capital et du paiement des intérêts et portés au Compte de Gestion.

Nous ne manquerons pas de rappeler à Madame le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs et Budgets Primitifs) cohérents et concordants avec la comptabilité publique (Comptes de Gestion).

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.
Il montre quelle est la part de ces recettes utilisée chaque année au remboursement de la dette.

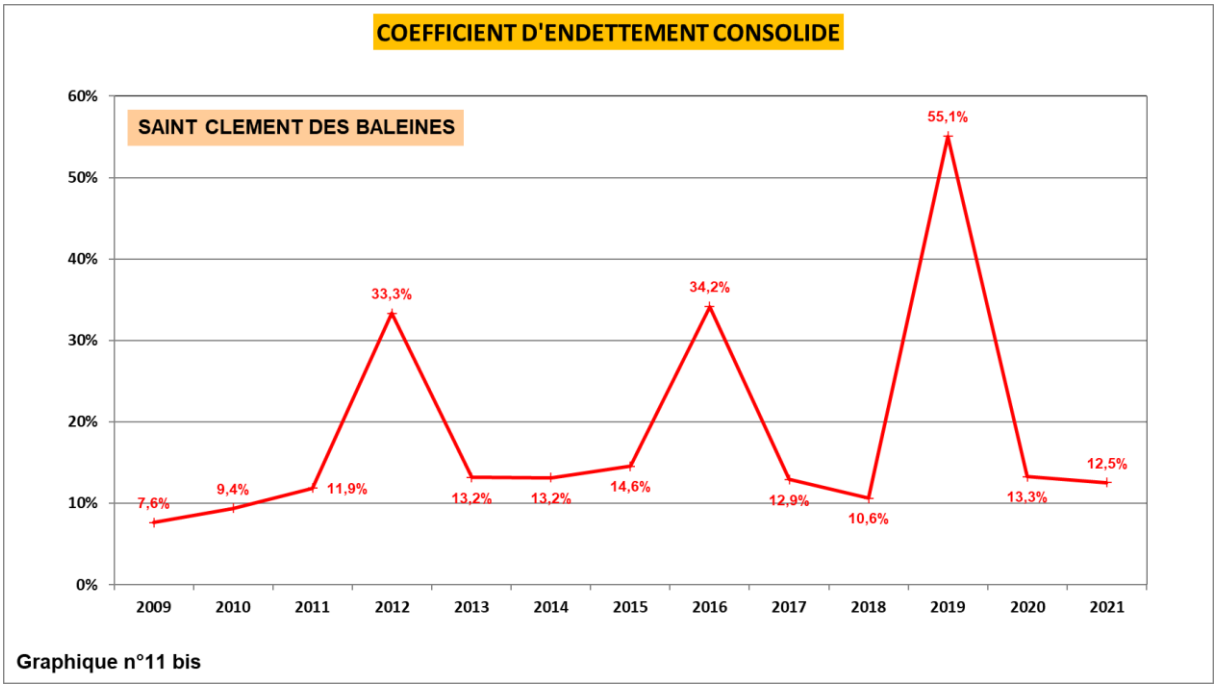

Graphique n°11 bis

On retrouve des pics en 2012, 2016 et 2019, années de remboursements du capital sur certains emprunts bancaires comme évoqué précédemment.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement : cet indicateur est, sans surprise, très dégradé en 2012, 2016 et 2019, passant au-dessus de 100 %, reste élevé les autres années, indiquant que la commune de Saint-Clément-des-Baleines consacre une part importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.

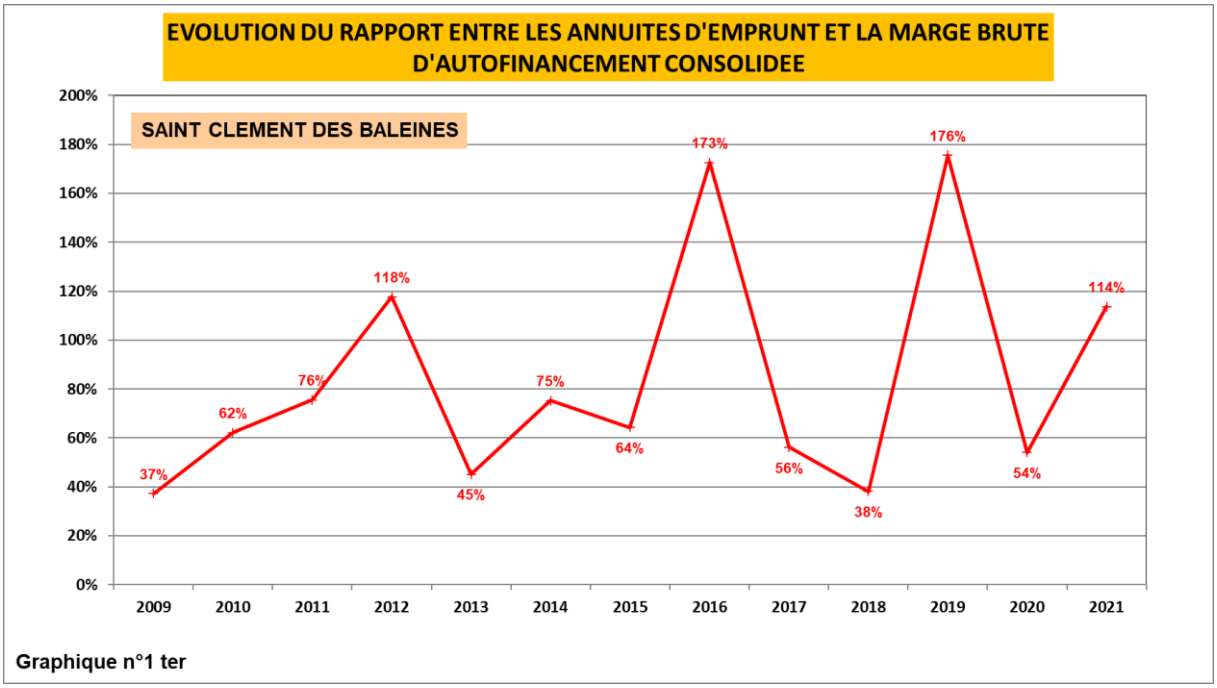

Graphique n°1 ter

- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 6,08 années pour le Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, soit une valeur encore éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.
On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.

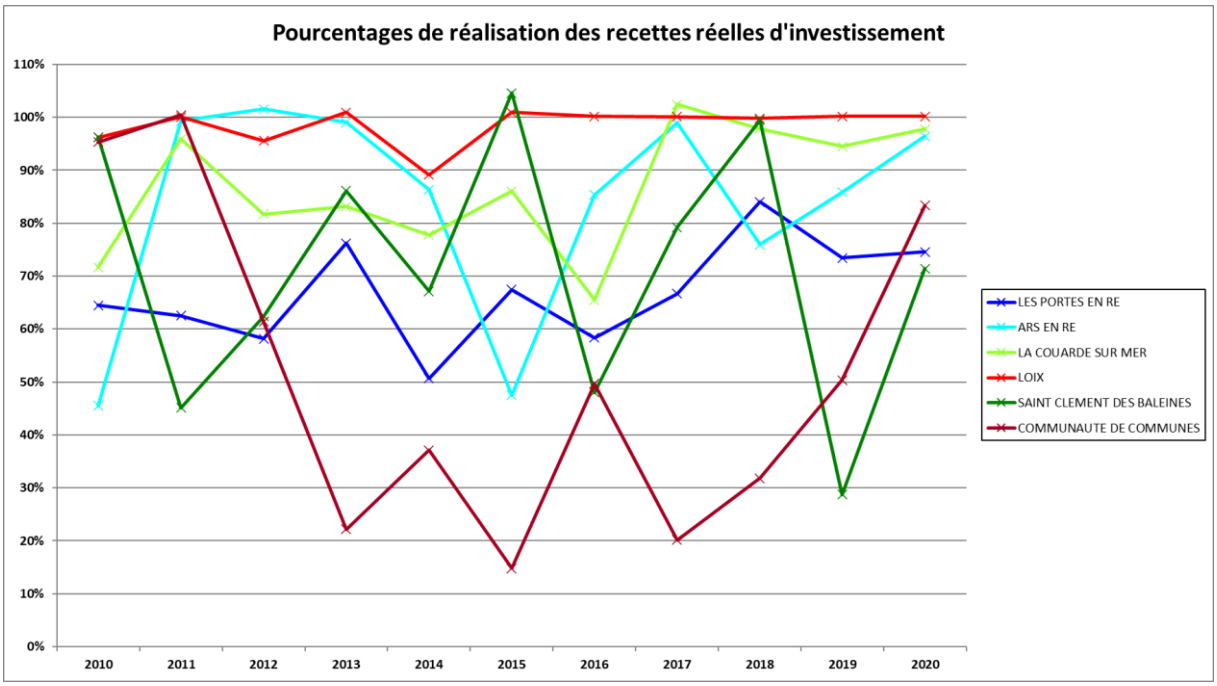

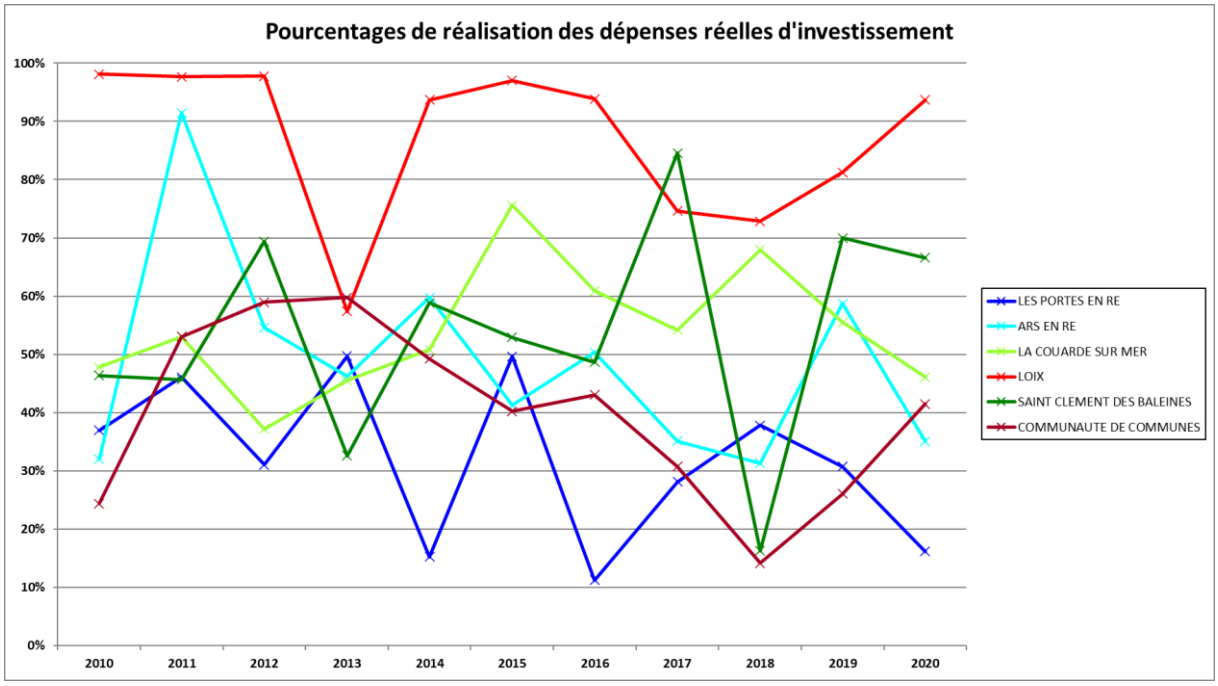

Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement surévaluées (sauf en 2010, 2015 et 2018), jusqu'à 70 % en 2019,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 85 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

La commune de Saint-Clément-des-Baleines ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (*cf*. les radioscopies de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, à l'exception de la commune de Loix, pour une illustration de ce type de présentation).

Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.

Nous ne manquerons pas d'encourager l'équipe municipale à revenir à une meilleure pratique en la matière.

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisées de 2009 à 2020 et prévues en 2021 (y compris les restes à réaliser de 2020).

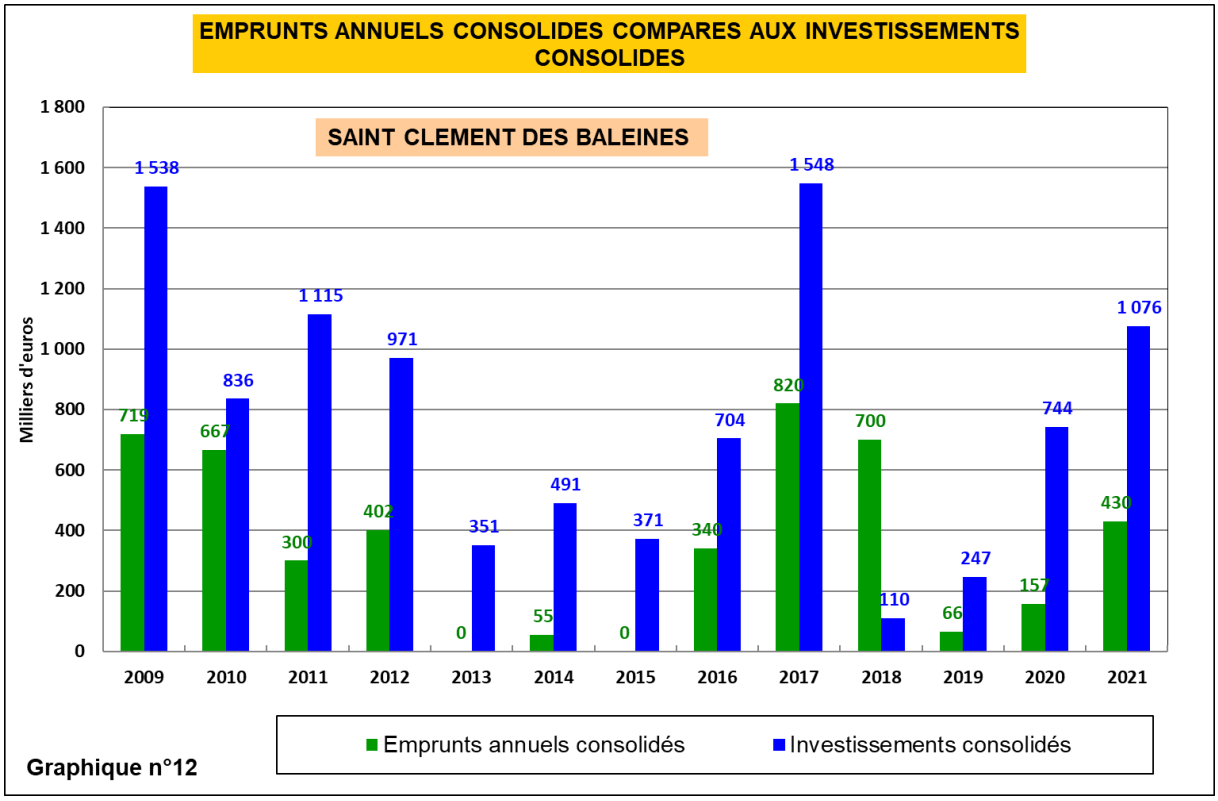

Graphique n°12

On notera que sur toute la période étudiée, hormis en 2018 avec le prêt de 700 000 € évoqué précédemment, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.
D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2021 (y compris les restes à réaliser de 2020).

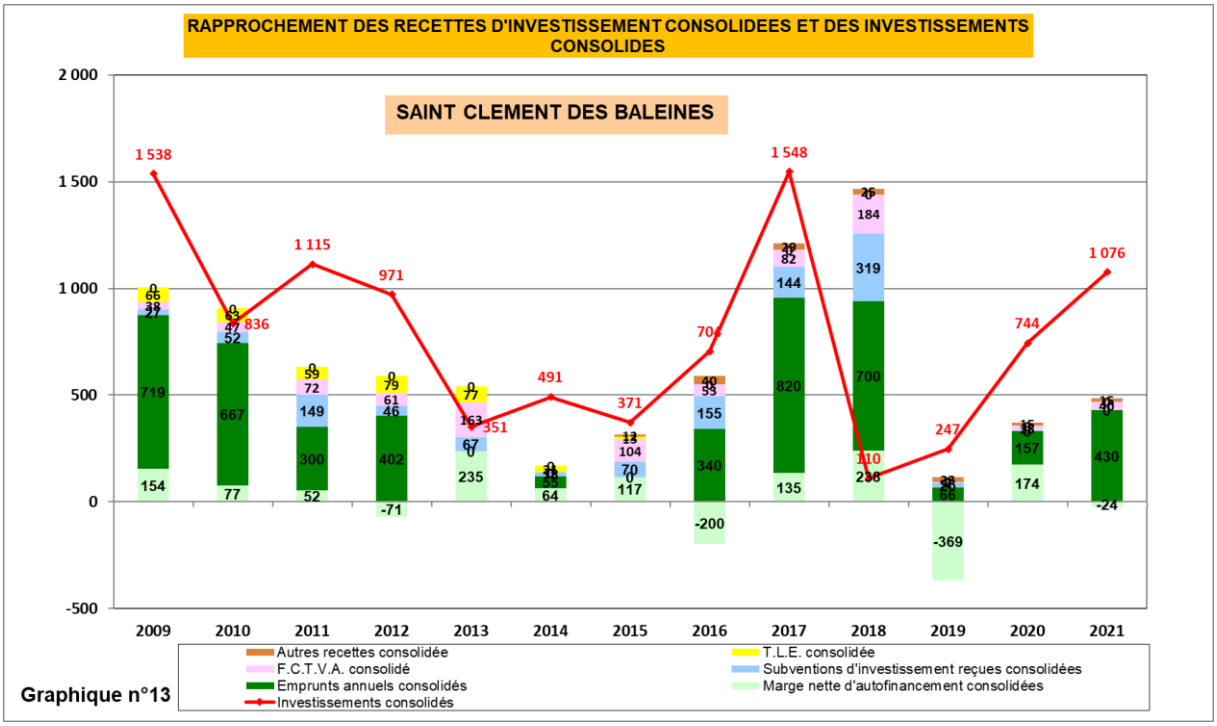

Graphique n°13

Il montre à vue d'œil qu'il y aurait quasi systématiquement un manque de financement des flux sortants par les flux entrants (sauf en 2010, 2013 et 2018).

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(1) Recettes d'investissement consolidées	131	162	279	187	307	49	199	249	255	528	49	40	55
(2) Investissements consolidés	1 538	836	1 115	971	351	491	371	704	1 548	110	247	744	1 076
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-1 407	-674	-836	-784	-45	-442	-172	-455	-1 292	418	-197	-703	-1 021
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	154	77	52	-71	235	64	117	-200	135	238	-369	174	-24
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-1 253	-597	-784	-856	191	-379	-56	-655	-1 158	656	-567	-529	-1 045
(6) Emprunts annuels consolidés	719	667	300	402	0	55	0	340	820	700	66	157	430
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-534	70	-484	-453	191	-323	-56	-315	-338	1 356	-501	-372	-615
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-534	-464	-947	-1 401	-1 210	-1 533	-1 589	-1 904	-2 242	-885	-1 386	-1 758	-2 374

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « *C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.* »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».
A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Ile de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex).

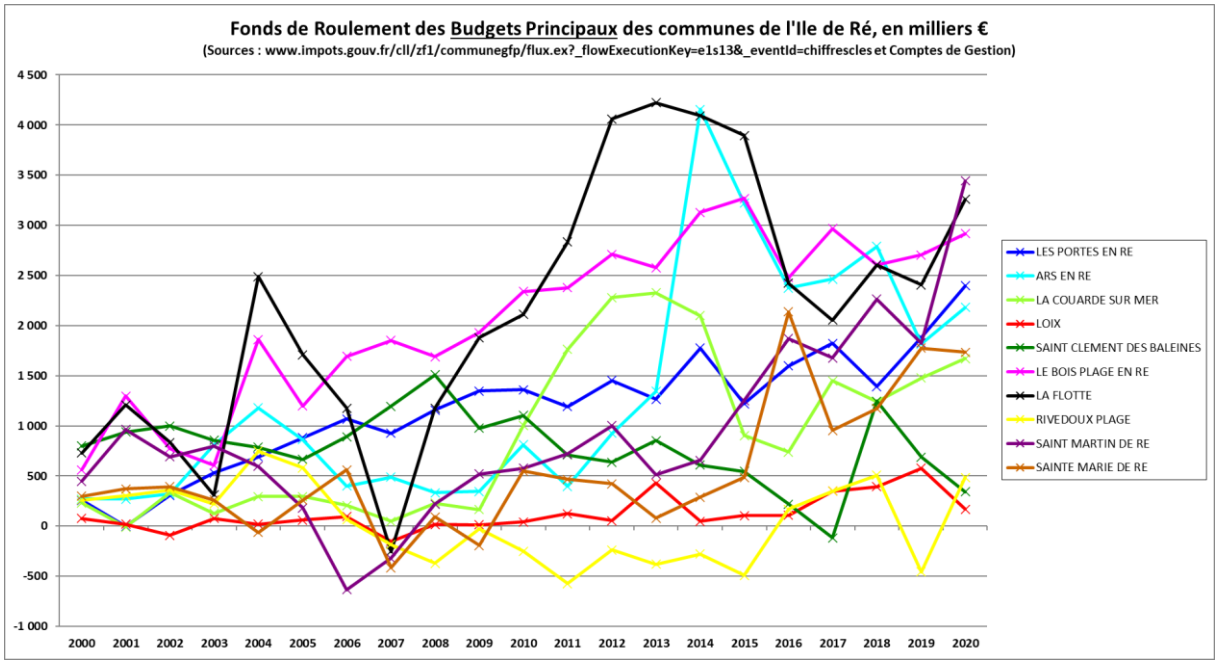

On constatera que la commune de Saint-Clément-des-Baleines a vu, à partir de 2009, son Fonds de Roulement décroître et passer, pour la première fois depuis 2000, en territoire négatif à la fin de l'année 2017 plaçant les finances de la commune dans une situation délicate.

A la fin de l'année 2018 la situation était redressée, mais pas aussi franchement que ce graphique pourrait le laisser croire :

- en effet, l'emprunt de 700 000 € évoqué précédemment, réalisé à la fin de l'année, est venu gonfler la trésorerie de la commune,
- faisant passer artificiellement le Fonds de Roulement de 547 k€ (soit à un niveau voisin de celui à fin 2015) à 1,247 M€.

A la fin de l'année 2020, le Fonds de Roulement du Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines était de 343 k€.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente ainsi à la fin de l'année 2020, par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

- un peu plus de 2,5 mois de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu moins de 4 mois de recettes fiscales,
- un peu plus de 4,5 mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2020).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée, sauf en 2017 (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
    - du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation sauf en 2017,
    - des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Aire de Camping-Car (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables, sauf exception, sur toute la période observée,
    - et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone du Moulin Rouge (tracé en bleu), Zone de Casier (tracé bleu clair), Zone Les Roussières (tracé parme) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).

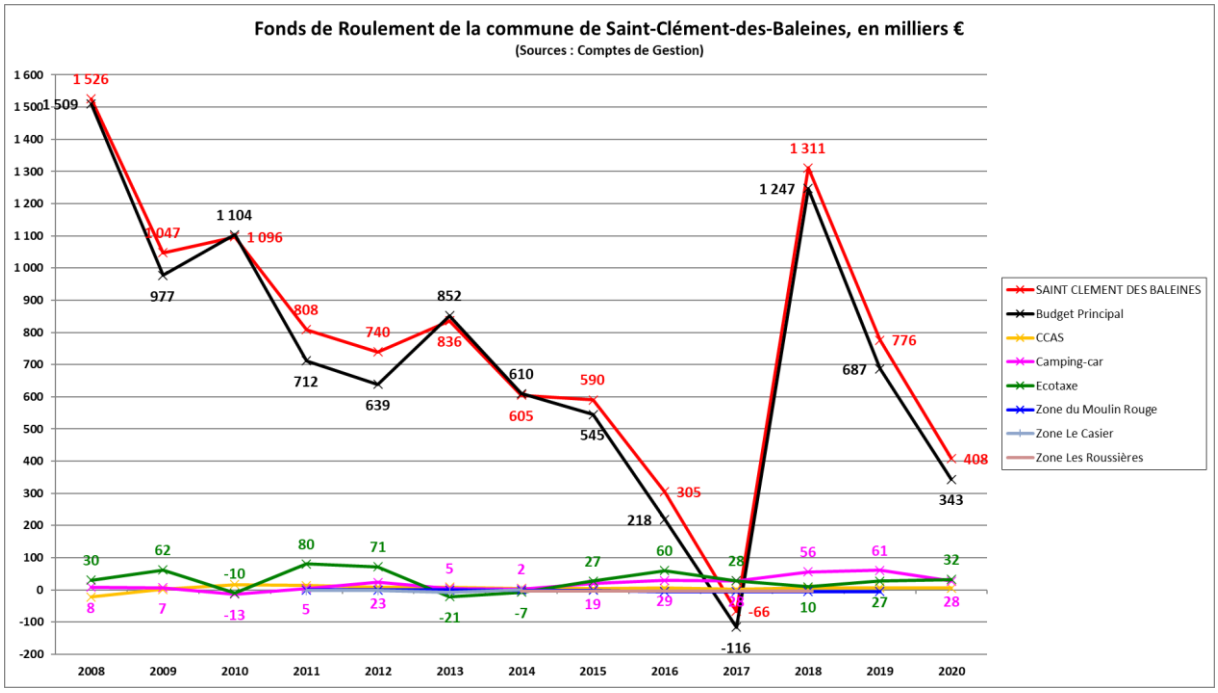

Comme nous l'indiquions précédemment, la situation financière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est dégradée régulièrement entre 2008 et 2017, vis-à-vis de cet indicateur, avant de se reprendre, pour partie artificiellement (emprunt de 700 k€ évoqué précédemment), à partir de 2018.
Il nous semble que la tendance baissière initiée en 2019 devra retenir toute l'attention de l'équipe municipale.

X.1.1.3 Fonds de roulement par Unité Foncière

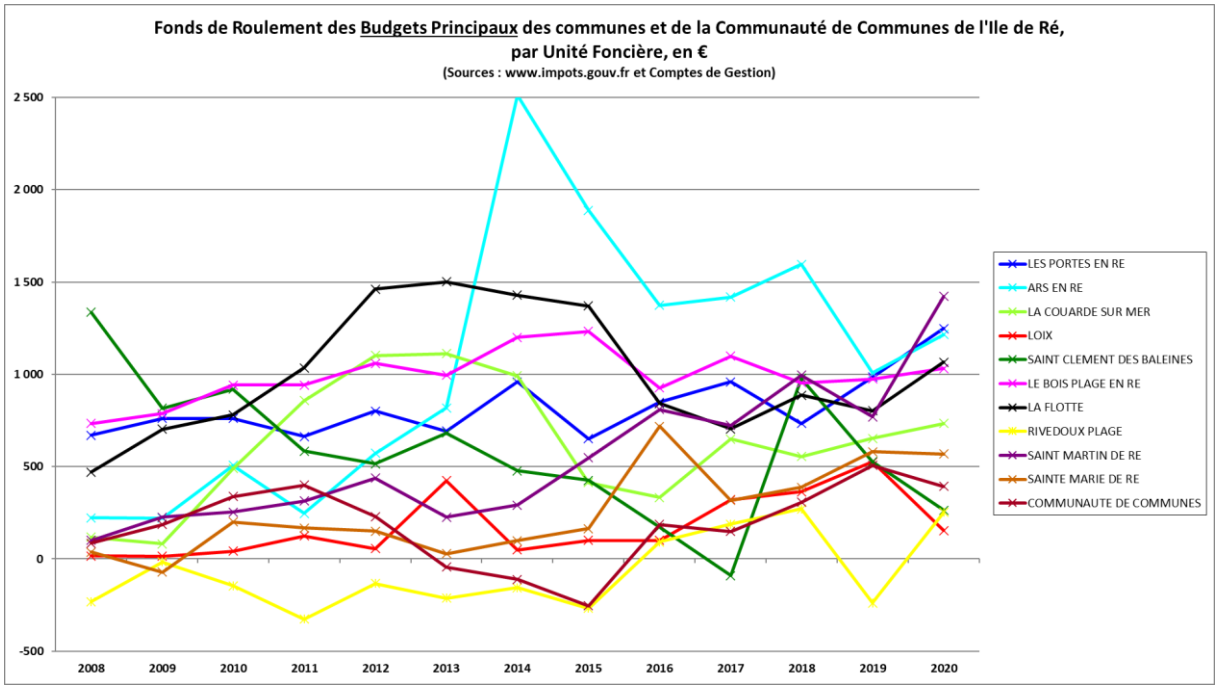

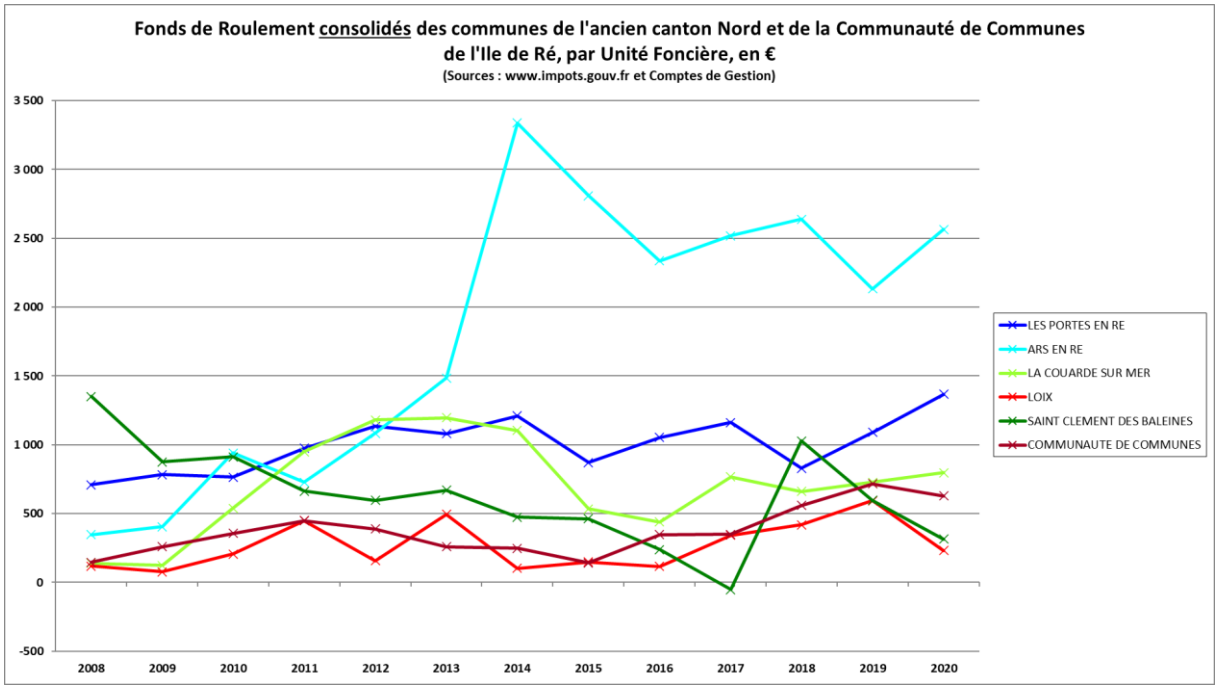

Entre 2008 et 2017, la commune de Saint-Clément-des-Baleines est passée, vis-à-vis de cet indicateur calculé de façon consolidée ou non, de la position la plus favorable à la situation la plus défavorable.
Et, en 2020, dans un mode de calcul comme dans l'autre, elle présente une des moins bonnes situations.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « *Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.* »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Aire de Camping-Car (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) évoluent plutôt en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire plutôt négatif et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue (sauf en 2012) autour d'une position d'équilibre.

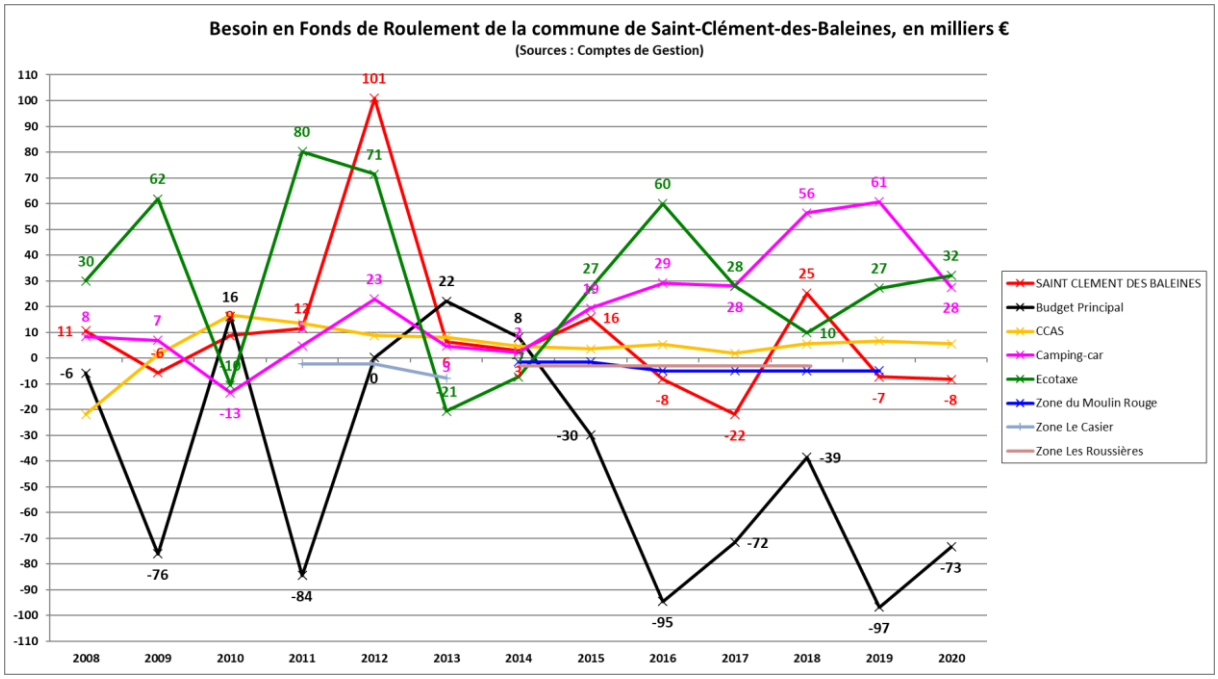

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés* » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.

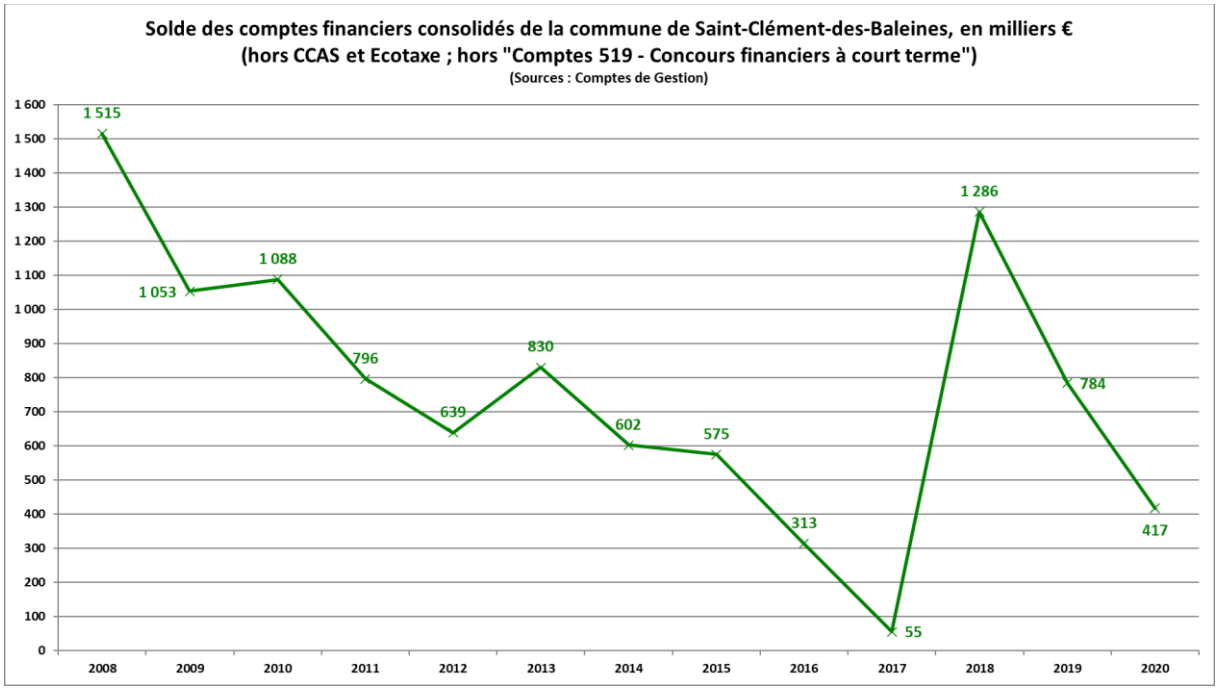

Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, exclusivement portée par le Budget Principal, s'est dégradée entre 2008 et 2017.
Le bond constaté en 2018 était dû, pour beaucoup, aux 700 k€ de l'emprunt souscrit en la fin de d'année dont nous avons précédemment parlé.
La situation au 31 décembre 2020 (417 k€) s'inscrit sur une tendance baissière qui ne manquera pas d'attirer l'attention de l'équipe municipale.

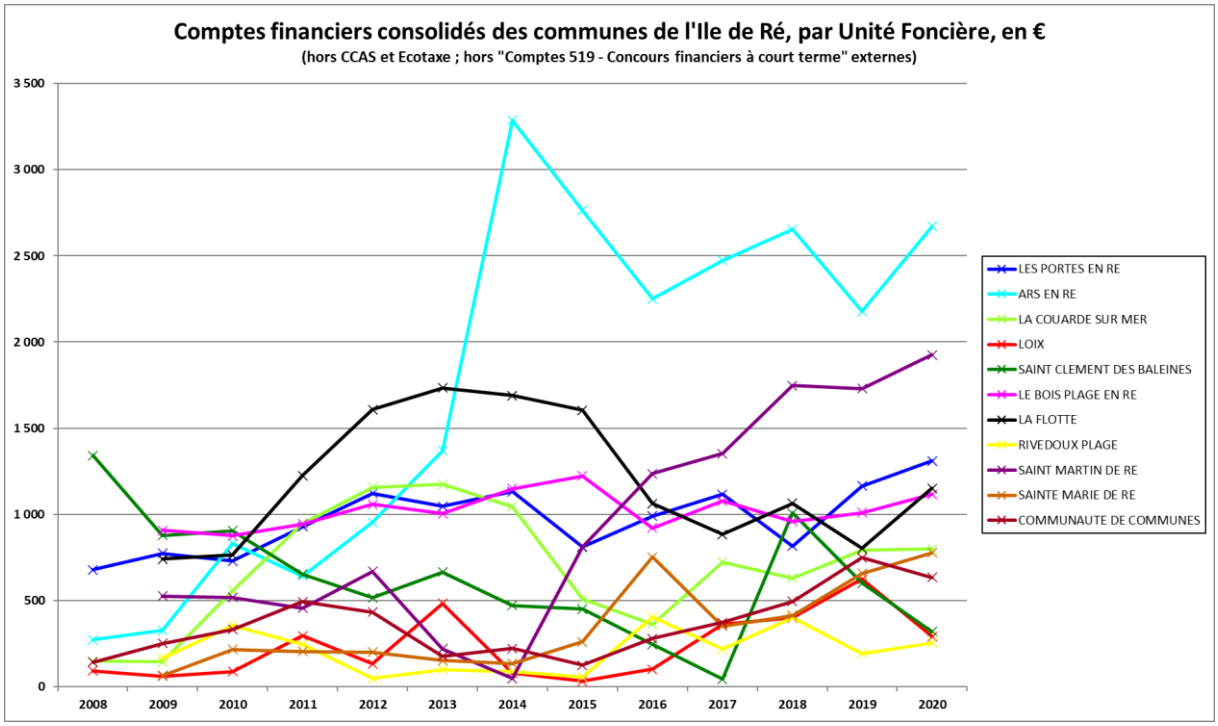

Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Ile de Ré : entre 2008 et 2017, la commune de Saint-Clément-des-Baleines est passée, vis-à-vis de cet indicateur, de la position la plus favorable à la situation la plus défavorable.
En 2020, elle présente, avec les communes de Rivedoux-Plage et de Loix, les moins bonnes situations.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :
- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :
- créditeur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :
- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
  - lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
  - lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
  - lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent» au Budget Principal,
  - lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent» au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.

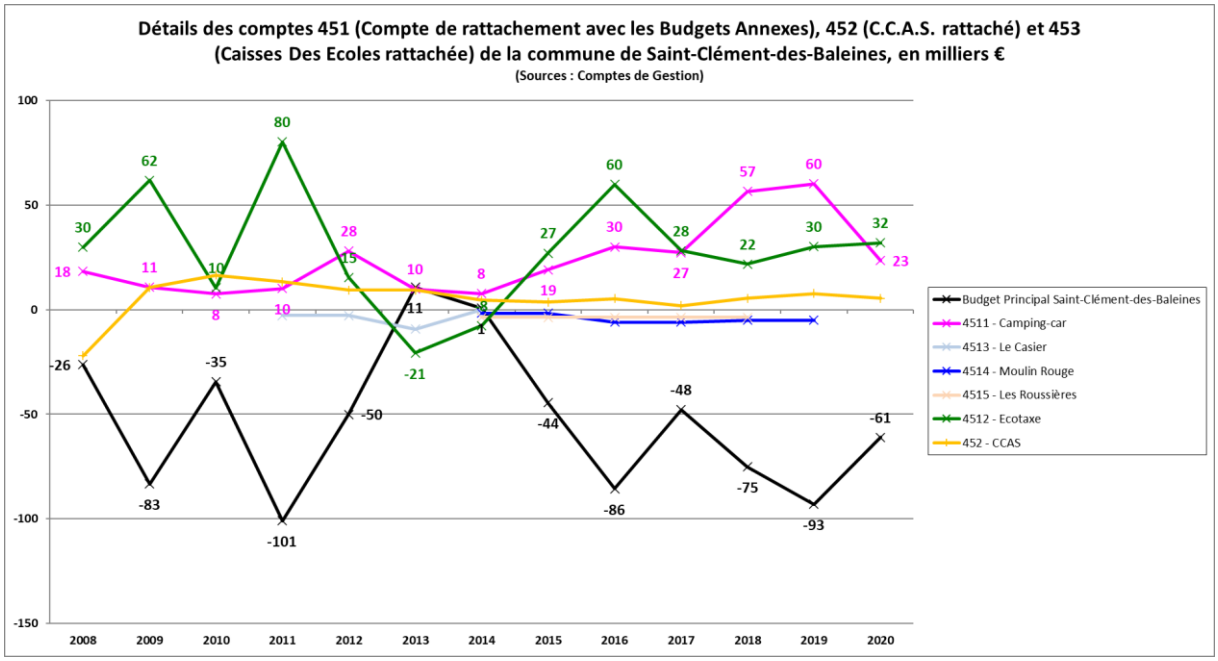

Comme le montre ce graphique :
- le Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est globalement débiteur vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis des Budgets Annexes Aire de Camping-Car et Ecotaxe,
- dans des proportions qui restent cependant raisonnables.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que la précédente équipe municipale n'abusait pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation du Budget Principal : le solde des comptes financiers du Budget Principal, évoqué au chapitre précédent, est resté toujours supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes (même en 2017, très légèrement).

Aux Portes-en-Ré, le 22 juillet 2021.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré.
Le Président.

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.
Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.
Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.
Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org.

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.
Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».
Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.
Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.
Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur…). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.
Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.
Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.
Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?
Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement…
Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.
Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...
En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité…).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.
En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.
Les charges de personnel en constituent le poste le plus important.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.
Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).
Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.
Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels…), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrons alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, pour les années 2020, 2021 et pour les années antérieures, ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.
Seules sont disponibles des « Vues ensemble 2020 » et des « Ratios 2020 » du Budget Principal de la commune.
Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

Jusqu'au 31 décembre 2020, la commune de Saint-Clément-des-Baleines suivait et gérait cinq budgets différents :
- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car » ; ce budget a été clôturé au 31 décembre 2020,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.).

XII.1 Généralités

Pour l'année N :
- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Aire de Camping-Car »

C'est le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, permettant le suivi de la gestion de son aire de camping-car.
Il a été clôturé le 31 décembre 2020 et ses éléments ont été intégrés au Budget Principal de la commune.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles (25,8 k€) : de produits divers de gestion courante et de produits exceptionnels,
  - en dépenses réelles (15,9 k€) : des fournitures, des frais d'entretien et de réparation, des charges financières…,
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles (28,0 k€) : des excédents capitalisées de l'exercice précédent,
  - en dépenses réelles (43,0 k€) : des dépenses d'immobilisations et un remboursement d'emprunt.

Le résultat de l'exercice 2020, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est déficitaire de 0,6 k€.

Ce budget annexe est consolidé, par nos soins dans cette étude, avec les données du Budget Général de la commune.

XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles (81,7 k€) :
    - 69,7 k€ représentant la quote-part annuelle versée à la commune par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sur le produit de l'Ecotaxe prélevée lors du passage du pont de l'Ile de Ré,
    - 12 k€ de produits exceptionnels de cession d'immobilisation,
  - en dépenses réelles (76,8 k€) : une série de charges autorisées par la législation dont des prestations de services, des dépenses d'entretien de terrains…
- dans la Section d'Investissement : néant.

En 2020, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 7,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :
- assure une analyse sur le plan formel de ce budget,
- dont les éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

En 2020, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 1,6 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.6 Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières »

Pour mémoire, ce Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières » a été clôturé le 31 décembre 2018.

XII.7 Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge »

Pour mémoire, ce Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge » a été clôturé le 31 décembre 2019.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET 2021 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	275 798,56	430 966,98	56%
Charges de personnel, frais assimilés	567 744,61	546 255,69	-4%
Atténuations de produits	32 887,00	23 206,00	-29%
Autres charges de gestion courante	192 650,27	194 978,34	1%
Total des dépenses de gestion courante	1 069 080,44	1 195 407,01	12%
Charges financières	44 737,13	41 739,56	-7%
Charges exceptionnelles	37 947,00	502,11	-99%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 151 764,57**	**1 237 648,68**	**7%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	14 855,01	24 456,68	65%
Produits services, domaine et ventes diverses	31 387,02	23 102,11	-26%
Impôts et taxes	1 134 757,75	1 147 294,80	1%
Dotations et participations	278 470,26	281 727,48	1%
Autres produits de gestion courante	83 906,30	88 282,42	5%
Total des recettes de gestion courante	1 543 376,34	1 564 863,49	1%
Produits financiers	12,34	12,34	0%
Produits exceptionnels	52 878,32	3 065,67	-94%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 596 267,00**	**1 567 941,50**	**-2%**

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles (sauf 204)		62 563,90	-
Subventions d'équipement versées		138 260,74	-
Immobilisations corporelles	239 970,62	505 114,52	110%
Total des dépenses d'équipement	239 970,62	705 939,16	194%
Dotations, fonds divers et réserves		2 664,59	-
Emprunts et dettes assimilées	810 059,92	157 519,81	-81%
Dépôts et cautionnements reçus	963,49	790,00	-18%
Total des dépenses financières	811 023,41	160 974,40	-80%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 050 994,03**	**866 913,56**	**-18%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	1 717,74		-100%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		157 000,00	-
Total des recettes d'équipement	1 717,74	157 000,00	9040%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	24 731,22	40 333,48	63%
Excédents de fonctionnement capitalisés		493 100,70	-
Autres subventions invest. non transf.	22 873,65		-100%
Dépôts et cautionnements reçus		835,25	-
Total des recettes financières	47 604,87	534 269,43	1022%
Total des recettes réelles d'investissement	**49 322,61**	**691 269,43**	**1302%**

XIII.1.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 : (BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	502 830,00	430 966,98	-14%	533 600,00	24%
Charges de personnel, frais assimilés	567 160,00	546 255,69	-4%	647 850,00	19%
Atténuations de produits	34 500,00	23 206,00	-33%	46 600,00	101%
Autres charges de gestion courante	202 143,00	194 978,34	-4%	207 810,00	7%
Total des dépenses de gestion courante	1 306 633,00	1 195 407,01	-9%	1 435 860,00	20%
Charges financières	41 840,32	41 739,56	0%	37 500,00	-10%
Charges exceptionnelles	1 205,00	502,11	-58%	700,00	39%
Dépenses imprévues			-	50 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 349 678,32**	**1 237 648,68**	**-8%**	**1 524 060,00**	**23%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	25 000,00	24 456,68	-2%	25 000,00	2%
Produits services, domaine et ventes diverses	15 300,00	23 102,11	51%	56 100,00	143%
Impôts et taxes	1 088 065,00	1 147 294,80	5%	1 181 000,00	3%
Dotations et participations	272 755,00	281 727,48	3%	323 800,00	15%
Autres produits de gestion courante	94 510,00	88 282,42	-7%	76 010,00	-14%
Total des recettes de gestion courante	1 495 630,00	1 564 863,49	5%	1 661 910,00	6%
Produits financiers	15,00	12,34	-18%	10,00	-19%
Produits exceptionnels		3 065,67	-	246 000,00	7924%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 495 645,00**	**1 567 941,50**	**5%**	**1 907 920,00**	**22%**

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72 012,40	62 563,90	9 445,20	-13%	19 445,20	-69%
Subventions d'équipement versées	300 785,86	138 260,74	162 496,00	-54%	162 496,00	18%
Immobilisations corporelles	762 741,76	505 114,52	252 630,99	-34%	894 329,99	77%
Total des dépenses d'équipement	1 135 540,02	705 939,16	424 572,19	-38%	1 076 271,19	52%
Dotations, fonds divers et réserves	2 664,59	2 664,59		0%	750,00	-72%
Emprunts et dettes assimilées	158 185,79	157 519,81		0%	167 500,00	6%
Dépôts et cautionnements reçus	790,00	790,00		0%		-100%
Dépenses imprévues	5 028,60			-100%	12 078,85	-
Total des dépenses financières	166 668,98	160 974,40	0,00	-3%	180 328,85	12%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 302 209,00**	**866 913,56**	**424 572,19**	**-33%**	**1 256 600,04**	**45%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	440 000,00	157 000,00		-64%	430 000,00	174%
Total des recettes d'équipement	440 000,00	157 000,00	0,00	-64%	430 000,00	174%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	19 749,65	40 333,48		104%	55 000,00	36%
Excédents de fonctionnement capitalisés	493 100,70	493 100,70		0%	641 479,37	30%
Autres subventions invest. non transf.	8 885,08		8 885,08	-100%	8 885,08	-
Dépôts et cautionnements reçus	835,25	835,25		0%		-100%
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00			-100%	8 000,00	-
Total des recettes financières	527 570,68	534 269,43	8 885,08	1%	713 364,45	34%
Total des recettes réelles d'investissement	**967 570,68**	**691 269,43**	**8 885,08**	**-29%**	**1 143 364,45**	**65%**

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Aire de Camping-Car »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	33 332,53	14 411,27	-57%
Charges de personnel, frais assimilés	7 166,65		-100%
Autres charges de gestion courante	3 623,40	469,26	-87%
Total des dépenses de gestion courante	44 122,58	14 880,53	-66%
Charges financières	466,79	321,11	-31%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 359,00	710,00	-79%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**47 948,37**	**15 911,64**	**-67%**
RECETTES D'EXPLOITATION			
Autres produits de gestion courante	62 232,14	25 150,84	-60%
Total des recettes de gestion courante	62 232,14	25 150,84	-60%
Produits exceptionnels		632,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**62 232,14**	**25 782,84**	**-59%**

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles		2 062,60	-
Immobilisations corporelles	6 787,96	35 520,03	423%
Total des dépenses d'équipement	6 787,96	37 582,63	454%
Emprunts et dettes assimilées	3 197,20	5 399,91	69%
Total des dépenses financières	3 197,20	5 399,91	69%
Total des dépenses réelles d'investissement	**9 985,16**	**42 982,54**	**330%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Réserves		28 000,00	-
Total des recettes financières	0,00	28 000,00	-
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**28 000,00**	**-**

XIII.2.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

L'écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.

XIII.2.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	40 318,97	14 411,27	-64%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	469,26	-84%
Total des dépenses de gestion courante	43 318,97	14 880,53	-66%
Charges financières	512,18	337,65	-34%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	4 000,00	710,00	-82%
Dépenses imprévues	2 821,32		-100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**50 652,47**	**15 928,18**	**-69%**
RECETTES D'EXPLOITATION			
Autres produits de gestion courante	35 000,00	25 150,84	-28%
Total des recettes de gestion courante	35 000,00	25 150,84	-28%
Produits exceptionnels	650,00	632,00	-3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**35 650,00**	**25 782,84**	**-28%**

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Immobilisations incorporelles	2 100,00	2 062,60		-2%
Immobilisations corporelles	36 927,17	35 520,03		-4%
Total des dépenses d'équipement	39 027,17	37 582,63	0,00	-4%
Emprunts et dettes assimilées	5 399,91	5 399,91		0%
Dépenses imprévues	1 232,96			-100%
Total des dépenses financières	6 632,87	5 399,91	0,00	-19%
Total des dépenses réelles d'investissement	**45 660,04**	**42 982,54**	**0,00**	**-6%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Réserves	28 000,00	28 000,00		0%
Total des recettes financières	28 000,00	28 000,00	0,00	0%
Total des recettes réelles d'investissement	**28 000,00**	**28 000,00**	**0,00**	**0%**

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	49 623,62	66 382,35	34%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	10 400,00	6%
Total des dépenses de gestion courante	52 623,62	76 782,35	46%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**52 623,62**	**76 782,35**	**46%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Impôts et taxes	69 721,00	69 721,00	0%
Total des recettes de gestion courante	69 721,00	69 721,00	0%
Produits exceptionnels		12 000,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**69 721,00**	**81 721,00**	**17%**

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	1 511,26		-100%
Total des dépenses d'équipement	1 511,26	0,00	-100%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 511,26**	**0,00**	**-100%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 677,72		-100%
Total des recettes financières	1 677,72	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	**1 677,72**	**0,00**	**-100%**

XIII.3.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 : (BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.3.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	67 350,00	66 382,35	-1%	70 200,00	6%
Autres charges de gestion courante	26 600,00	10 400,00	-61%	16 200,00	56%
Total des dépenses de gestion courante	93 950,00	76 782,35	-18%	86 400,00	13%
Dépenses imprévues	311,70		-100%	800,35	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**94 261,70**	**76 782,35**	**-19%**	**87 200,35**	**14%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	69 721,00	69 721,00	0%	69 721,00	0%
Total des recettes de gestion courante	69 721,00	69 721,00	0%	69 721,00	0%
Produits exceptionnels		12 000,00	-		-100%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**69 721,00**	**81 721,00**	**17%**	**69 721,00**	**-15%**

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	2 789,76			-100%	14 000,00	-
Total des dépenses d'équipement	2 789,76	0,00	0,00	-100%	14 000,00	-
Dépenses imprévues				-	589,76	-
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	-	589,76	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 789,76**	**0,00**	**0,00**	**-100%**	**14 589,76**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	200,00			-100%		-
Total des recettes financières	200,00	0,00	0,00	-100%	0,00	-
Total des recettes réelles d'investissement	**200,00**	**0,00**	**0,00**	**-100%**	**0,00**	**-**

*RAR : restes à réaliser